

**Enquête publique préalable  
à la délivrance du permis de construire du Campus AgroParisTech-Inra,  
au sein de la zone d'aménagement concertée (ZAC) de l'Ecole Polytechnique  
sur le territoire de la commune de Palaiseau  
située dans le département de l'Essonne  
(91120)**

*arrêté préfectoral SP2/BCIIT/n°25, en date du 17 mai 2018  
enquête ouverte du mercredi 13 juin 2018 au vendredi 13 juillet 2018 inclus à 17h30  
- soit 31 jours consécutifs -*

**RAPPORT D'ENQUÊTE  
&  
CONCLUSIONS ET AVIS  
DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

**Paris, août 2018**  
Catherine Marette : commissaire enquêteur

## SIGLES ET ABBREVIATIONS UTILISES DANS LE RAPPORT

ADIM : développement immobilier de Vinci construction	MAAF : Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Recherche
AEU : Approche Environnementale de l'Urbanisme	MC : Mesures de Compensation
AgroParisTech : Institut des Sciences et Industries du Vivant et de l'Environnement	ME : Mesures d'Évitement
APT : AgroParisTech	MEDDE : Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de l'Énergie
CA CPS : Communauté d'Agglomération Communauté Paris Saclay	MENESR : Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
CDC : Caisse des Dépôts et Consignations	MESRI : Ministère Supérieur de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
CDT : Contrat de Développement Territorial	MR : Mesures de Réduction
CEA : Commissariat à l'Energie Atomique et aux Energies alternatives	MRAe : Mission Régionale de l'Autorité Environnementale
CG : Conseil Général (Conseil départemental)	OIN : Opération d'Intérêt National
CGEDD : Conseil Général de l'environnement et du Développement Durable	PC : Permis de Construire
CGI : Commissariat Général à l'Investissement	PIA : plan d'investissement d'avenir
CNDP : Commission Nationale du Débat Public	PLU : Plan Local d'Urbanisme
CNPN : Conseil National de la Protection de la Nature	PNPD : Plan de Prévention des Déchets
COMUE : Communauté d'Universités et d'Établissements	PPMS : Plan Particulier de Mise en Sécurité
CPER : Contrat de Plan Etat-Région	PPP : Partenariat Public Public
CREM : Conception Réalisation Exploitation Maintenance	PREDEC : Plan régional de Prévention et de Gestion des Déchets
CSP : Catégorie Socio Professionnelle	PRPGDD : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets Dangereux
DGAC : Direction Générale de l'Aviation Civile	QAC : Questionnaire d'Audit Chantier
DRIEE : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie	RER : Réseau Express Régional
ENE : Engagement National pour l'Environnement (loi 2010)	SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
ENEDIS : (ERDF Electricité Réseau Distribution France)	SAS : Société par Actions Simplifiée
ENS : Espace Naturel Sensible	SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale
ENSIA : Ecole Nationale supérieure des industries agro- alimentaires	SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
EPAURIF : Établissement Public d'Aménagement Universitaire de la Région d'Île-de-France	SDP : Surface De Plancher
EPCSCP : Établissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel	SDRIF : Schéma de Développement Territorial Île-de-France
EPPS : Établissement public pour l'aménagement du plateau de Saclay	SDT : Schéma de Développement Territorial
ERC : Eviter, Réduire, Compenser	SIAHVY : Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette
ERP : Etablissement Recevant du Public	SIAVB : Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée de la Bièvre
ESSP : Etude de Sécurité et de Sécurité Publique	SIOM : Syndicat Intercommunal des Ordures Ménagères
FCS : Fondation de Coopération scientifique	SOGED : Schéma d'Organisation et de Gestion des Déchets
GPE : (métro) Grand Paris Expres	SRCAE : Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie
ICPE : Installation Classée pour l'Environnement	SRCE : Schéma Régional pour la Cohérence Écologique
IDEX : Initiative d'Excellence	STIF : Syndicat des Transports d'Île-de-France
INA-PG : Institut National Agronomique Paris-Grignon	SU : Surface Utile
INRA : Institut National de Recherche Agronomique	TCSP : Transport en Commun en Site Propre
LEMA : Loi sur l'Eau et Milieu Aquatique	ZAC : Zone d'Aménagement Concerté
MA : Mesures d'Accompagnement	ZICO : Zone Importante pour la Consenation des Oiseaux
	ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique
	ZPNAF : Zone de Protection des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers

## INTRODUCTION

**1. RAPPORT D'ENQUÊTE**

## PREAMBULE

<b>I. PROCEDURE DE L'ENQUETE .....</b>		Pages 11 à 21
I.1. Place de l'enquête dans la procédure de révision du PC	p.12 à 13	
I.2. Conduite de l'enquête	p.14 à 15	
I.3. Modalités matérielles de l'enquête	p.16 à 17	
I.4. Composition du dossier d'enquête	p.18 à 21	
<b>II. OBJET DE L'ENQUETE .....</b>		Pages 22 à 54
II.1. Présentation du projet et finalité de l'enquête	p.23	
II.2. Environnement administratif	p.24 à 25	
II.3. Examen des pièces composant le dossier d'enquête	p.26 à 53	
II.4. Appréciation globale du dossier d'enquête	p.54	
<b>III. OBSERVATIONS DU PUBLIC .....</b>		Pages 55 à 98
III.1. Déroulement de l'enquête ouverte au public	p.56	
III.2. Examen des observations	p.57 à 58	
III.3. Analyse thématique des observations (Procès verbal de synthèse et Mémoire en réponse)	p.59 à 97	
Thème 1 : Information et concertation .....	p.59 à 69	
Thème 2 : Impacts socio-économiques .....	p.70 à 83	
Thème 3 : Cadre de vie et environnement.....	p.84 à 92	
Thème 4 : Déplacements.....	p.93 à 97	
III.4. Appréciation du commissaire enquêteur sur l'enquête	p.98	

**2. CONCLUSIONS MOTIVEES ET AVIS**

<b>I. LA PARTICIPATION .....</b>	Page 100
<b>II. EVALUATION DU PROJET DE REVISION .....</b>	Pages 101 à 105
<b>III. CONCLUSIONS MOTIVEES ET AVIS.....</b>	Pages 106 à 109

**ANNEXE UNIQUE  
INSEREE EN FIN DU DOCUMENT**

Cette annexe unique, **qui fait partie intégrante du rapport**, regroupe la synthèse de l'ensemble des observations et courriels recueillis au cours de cette enquête.

Elle est présentée sous forme de grille récapitulative de dépouillement et d'analyse dressée par le commissaire enquêteur à partir de l'ensemble des observations du public recueillies selon les modalités suivantes :

- consignées sur le registre « papier » ouvert à la mairie de Palaiseau ;
- par voie électronique sur le registre « dématérialisé » à l'adresse suivante : [campus-agroparistech-Inra.enquetepublique.net](http://campus-agroparistech-Inra.enquetepublique.net);
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [campus-agroparistech-Inra@enquetepublqie.net](mailto:campus-agroparistech-Inra@enquetepublqie.net)

(48 pages)

### LISTE DES PIÈCES JOINTES

*Les pièces jointes, n'existant qu'en un seul exemplaire, elles sont adressées, avec le rapport original, à la seule autorité organisatrice de l'enquête, dans le cas d'espèce à la Sous-Préfecture de Palaiseau*

<b>PJ n°1</b>	<p><b>Modalités d'organisation de l'enquête</b></p> <p>1.1 : Décision n°E18000057/78 de Mme la présidente du tribunal administratif de Versailles, désignant Mme Catherine Marette, en qualité de commissaire enquêteur, en date du 13 avril 2018 ;</p> <p>1.2 : Arrêté préfectoral n°2018/SP2/BCIIT/n°25, portant ouverture de l'enquête publique préalable à la délivrance du permis de construire du Campus AgroParisTech-Inra, en date du 17 mai 2018 ;</p> <p>1.3 : Affichage</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1-3-1- Avis d'enquête publique ;</li> <li>• 1-3-2- Affiche de l'avis d'enquête publique ;</li> <li>• 1-3-3- Formalités de contrôle par huissier ;</li> <li>• 1-3-4- Certificat d'affichage de M. le Maire de Palaiseau.</li> </ul> <p>1.4 : Publications réglementaires (insertions dans la presse)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1-4-1- « Le Parisien, édition 91 », daté du 25 mai 2018,</li> <li>• 1-4-2- « Le Républicain », daté du 24 mai 2018,</li> <li>• 1-4-3- « Le Parisien, édition 91 », daté du 18 juin 2018,</li> <li>• 1-4-4- « Le Républicain », daté du 14 juin 2018,</li> <li>• 1-4-5- « Les Échos », daté du 25 mai 2018,</li> <li>• 1-4-6- « Aujourd'hui en France », daté du 25 mai 2018.</li> </ul> <p>1.5 : Publication complémentaire (extrait magazine municipal) ;</p>
<b>PJ n°2</b>	<p><b>Courriers de remise de :</b></p> <p>2.1 : procès-verbal de synthèse par le commissaire enquêteur, en date du 20/07/18 ;</p> <p>2.2 : mémoire en réponse du maître d'ouvrage, en date du 03/08/18 ;</p> <p>2.3 : rapport d'enquête du commissaire enquêteur, en date du 13/08/18.</p>
<b>PJ n°3</b>	<p><b>Procès verbal de synthèse</b> du commissaire enquêteur, présenté au maître d'ouvrage le 20/07/2018, 63 pages (13 pages + annexes : grille de dépouillement(48 pages) + statistiques (2 pages)</p>
<b>PJ n°4</b>	<p><b>Mémoire en réponse</b> du maître d'ouvrage présenté au commissaire enquêteur le 03/08/2018, 71 pages (19 pages + annexes : n°1 (30 pages) + n°2 (22 pages)</p>
<b>PJ n°5</b>	<p><b>Dossier d'enquête</b></p> <p>volume 1 : documents administratifs ;</p> <p>volume 2 : Etude d'Impact ;</p> <p>volume 3 : autorité environnementale ;</p> <p>volume 4 : dossier de permis de construire ;</p> <p>volume 5 : avis des différentes autorités sur le dossier de permis de construire.</p>
<b>PJ n°6</b>	<p><b>Registres de recueil des observations du public</b></p> <p>registre n°1 : « format papier » (x1) ;</p> <p>registre n°2 : « impression du format électronique » (x1).</p>

## INTRODUCTION

L'enquête publique préalable concerne la délivrance de permis de construire du Campus AgroParisTech-Inra sur le plateau de Saclay, situé dans le département de l'Essonne (91120).

### Rappel des étapes du projet

- création par les deux établissements en partenariat avec la Caisse des dépôts et consignations (CDC), d'une société par actions simplifiées, dite « Campus Agro SAS », qui assurera la maîtrise d'ouvrage, en date du 27/06/2014 ;
- évaluation par le Commissariat général à l'investissement (CGI), demandée par AgroParisTech, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP), sous tutelle de 3 Ministères : celui de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF) de l'Education Nationale, de Enseignement supérieur et de la Recherche (MENESR) et celui de l'Environnement, du Développement durable et de l'Energie (MEDDE), en date du 26/09/2014 ;
- approbation par le Conseil d'administration d'AgroParisTech du projet de regroupement de ses quatre sites franciliens et des laboratoires associés de l'Inra, dans un bâtiment à construire sur le plateau de Saclay, en date du 23/03/2015 ;
- Mise en œuvre d'une concertation publique, en application du code de l'environnement, pour un projet d'un coût estimé supérieur à 150M€ mais inférieur à 300M€, avec information de la CNDP, du 30/04/2015 au 19/06/2015 ;
- Bilan de concertation communiqué à la CNDP, en date du 30/07/2015 ;
- Dialogue compétitif, et signature d'un CREM attribué à Vinci/GTM, en date du 02/10/17 ;
- Dépôt du permis de construire à la mairie de Palaiseau, en date du 23/11/17 ;
- Réalisation d'une Etude d'Impacts, datée de Novembre 2017
- Avis de MRAe d'Île-de-France, en date du 21/02/2018 ;
- Mémoire en réponse du maître d'ouvrage à la MRAe, en date de Mars 2018 ;
- saisine du Directeur général de Campus Agro, en date du 30 mars 2018 ;
- A l'issue de la procédure, après la fin de l'enquête et la remise du rapport, le permis de construire, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et de l'avis du commissaire enquêteur, pourra être rendu sur décision de la Préfète de l'Essonne, en application des articles L.422-2 et R422-2 du code de l'urbanisme.

### Objet de la procédure d'enquête

Le projet, porté par AgroParis Tech et par l'Inra, a été validé par les instances compétentes de l'Etat et par les Conseils d'administration des deux établissements. Il vise à regrouper dans un ensemble immobilier commun, constituant un Campus partagé, des activités d'AgroParisTech aujourd'hui réparties sur 4 sites (Paris 5<sup>ème</sup>, Paris 15<sup>ème</sup>, Massy et Grignon) et des équipes de l'Inra associées, localisées sur des sites franciliens.

Le regroupement de ces deux établissements nécessite la construction d'un ensemble immobilier commun. La parcelle d'implantation, d'une surface de 4,2 hectares, est localisée sur la commune de Palaiseau dans la ZAC du Quartier Ouest de l'Ecole Polytechnique.

Le projet immobilier prévoit de construire un ensemble d'environ 66.000 m<sup>2</sup> de surface de plancher, (46.400 m<sup>2</sup> de surface utile), dont les 2/3 seront dédiés à la formation et à l'administration, et 1/3 à la recherche. A terme, le projet est destiné à accueillir 3650 personnes : 2200 étudiants en formation initiale et continue et 1450 personnes, dont 1200 personnels d'enseignement et de recherche.

Le cadre de réalisation retenu est celui d'un partenariat public/public, dit « PPP innovant », le coût est estimé à 265 millions d'euros (cf. Bilan de la concertation), et la maîtrise d'ouvrage est assurée par la société de projet, dite « Campus Agro SAS » .

La construction de cet établissement, eu égard à sa superficie, comporte une Etude d'Impact, qui fait l'objet de l'enquête publique ; elle est jointe au dossier, ainsi que l'Avis de la MRAe et le mémoire en réponse du maître d'ouvrage à la MRAe, et l'Avis du CGI.

<b>AVIS DU CGI</b>	
<b>Projet d'implantation d'AgroParisTech et de laboratoires de l'INRA sur le Plateau de Saclay</b>	
Etablissement public demandeur	AgroParisTech
Ministères concernés	Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Ministère de l'Environnement, du Développement durable et de l'Energie
Date de réception du dossier	5 août 2014
Date du rapport de contre-expertise	26 septembre 2014
<b>PROCEDURE : CONTRE-EXPERTISE DU DOSSIER D'EVALUATION SOCIO-ECONOMIQUE</b>	
<b>INDICATEURS SOCIO-ECONOMIQUES</b>	
<b>Coût global actualisé</b> dont financement public au sens du décret 2013-1211	<b>279,7 M€</b>  Apportés par Cessions : 130,7 M€ CPER : 10,6 M€ INRA : 20 M€ Plan campus : 3,83 M€/an
<b>VAN (valeur actualisée nette) sans risque et avec risque</b>	<b>Non disponible Non disponible</b>
<b>Dimensionnement</b>	46 374 m <sup>2</sup> SU dont 25 481 m <sup>2</sup> dédiés à la recherche 2 000 étudiants 1 000 chercheurs et enseignants-chercheurs
<b>Mode de réalisation</b>	Partenariat public-public
<b>Date de mise en service</b>	Rentrée universitaire 2019

Tableau extrait du dossier d'enquête  
(cf. pièce 3 – Volume n°1)

En application des dispositions réglementaires, relatives à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement, le présent rapport a pour objet :

1. d'établir un rapport d'enquête relatant le déroulement de l'enquête publique préalable à la délivrance de permis de construire du Campus AgroParisTech-Inra, projetée au sein de la zone d'aménagement concertée (ZAC) de l'École Polytechnique sur le territoire de la commune de Palaiseau située dans le département de l'Essonne (91120), ouverte à la mairie de Palaiseau, du 13 juin 2018 au 13 juillet 2018 inclus (soit pour une durée de 31 jours consécutifs).

Cf. 1. RAPPORT D'ENQUÊTE

2. de présenter les conclusions motivées et avis du commissaire enquêteur, après que celui-ci ait pris connaissance des observations consignées ou annexées aux deux registres d'enquête, formulées par le public lors des permanences en mairie, ou recueillies par courriel et sur le registre dématérialisé, et du mémoire en réponse de la Ville.

Cf. 2. CONCLUSIONS MOTIVEES et AVIS

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur constituent un document indissociable. Ils sont rendus publics pendant un an par voie dématérialisée sur le site Internet des services de l'Etat en Essonne, et à la sous-préfecture de Palaiseau où ils peuvent être consultés sur support papier.

L'autorité compétente, la Préfète de l'Essonne, au nom de l'Etat, prendra sa décision qui sera susceptible de recours administratif puis de recours contentieux devant le tribunal administratif compétent.

**1<sup>ère</sup> PARTIE**

**RAPPORT**

## PRÉAMBULE

Le présent rapport rend compte du travail du commissaire enquêteur, chargé de diligenter l'enquête publique préalable la délivrance du permis de construire de Campus AgroParisTech-Inra, projetée au sein de la ZAC de l'Ecole Polytechnique sur la commune de Palaiseau (91120). Cette enquête a été ouverte à la Mairie de Palaiseau, du 13 juin 2018 au 13 juillet 2018 inclus, soit pendant 31 jours consécutifs.

Conformément au code de l'environnement, le commissaire enquêteur a été désigné par ordonnance de Mme la présidente du tribunal administratif de Versailles, le 13 avril 2018, à la demande de l'autorité organisatrice de l'enquête, en l'occurrence la sous-préfecture de l'Essonne.

Le commissaire enquêteur a été désigné sur la liste d'aptitude du département de Paris.

Cette disposition législative et la procédure de désignation par une autorité juridictionnelle garantissent l'indépendance totale du commissaire enquêteur, à l'égard aussi bien de l'autorité organisatrice que de l'administration ou du public ainsi que sa parfaite neutralité.

S'agissant des aptitudes exigées des commissaires enquêteurs, le décret 2017-626 du 25/03/17 a modifié l'article R.123-41 du Code de l'environnement, en rendant obligatoires pour le commissaire enquêteur **"les formations organisées en vue de l'accomplissement de ses missions pendant tout le temps de son maintien sur une liste d'aptitude"**, et son habilitation est systématiquement évaluée tous les quatre ans par la commission d'aptitude dédiée. La compétence ne devant pas s'apprécier seulement au plan technique, mais aussi dans la connaissance des procédures administratives et dans celui du droit des enquêtes publiques, d'autres critères s'imposent, également à l'évidence, à savoir l'éthique et l'objectivité dont doit faire preuve tout commissaire enquêteur.

Il n'est pas cependant nécessaire que le commissaire enquêteur soit un expert et s'il l'est, il ne doit en aucun cas se comporter en expert ni en professionnel ès qualité. En effet l'expert est un auxiliaire de justice, dont le travail est strictement défini par les magistrats : celui d'un spécialiste objectif qui doit vérifier la conformité technique d'un acte ou d'une opération aux règles de l'art.

***En fait, le commissaire enquêteur apparaît comme un collaborateur occasionnel du service public dont la mission a un triple objectif : apprécier l'acceptabilité sociale du projet soumis à l'enquête, considérer son impact sur la mise en valeur et la préservation de l'environnement, et apporter une aide à la décision à l'autorité décisionnaire.***

Il lui est recommandé de peser, de manière objective le pour et le contre, puis de rédiger ses conclusions motivées pour donner son avis personnel, donc subjectif.

De même le commissaire enquêteur n'a pas à se comporter en juriste et il n'est pas de sa responsabilité de se prononcer sur la légalité de l'environnement administratif. Cela est et reste du ressort du tribunal administratif compétent. Il n'est donc pas du ressort du commissaire enquêteur de dire le droit, mais simplement il peut dire s'il lui semble que la procédure suivie est légale et s'il lui semble qu'elle a été respectée.

Le commissaire enquêteur s'est efforcé de travailler dans le strict respect des textes rappelés ci-dessus fixant sa mission et définissant les limites de ses pouvoirs.

C'est ainsi qu'à partir des éléments du dossier d'enquête, des observations relevées dans les registres, des courriels recueillis par Internet sur le registre électronique, et du mémoire en réponse du maître d'ouvrage, en date du 3 août 2018, le commissaire enquêteur a rendu in fine ses conclusions motivées et son avis personnel en toute conscience et en toute indépendance.

## I. PROCEDURE DE L'ENQUÊTE

## I.1. PLACE DE L'ENQUETE DANS LA PROCEDURE DU PERMIS DE CONSTRUIRE

### I.1.1 Caractéristiques du type d'enquête induit par le projet

Le code de l'urbanisme définit les dispositions applicables aux constructions, aménagements, installations et travaux faisant l'objet d'un permis de construire.

L'article L421-6 de ce même code précise que le permis de construire ne peut être accordé que si les travaux projetés sont conformes aux dispositions législatives et réglementaires relatives à l'utilisation des sols, à l'implantation, la destination, la nature, l'architecture, les dimensions, l'assainissement des constructions et à l'aménagement de leurs abords et s'ils ne sont pas incompatibles avec une déclaration d'utilité publique.

#### En raison de la superficie du projet

L'annexe à l'article R.122-2 du Code de l'environnement impose une évaluation environnementale aux travaux, constructions ou opérations constitués ou en création qui créent une surface de plancher supérieure ou égale à 40.000 m<sup>2</sup> (ou dont le terrain d'assiette couvre une superficie supérieure ou égale à 10 hectares).

➤ D'une superficie de 66.000m<sup>2</sup>, le projet du Campus APT est soumis à étude d'impact et évaluation environnementale par l'autorité environnementale compétente.

#### En raison de la nécessité d'une étude d'impact

L'article L.123-2 du Code de l'environnement soumet à enquête publique environnementale les projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements exécutés par des personnes publiques ou privées devant comporter une évaluation environnementale.

➤ Ce projet est soumis à enquête publique de type environnemental.

#### En raison du type d'enquête publique environnementale

L'enquête publique fait l'objet d'une procédure de participation du public par voie électronique selon les modalités prévues à l'article L.123-19.

➤ Ce projet est soumis à la participation du public par voie électronique.

#### En raison de l'inscription du projet dans une OIN

Une opération d'intérêt national (OIN) est une opération d'aménagement du territoire à laquelle s'applique un régime juridique particulier en raison de son intérêt majeur. L'Etat conserve la maîtrise de la politique d'urbanisme. C'est ce dernier qui délivre les autorisations d'occupation des sols et en particulier les permis de construire.

➤ Inscrit dans l'OIN Paris Saclay, le permis de construire sera délivré par l'Etat

Lorsque le permis de construire est délivré au nom de l'Etat, l'enquête est organisée par le préfet

➤ Cette enquête publique est organisée par la sous-préfecture de Palaiseau.

### I.1.2 L'enquête publique dans la procédure de permis de construire

A l'issue de la procédure, après la fin de l'enquête et la remise du rapport, le permis de construire, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et de l'avis du commissaire enquêteur, pourra être rendu sur décision de la Préfète de l'Essonne, en application des articles L.422-2 et R422-2 du code de l'urbanisme.

## I.1.2 Mention des textes régissant l'enquête publique

*cf. Note chapeau présentant le cadre réglementaire de l'enquête publique, pièce 1 du Volume n°1*

Le projet s'inscrit dans le cadre d'une enquête publique environnementale, régie par le Code de l'Environnement, et par une procédure de permis de construire régi par le Code de l'Urbanisme.

Il doit également se référer à des Codes connexes relativement à certains aspects du permis de construire, notamment le Code de la Construction et de l'habitation pour les règles d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et de sécurité contre l'incendie et les risques de panique dans les établissements recevant du public (ERP).

### ➤ Textes relatifs à l'enquête publique :

- articles L123-1, L123-2 et R123-1 du code de l'environnement (champ d'application et objet de l'enquête publique) ;
- articles L123-3 et R123-2 à R123-7 du code de l'environnement (procédure et déroulement de l'enquête publique) ;
- décret N°2011-2018 du 29/12/18 (réforme relative aux opérations touchant à l'environnement) ;
- ordonnance N°2016-1060 du 03/08/16 & décret N°2017-626 du 25/04/17 (nouvelles formalités de participation du public).

### ➤ Textes relatifs à l'Etude d'Impact :

- articles L122-1 et suivants du Code de l'Environnement (modification des règles applicables à l'évaluation environnementale) ;
- décret n° 2016-1110 du 11 août 2016 (évaluation environnementale systématique pour les projets dont la première demande d'autorisation est déposée à compter du 16 mai 2017) ;
- articles L571-1 à 20 du Code de l'Environnement et R.1334-30 à R.1334-37 du Code de la Santé Publique (lutte contre le bruit et bruits de voisinage) ;
- articles L414-1 à 7 et R414-1 à 24 du Code de l'Environnement (sites NATURA 2000).

### ➤ Textes relatifs au permis de construire :

- articles R423-57 et R423-58, et plus généralement le livre IV de la partie réglementaire du Code de l'Urbanisme titres II et III.

## ➤ I.2. CONDUITE DE L'ENQUÊTE

### 1.2.1. Désignation du commissaire enquêteur

Par ordonnance en date du 13/04/18, Mme la présidente du tribunal administratif de Versailles a désigné Mme Catherine Marette en qualité de commissaire enquêteur.

*Cf. pièce jointe n°1.1*

### 1.2.2. Réunions préalables à l'ouverture de l'enquête

Préalablement à l'ouverture de l'enquête, le commissaire enquêteur a pu échanger avec les représentants de l'autorité organisatrice, sous-préfecture de Palaiseau, et ceux de la maîtrise d'ouvrage, AgroParisTech, Campus Agro SAS et ADIM, afin de prendre connaissance du projet et d'apporter des conseils au montage du dossier d'enquête publique (présentation des dossiers, recueil des observations par courriels, mise en place d'un registre dématérialisé, etc.)

Ainsi, le commissaire enquêteur a participé à plusieurs réunions préparatoires, organisées à sa demande, de la façon suivante :

#### ➤ 1<sup>ère</sup> Réunion : lundi 07/05/18 (14h30-16h30)

Préalablement au début de l'enquête, le commissaire enquêteur a demandé à l'autorité organisatrice de l'enquête d'organiser une réunion d'information afin de prendre connaissance du projet.

Le commissaire enquêteur a été accueilli par le Chef du bureau de la coordination interministérielle et de l'ingénierie territoriale, en présence des représentants de la maîtrise d'ouvrage, à la sous-préfecture de Palaiseau.

Au-delà de la prise de connaissance du projet du Campus d'AgroParisTech-Inra, soumis à enquête, et de son contexte d'élaboration, cette réunion a permis également d'échanger sur l'évolution de la ZAC de l'Ecole Polytechnique, site d'implantation du projet, et sur l'état d'avancement des constructions limitrophes déjà réalisées et de leur desserte actuelle et programmée.

Cette réunion avait également pour objet d'apporter des compléments d'information au commissaire enquêteur, notamment relatifs aux avis émis par les différentes Autorités sur le permis de construire, à l'avis de l'Autorité environnementale, et aux réponses à l'avis de la MRAe, apportées par le maître d'ouvrage

La réunion a permis également de clarifier certains points du dossier, d'une part, et d'autre part de décider du recueil des observations non seulement par courriel, mais également sur un registre électronique, ainsi que la mise en ligne de l'ensemble du dossier soumis à enquête sur le même site dédié.

#### ➤ 2<sup>ème</sup> Réunion : visite de terrain : lundi 07/05/18 (16h30-18h30)

Piloté par M. le Chef du bureau de la coordination interministérielle et de l'ingénierie territoriale de la sous-préfecture de Palaiseau, en présence des représentants de la maîtrise d'ouvrage, le commissaire enquêteur a visité le site d'implantation du projet et a pu constater la diversité de la typologie urbaine mise en place et les problématiques qui s'y rattachent, notamment concernant la circulation automobile et la desserte par les transports en commun existante (TCSP) et en projet (ligne 18 du Grand Paris Express).

➤ 3<sup>ème</sup> Réunion : modalités d'accueil du public : mardi 22/05/18 (14h00-15h00)

Le commissaire enquêteur s'est rendu à la mairie de Palaiseau et a été reçu par M. le chef du Service du développement urbain pour effectuer les dernières formalités et préparer l'accueil du public : visiter les salles mises à disposition pour la tenue des permanences et pour la consultation du dossier « papier » hors permanences et du dossier « numérisé » accessible sur les 2 tablettes informatiques mises à disposition du public dans le hall d'accueil de la mairie et du Service de développement urbain, et vérifier la signalisation prévue pendant l'enquête.

➤ 4<sup>ème</sup> Réunion : signature des registres & dossier : mardi 22/05/18 (15h00-17h00)

Le commissaire enquêteur s'est rendu à la sous-préfecture de Palaiseau et a été reçu par le chef du Service du développement urbain pour signer les registres « papier », et viser l'ensemble des pièces du dossier (en deux exemplaires).

### 1.2.3. Réunions organisées après la clôture de l'enquête

Après la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur a participé aux deux réunions suivantes :

➤ Présentation du Procès-verbal de synthèse : vendredi 20/07/18 (14h30 à 17h30)

Le commissaire enquêteur a été reçu par M. le Chef du bureau de la coordination interministérielle et de l'ingénierie territoriale de la sous-préfecture de Palaiseau, qui avait organisé la réunion avec les représentants de la maîtrise d'ouvrage, puis leur a présenté le procès verbal de synthèse relatant les caractéristiques du déroulement de l'enquête (ambiance des permanences, observations du public, principaux thèmes dégagés), en leur proposant de communiquer en retour un mémoire en réponse.

*Cf. pièce jointe n°3*

➤ Présentation du Mémoire en réponse : 03/08/18 (14h00 à 16h00)

M. le directeur général de la CASAS, au nom de la maîtrise d'ouvrage, a présenté les éléments de réponse, établis à partir des éléments proposés par le commissaire enquêteur dans son procès verbal, et il lui a communiqué le mémoire en réponse par courriel.

*Cf. pièce jointe n°4*

## I.3. MODALITÉS MATÉRIELLES DE L'ENQUÊTE

### 1.3.1. Arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête

Par arrêté n°2018/SP2/BCIIT/n°025 du 17 mai 2018, M. le sous-préfet de Palaiseau a prescrit l'ouverture de l'enquête publique préalable à la délivrance de permis de construire du Campus AgroParisTech-Inra, après consultation du commissaire enquêteur sur les jours et heures de permanences.

*Cf. pièce jointe n°1-2*

### 1.3.2. Modalités de réception des observations du public

L'enquête s'est déroulée du mercredi 13 juin 2018 au vendredi 13 juillet 2018 inclus à 17h30, soit pour une durée de 31 jours consécutifs. La durée de l'enquête publique respectait donc le minimum fixé par le code de l'environnement qui est de 30 jours.

Le siège de l'enquête étant fixé à la mairie de Palaiseau, un dossier d'enquête y a été déposé, et un second exemplaire du dossier d'enquête a été déposé au Service de développement urbain, où

a été également déposé deux registres à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur.

Ces deux exemplaires du dossier d'enquête ont mis à disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, à l'accueil de la mairie (91 rue de Paris - Palaiseau) et dans les locaux du Service de développement urbain, situé à proximité de la mairie (5 rue Louis Blanc – Palaiseau).

En outre, le public était invité, s'il le souhaitait, à faire parvenir ses observations au commissaire enquêteur par courrier postal, à la mairie de Palaiseau, en vue de leur annexion au registre d'enquête.

De plus, en tant que moyen de communication complémentaire, le dossier était consultable via le site internet dédié ouvert pendant toute la durée de l'enquête, à l'adresse suivante : <http://campus-agroparistech-lnra.enquetepublique.net>

De même, le public pouvait déposer ses observations par courriels électronique à [campus-agroparistech-lnra@enquetepublique.net](mailto:campus-agroparistech-lnra@enquetepublique.net) ou sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <http://campus-agroparistech-lnra.enquetepublique.net>

A la demande du commissaire enquêteur, les observations étaient ensuite imprimées et insérées chaque jour dans un registre dédié ouvert au Service de développement urbain afin d'être mis à disposition du public.

Le commissaire enquêteur s'est également tenu à la disposition du public au cours de quatre permanences, qui ont eu lieu soit au Service du développement urbain, soit à la mairie de Palaiseau, aux dates suivantes :

- mercredi 13/06/18 de 9h00 à 12h00, Service du développement urbain ;
- mardi 19/06/18 de 15h30 à 18h30, Mairie de Palaiseau ;
- samedi 07/07/18 de 9h00 à 12h00, Service du développement urbain ;
- vendredi 13/07/18 de 14h30 à 17h30, Service du développement urbain.

### **I.3.3. Publications réglementaires**

Un avis au public, reprenant les indications contenues dans l'arrêté d'ouverture de l'enquête, a été inséré dans deux journaux publiés dans le département, 15 jours au moins avant le début de l'enquête, prévu le 13/06/18, et rappelé dans les 8 jours après le début de celle-ci, et en complément dans deux quotidiens nationaux :

- « Le Parisien, édition 91 », page X, daté du 25 mai 2018,
- « Le Républicain », page 54, daté du 24 mai 2018,
- « Le Parisien, édition 91 », page X, daté du 18 juin 2018,
- « Le Républicain », page 62, daté du 14 juin 2018,
- « Les Échos », page 1A, daté du 25-26 mai 2018,
- « Aujourd'hui en France », page 18, daté du 25 mai 2018.

*Cf. pièces jointes n°1-4-1 à 1-4-6*

Cet avis a été également publié sur le site Internet des services de l'Etat en Essonne, à l'adresse: <http://www.essonne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Aménagement-et-urbanisme> et sur le site dédié ouvert par le prestataire : <http://campus-agroparistech-lnra.enquetepublique.net/>

#### 1.3.4. Affichage

En application de l'article 2 de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, une affiche contenant les indications prescrites, a été apposée quinze jours avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, sur les panneaux administratifs de la Mairie de Palaiseau et sur le lieu de la réalisation projetée et au voisinage sur la ZAC de l'Ecole Polytechnique.

Cette affiche était conforme à l'arrêté du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R 123-11 du code de l'environnement.

L'affichage a été réalisé sur 11 points :

- 2 points en mairie de Palaiseau, mis en place par la mairie de Palaiseau ; un certificat d'affichage, attestant que l'avis d'enquête a été apposé à la Mairie du 24/05/18 au 13/07/18, soit pendant toute la durée de l'enquête, a été établi par M. le maire de Palaiseau, en date du 13/07/2018.
- 9 points sur le site du projet de construction dans la ZAC de l'Ecole Polytechnique, mis en place par le prestataire (Publilégal) en présence d'huissier le 24 mai 2018, puis contrôlé les 13 juin et 28 juin, puis dernier contrôle et dépose le 16 juillet 2018, en présence d'huissier.

*Cf. pièces jointes n° 1-3-1 à 1-3-4*

#### 1.3.5. Publicités complémentaires :

- bandeaux lumineux défilants installés à l'entrée de Palaiseau, et devant la Mairie ;
- insertion d'un encart dans le bulletin municipal «Palaiseau mag' », n°226 de juin 2018, annonçant l'ouverture de l'enquête et indiquant de se reporter au site de la mairie pour en connaître le déroulement.

*Cf. pièce jointe n°1-5*

#### I.4. COMPOSITION DU DOSSIER D'ENQUÊTE

Le dossier d'enquête est présenté au public dans 4 chemises.

Il est accompagné d'un sommaire, expliquant la répartition des pièces en 5 volumes :

- Volume 1 : Documents administratifs ;
- Volume 2 : Etude d'Impact ;
- Volume 3 : Autorité environnementale ;
- Volume 4 : Dossier de Permis de construire ;
- Volume 5 : Avis des différentes Autorités sur le dossier de Permis de construire.

#### LISTE DES PIÈCES DU DOSSIER D'ENQUÊTE [ # 1500 pages]

<b>Volume 1 documents administratifs [ #80 pages]</b>			
<b>V1</b>			
<b>1</b>	Note chapeau présentant le cadre réglementaire de l'enquête	MARS 2018	10 pages
<b>2</b>	Bilan de la concertation publique	30/07/15	66 pages
<b>3</b>	Avis du CGI (commissariat général à l'investissement)	26/09/14	7 pages
<b>Volume 2 Etude d'Impact [ # 450 pages]</b>			
<b>V2</b>			
	Préambule	NOV 2017	22 pages
<b>I</b>	Résumé non technique du projet		31 pages
<b>II</b>	Description du projet et de ses caractéristiques		64 pages
<b>III</b>	Analyse de l'état actuel de l'environnement		153 pages
<b>IV</b>	Analyse des incidences du projet sur l'environnement et la santé humaine		53 pages
<b>V</b>	Principales solutions de substitution examinées et raisons du choix		6 pages
<b>VI</b>	Compatibilité du projet avec l'affectation des sols et articulation avec les documents de planification		8 pages
<b>VII</b>	Mesures prévues pour éviter, réduire ou compenser les effets négatifs – estimation de leur coût- effets attendus ou modalités de suivi		25 pages
<b>VIII</b>	Description des méthodes utilisées		4 pages
<b>IX</b>	Auteurs de l'Etude d'Impact		1 page
<b>X</b>	Bibliographie	1 page	
	Annexes		86 pages
<b>Volume 3 Autorité environnementale [#80 pages]</b>			
<b>V3</b>			
<b>I</b>	Avis de l'Autorité environnementale	21/02/18	13 pages
<b>II</b>	Mémoire en réponse du porteur de projet et de ses pièces jointes	MARS 2018	66 pages

<b>V4</b>	<b>Volume 4 Dossier de Permis de construire [ # 830 pages]</b>		
<b>I</b>	Éléments d'information du Campus AgroParisTech-Inra <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ note présentant l'insertion du projet dans son environnement</li> <li>➤ présentation de l'opération</li> </ul>	MARS 2018	12 pages 46 pages
<b>II</b>	Récépissés de dépôt des Permis de Construire enregistrement & pièces complémentaires	JANV 2018	5 pages
<b>III</b>	Pièces constitutives du dossier de permis de construire		
	Liste détaillée		
	PC 01 imprimés CERFA n°13409*04 /demande de permis de construire imprimés CERFA n°14600 / déclaration de redevance relative à la création de locaux commerciaux en Île-de-France	NOV 2017	5 pages
	PC 02 plan parcellaire		23 pages
	PC 02 plan parcellaire		1 page
	PC 1 plan de situation		1 page
	PC 2 plan masse		7 pages
	PC 3 coupes du terrain ou des constructions		2 pages
	PC 4 Notice architecturale décrivant le terrain et présentant le projet (52 pages) + annexes : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ PLU (11 pages)</li> <li>➤ environnement (5 pages)</li> <li>➤ gestion des eaux (11 pages)</li> <li>➤ espaces verts (18 pages)</li> </ul>		97 pages
	PC 5 plans de façade et de toiture		7 pages
	PC 6 perspectives d'insertion du projet dans son environnement		14 pages
	PC 7 Photographie de situation du terrain dans son environnement proche		3 pages
	PC 8 Photographie du terrain dans le paysage lointain	3 pages	
	<b>PC 11</b> <i>Etude d'Impact présentée dans le volume 2</i>	<i>cf. volume2</i>	
	PC 16 Etude de sûreté et de sécurité juridique « L'étude de sécurité publique n'est pas communicable au public, au titre de l'article L.114-3 du code de l'urbanisme : « L'étude de sécurité publique n'est pas un document communicable pour l'application du livre III du code des relations entre le public et l'administration. » (cf. art. L.114-3 du code de l'urbanisme).	NOV 2017	néant
	PC 16-1 Formulaires attestant la prise en compte de la réglementation thermique et étude de faisabilité portant sur les approvisionnements en énergie		35 pages
	PC 25 Justification du dépôt de la demande d'autorisation, enregistrement ou de déclaration au titre de la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement		13 pages
	Pièces annexes : 14 plans de niveaux		14 plans

PC 30	Copie des dispositions qui indiquent le nombre de m2 constructibles sur la parcelle et, si elles existent, des dispositions du cahier des charges qui fixent les prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales imposées pour la durée de réalisation de la zone (ZAC). (35 pages)			151 pages 71 plans
PC 39-7	Accessibilité	17 pages	10 plans	
PC 39-8.1	Travaux pratiques	17 pages	8 plans	
PC 39-8.2	Enseignement	17 pages	7 plans	
PC 39-8.3	Salle polyvalente	16 pages	3 plans	
PC 39-8.4	Forum	17 pages	8 plans	
PC 39-8.5	Agroexe	16 pages	7 plans	
PC 39-8.6	Agrorecherche		1 plan	
PC 39-8.7	Agrorecherche		1 plan	
PC 39-8.8	Parc de stationnement	16 pages	1 plan	
PC 39-9	détails		25 plans	
Total		116 pages	71 plans	
PC 39/40	imprimé CERFA n°13409 spécifique permettant de vérifier la conformité des établissements recevant du public aux règles d'accessibilité et de sécurité contre l'incendie et la panique. (13 pages)			
Annexes				
PC40-4.0	Sécurité incendie	110 pages	18 plans	
PC40-5.1	Travaux pratiques	26 pages	8 plans	
PC40-5.2	Enseignement	25 pages	8 plans	
PC40-5.3	Salle polyvalente	21 pages		
PC40-5.4	Forum	50 pages	8 plans	
PC40-5.5	Activités	19 pages	7 plans	
PC40-5.6	ARN		1 plan	
PC40-5.7	ARS		1 plan	
PC40-5.8	Parc de stationnement	19 pages	1 plan	
PC40-6	Demande de dérogation	1 page		
Total		252 pages	52 plans	
<b>Volume 5</b>				

<b>V5</b>	<b>Avis des différentes Autorités sur le dossier de Permis de Construire [ # 30 pages ]</b>		
	<i>Avis de l'Autorité Environnementale présenté dans le Volume 3</i>	<i>Cf. volume 3</i>	
	Avis de la Sous-Commission Départementale de Sécurité Publique	JANV 2018	1 page
	Avis de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC)	30/03/18	1 page
	Avis d'ENEDIS	28/12/17	1 page
	Avis du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVY)	02/01/18	1 page
	Avis de l'Etablissement Public d'Aménagement Paris-Saclay	17/01/18	1 page
	Avis de la Sous-Commission d'arrondissement d'Accessibilité (Forum-Administration, AL2)	24/01/18	4 pages
	Avis de la commission d'arrondissement d'Accessibilité (PS, AL1, AL3, ARS, ARN)	24/01/18	18 pages
<b>MODALITÉS D'ORGANISATION DE L'ENQUÊTE</b>			
	<b>Pièces administratives de mise en œuvre de l'enquête</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Arrêté préfectoral n°2018/SP2/BCIIT/n°025, portant ouverture de l'enquête publique préalable à la délivrance de permis de construire du Campus AgroParisTech-Inra ;</li> <li>➤ Avis d'enquête (réduction format A4) ;</li> <li>➤ Publications réglementaires : insertion dans la presse.</li> </ul>		

Le projet s'inscrit dans le cadre d'une enquête publique environnementale régie par le code de l'environnement et par une procédure de permis de construire régie par le code de l'urbanisme.

Aux termes de l'article R.123-8 du Code de l'environnement, le dossier soumis à enquête publique comprend une Etude d'Impact (cf. Volume 2), la mention des textes qui régissent l'enquête publique et la façon dont cette enquête s'insère dans la procédure administrative relative au projet, ainsi que les décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête et les autorités compétentes pour prendre la décision d'autorisation ou d'approbation (cf. Volume 1), les Avis émis sur le projet (cf. Volume 3), le bilan de la procédure de débat public (cf. Volume 1), et la mention des autres autorisations nécessaires pour réaliser le projet.

L'ensemble de ces pièces figurent bien au dossier d'enquête publique préalable à la délivrance de permis de construire du Campus AgroParisTech-Inra.

## II. OBJET DE L'ENQUÊTE

**II. 1. PRÉSENTATION DU PROJET ET FINALITÉ DE L'ENQUÊTE**

Les Etablissements de l'AgroParisTech et l'Inra envisagent le regroupement sur un seul site des 4 entités franciliennes du premier ci-dessus cité, et de la recherche commune à ces 2 acteurs.

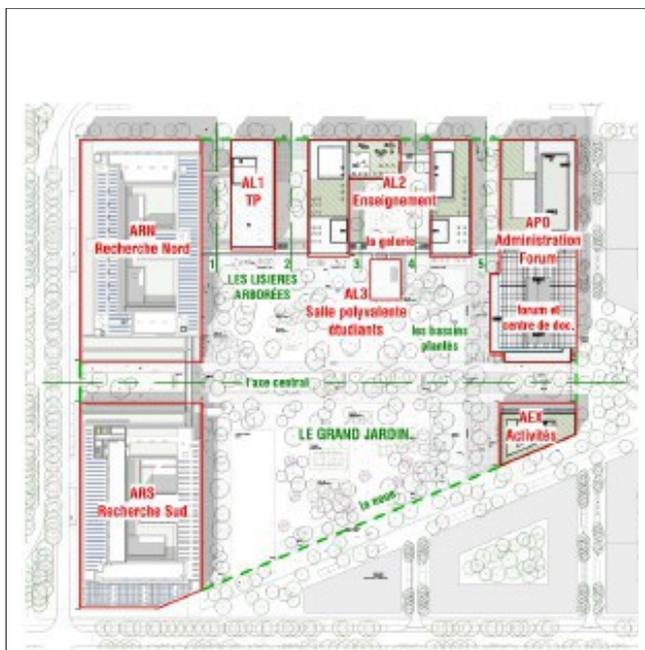
La société de projet, Campus Agro SAS a été créée, en partenariat avec la CDC, pour porter la maîtrise d'ouvrage de cette opération qui sera réalisée dans le cadre d'un contrat global CREM d'une durée de 30 ans, attribué au groupement Vinci, dont GTM est mandataire, le 02/10/17

Le projet se développe au sein du campus Paris-Saclay, pôle scientifique de recherche, d'enseignement et de transfert technologique, d'excellence mondiale, structuré en six thématiques, le regroupement d'AgroParisTech et de l'INRA représentant la thématique « Agriculture, Alimentation, Environnement ».

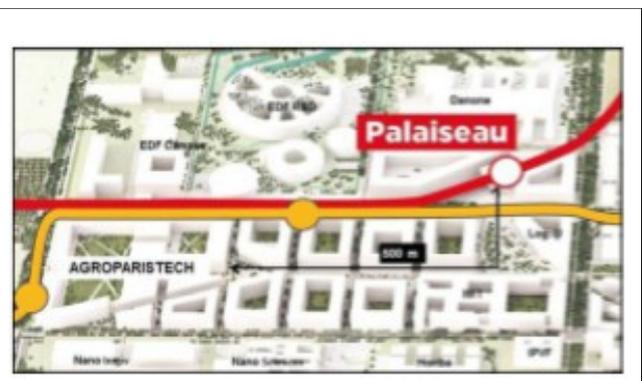
Le projet immobilier vise à construire, autour d'un jardin central, sept bâtiments d'enseignement et de recherche (66.000 SDP) afin d'accueillir environ 3.650 personnes (dont 2.200 étudiants) au sein de l'îlot C1.1 de la ZAC de l'Ecole Polytechnique de Palaiseau.

L'emplacement choisi pour la réalisation de ce projet est à proximité directe de la future ligne 18 du métro du Grand Paris Express qui sera mise en service en 2024.

De par son programme et sa surface (> 40.000m2), le projet est soumis à Etude d'Impact, et fait l'objet de cette présente enquête publique préalable à la délivrance du Permis de construire qui pourra être délivrée par l'Etat, à la l'issue de la procédure d'enquête.



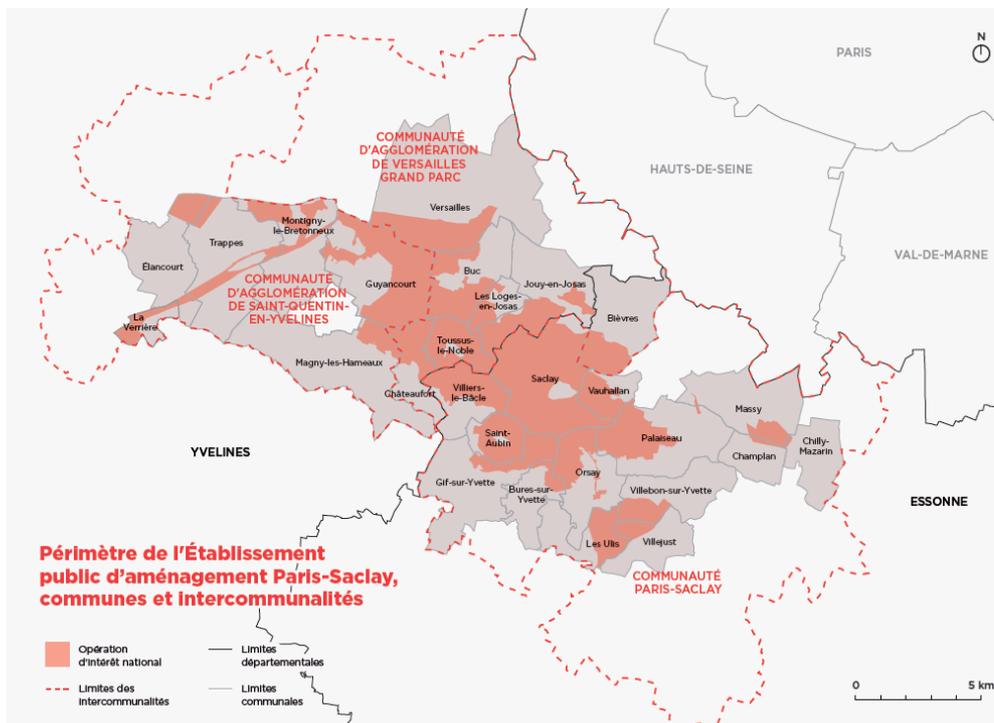
**Figure 7**  
plan de localisation des bâtiments



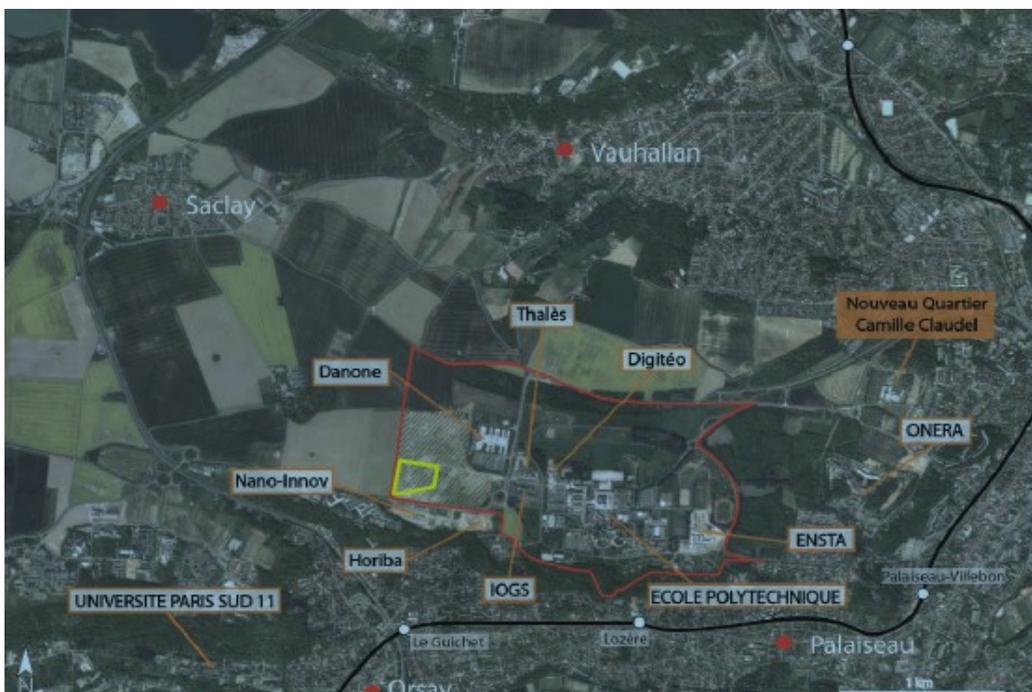
La ligne 18 (en rouge) et le TCSP (en jaune)  
extrait de l'Etude d'Impact page 9



**figure 131**  
extrait de l'Etude d'Impact page 32



extrait de l'Etude d'Impact page 10



Périmètre de la ZAC du quartier de l'Ecole Polytechnique : implantation AgroParisTech-Inra en jaune  
extrait de l'Etude d'Impact page 12

## I. 2. ENVIRONNEMENT ADMINISTRATIF

### II.2.1. La ZAC de l'École polytechnique

Le projet s'inscrit dans le périmètre de l'Opération d'intérêt national (OIN) Paris-Saclay définie par le décret n°2009-248 du 03/03/2009. Cette OIN s'articule autour du vaste espace agricole et naturel du plateau de Saclay, au sud-ouest de Paris, entre les agglomérations de Palaiseau, Massy, Versailles et Saint-Quentin-en-Yvelines.

L'aménagement de la frange sud du plateau, qui s'étend sur 7 km de long, vise à créer un pôle d'excellence scientifique et technique de dimension internationale en regroupant grandes écoles, universités, organismes de recherche et entreprises privées.

La coordination et la supervision de l'aménagement du pôle ci-dessus nommé, sont assurées par l'Établissement Public d'Aménagement Paris-Saclay (EPPS /futur EPA -PS) créé en 2010.

Cette zone se développe en trois secteurs, respectivement d'Est en Ouest : le quartier de l'École Polytechnique au sein duquel s'implante le projet, le quartier du Moulon et le quartier du Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA).

La ZAC de l'École Polytechnique, à l'intérieur de laquelle s'implante le projet, a été créée le 12/04/12 par arrêté préfectoral désignant ainsi l'EPPS comme aménageur d'un programme global prévisionnel de 870.00 m<sup>2</sup> de SHON sur 232 ha.

Le projet de ZAC de l'École Polytechnique a déjà fait l'objet de trois avis de l'Ae :

- l'avis (n° 2011-53) du 09/11/2011 rendu par le CGEDD lors de la création de la ZAC ;
- l'avis (n° EE-660-12 ) du 19/12/2012 rendu par le préfet de région lors du modificatif de la ZAC ;
- l'avis (n° EE-673-13) du 04/02/2013 rendu par le préfet de région de la DUP et LEMA.

Son projet d'aménagement a été déclaré d'utilité publique, par arrêté préfectoral, le 24/03/14.

Outre l'aménagement de la ZAC de l'École Polytechnique, le plateau de Saclay est concerné par plusieurs autres projets structurants :

- le transport en commun en site propre (TCSP) reliant Massy au Christ de Saclay ;
- le projet de requalification de la RD 36 qui dessert le nord de la ZAC en plate-forme multimodale ;
- la ligne 18 du métro GPE, qui reliera l'aéroport d'Orly au plateau de Saclay à l'horizon 2024 ;
- l'aménagement de la ZAC du Moulon à l'ouest ;
- l'aménagement du quartier Camille Claudel à l'est, à composante dominante de logements.

### II.2.2. Compatibilité du projet avec l'affectation des sols et articulation avec les documents de planification

Le projet doit être compatible avec les documents d'urbanisme opposables, et s'articuler avec les plans, schémas et programmes mentionnés à l'article R122-17 du Code de l'Environnement.

Parmi les documents, l'Étude d'Impact retient ceux cités ci-après, et explique que les autres ne s'appliquent pas au projet ou ne sont pas en vigueur :

SDAGE Seine-Normandie (cf.art. L. 212-1 et L. 212-2) ; SAGE Bièvre (cf. art. L. 212-3 à L. 212-6) ; SRACAE (cf. article L. 222-1) ; SRCE en Île-de-France (cf.art. L. 371-3) ; PLU de Palaiseau ; SDRIF ; PNPD (cf.art. L. 541-11) ; PRPRGDD (cf. art. L. 541-13) ; PREDEC d'Île-de-France ; PGRI du Bassin Seine-Normandie (cf.art. L. 566-7) ; PDU d'Île-de-France ; CPER 2015-2020 ; Schéma d'ensemble du réseau de transport public du Grand Paris et CDT (loi n° 2010-597 du 03/06/2010 relative au Grand Paris).

## II. 3. EXAMEN DES PIÈCES COMPOSANT LE DOSSIER D'ENQUÊTE

Comme expliqué précédemment, les pièces sont numérotées et réparties en 5 volumes.

Cependant, dans ce rapport ne seront examinés que les 3 premiers Volumes, que le commissaire enquêteur estime indispensables à la compréhension du projet et de la procédure d'enquête :

- Volume n°1 : Documents administratifs ;
- Volume n°2 : chapitre I (résumé non technique) et chapitre II (description du projet)
- Volume n°3 : pièce I (Avis de l'Ae) et II (mémoire en réponse du maître d'ouvrage)

Le Volume n°4 rassemble les pièces du Permis de Construire du projet de Campus, et le commissaire enquêteur rappelle que sa mission n'est pas de l'instruire, mais d'en apprécier les impacts sur l'environnement dans toutes ses dimensions.

L'examen comprend une description respectant le plan des pièces, le résumé de son contenu, les remarques du commissaire enquêteur en termes de lisibilité de chacun de ces 3 Volumes.

Sans être exhaustif, le résumé permet de fournir au lecteur des repères afin qu'il puisse retrouver plus rapidement les informations qu'il recherche parmi les pièces du volumineux dossier d'enquête.

L'appréciation globale de ce dossier soumis au public sera développé ci-après dans le chapitre II.4.

### II.3.1. Volume n°1 : Documents administratifs

Pièce 1 Note chapeau présentant le cadre réglementaire de l'enquête de l'enquête Mars 2018	
<p>Ce document comprend 10 pages de format A4, numérotées et agrafées, dont une page de garde indiquant le titre et la date, et une table des matières.</p> <p>Après un préambule rappelant que le projet est soumis à Etude d'Impact et précisant la composition du dossier d'enquête, le document est organisé en quatre parties, traitant respectivement de la mention des textes régissant l'enquête, de l'insertion de l'enquête dans la procédure administrative, des décisions administratives à prendre à l'issue de l'enquête et autorité compétente pour prendre ces décisions.</p>	
<p>Page 5 : vérifier la date du Bilan de concertation, indiqué en date du 30/07/15 (pas le 11/09/15) dans le dossier</p>	<p><b>PRÉAMBULE</b> Conformément au code de l'environnement, le projet est soumis à Etude d'Impact (cf. art. R.1226), et à enquête publique (cf. R.123-1) dont la composition du dossier soumis au public est réglementée (cf. R.123-8). Pour ce projet, il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Une Etude d'Impact, réalisée et fournie au dossier de permis de construire (cf. PC11 - Volume n°2) ;</li> <li>➤ La mention des textes régissant l'enquête publique, la façon dont elle s'insère dans la procédure d'autorisation et l'indication des décisions pouvant être adoptées ainsi que celle des autorités compétentes pour prendre les décisions (cf. pièce 1 du Volume n°1) ;</li> <li>➤ L'avis de l'Autorité environnementale + Mémoire en réponse du maître d'ouvrage (cf. pièces I et II du Volume n°3) ;</li> <li>➤ Le bilan de la concertation publique, pour la CNDP (cf. pièce 2 du Volume n°1) ;</li> <li>➤ La mention des autres autorisations nécessaires : «Le projet s'insère dans le cadre de la ZAC du Quartier de l'École Polytechnique qui a été soumise à autorisation (article L.214.3 du Code de l'Environnement)».</li> </ul>



<p>p.8 Vérifier la cohérence de date du Bilan de concertation, indiqué en date du 30/07/15 (pas le 11/09/15) dans le dossier (cf. pièce 2 – Volume 3)</p> <p>p.9 Corriger il s'agit d'un arrêté préfectoral (pas municipal )</p> <p>p.9 Compléter : le recueil des observations par voie électronique est obligatoire pour les enquêtes envt.</p> <p>p.9 Corriger : pouvoirs du commissaire enquêteur</p> <p>p.10 : Corriger : pas de transmission par le commissaire enquêteur au maître d'ouvrage cf. arrêté préf. d'ouverture de l'enquête</p>	<p>. En 2013-2014 : enquête publique conjointe DUP-Parcellaire (réalisation des mesures compensatoires hors emprise de la ZAC) + Etude d'Impact + arrêté préfectoral du 24/03/14 (aménagement de la ZAC, création de voiries et mesures écologiques compensatoires) (cf. annexe 5 de l'Etude d'Impact).</p> <p>➤ <u>Participation du public</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La destination scientifique des locaux et le coût estimé supérieur à 150 M€, mais inférieur à 300 M€, impliquent la mise en œuvre d'une concertation publique par le maître d'ouvrage, Campus Agro SAS, avec information de la CNDP (cf. art. L121-8 du Code l'Environnement) ;</li> <li>- La concertation s'est déroulée du 20 avril au 19 juin 2015. Cinq réunions, animées par l'agence Voix Publiques, ont été organisées dans les communes des 4 sites actuels (Grignon, Paris 5<sup>ème</sup>, Massy, Paris 15<sup>ème</sup>) et dans la commune d'arrivée (Palaiseau) ;</li> <li>- Le dossier de concertation décrivant les objectifs et caractéristiques essentielles du projet a été mis en consultation dans les 4 sites actuels et dans les 5 mairies durant toute la période de concertation du public, ainsi qu'un registre « papier » destiné à accueillir les observations du public qui pouvait également les déposer sur le site de Campus-Agro ;</li> <li>- Bilan de la concertation publique pour la CNDP, <b>établi en date du 11/09/15.</b> (cf. pièce 2 du Volume n°1).</li> </ul> <p>➤ <u>Dépôt du permis de construire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dépôt de la demande en mairie de Palaiseau le 23/11/17 (cf. pièce I du Volume n°3 et Volume n°4) ;</li> <li>- transmission aux services instructeurs compétents pour avis (cf. Volume n°5) ;</li> <li>- Avis de la MRAe, en date du 21/02/18 + mémoire en réponse, mars 2018 (cf. Volume n°3)</li> </ul> <p>➤ <u>Formalités préalables à l'enquête publique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- saisine du Tribunal administratif de Versailles ;</li> <li>- arrêté <b>préfectoral</b> d'ouverture d'enquête ;</li> <li>- publications réglementaires ;</li> <li>- affichage réglementaire en Marie, sur site local et sur site Internet.</li> </ul> <p>➤ <u>Pendant la durée de l'enquête publique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le public peut consigner ses observations sur le registre d'enquête format « papier » tenu à sa disposition dans chaque lieu où est déposé le dossier d'enquête publique ou transmises par courrier au commissaire enquêteur <b>ou les communiquer par voie électronique</b>;</li> <li>- Le commissaire enquêteur entend toute personne qu'il lui paraît utile de consulter ; il peut également visiter les lieux, faire compléter le dossier, <b>décider soit à son initiative, soit à la demande du public d'organiser une réunion publique ou une prolongation d'enquête (15 jours maximum), qu'il prépare en concertation avec le maître d'ouvrage</b></li> </ul> <p>➤ <u>A l'issue de l'enquête</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A l'expiration du délai de l'enquête publique, le registre sera transmis sans délai au commissaire enquêteur, qui le clôturera (cf. art.R123-19 du code de l'environnement) ;</li> <li>- Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le maître d'ouvrage et lui communiquera les observations écrites ou orales du public dans un procès-verbal de synthèse. Le maître d'ouvrage disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses</li> </ul>
---	---

<p>p.10 Préciser quelles sont les autorités compétentes : - permis délivré par l'Etat, - maîtrise d'ouvrage du projet Campus Agro SAS, - collectivités territoriales ?</p>	<p>observations éventuelles ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au service compétent le dossier de l'enquête accompagné des registres et des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées, et simultanément il transmettra une copie du rapport et des conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif.</li> <li>- Le rapport, conforme aux dispositions des articles L123-15 et R123-19 du Code de l'Environnement, relatara le bon déroulement de l'enquête et examinera les observations et propositions recueillies. Les conclusions motivées seront consignées dans un document séparé précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet ;</li> <li>- Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables sur le site Internet de la Ville et de la Préfecture. Ils seront également tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, sur le lieu de l'enquête.</li> </ul> <p><u>3. Décisions administratives à prendre à l'issue de l'enquête et autorité compétente pour les prendre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- À l'issue de l'enquête publique, les éventuelles réserves du commissaire enquêteur devront être levées par <b>l'autorité compétente en matière de permis de construire</b>, par le maître d'ouvrage pour les questions extrinsèques au projet ou par <b>les collectivités territoriales en charge de la compétence visée par la réserve</b>.</li> <li>- Une fois les éventuelles réserves levées, l'autorité compétente pourra prendre la décision d'accorder ou non le permis de construire.</li> </ul> <p><u>4. Mention des autres autorisations nécessaires pour réaliser le projet</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Dans le cadre de la réglementation des ICPE, l'opération est soumise à un dossier de Déclaration au titre des rubriques 14502 et 4110-2b (cf. PC25 du Volume n°4 du présent dossier d'enquête).</li> <li>➤ L'opération n'est pas soumise à un dossier de déclaration ou autorisation au titre de la Loi sur l'eau. Le projet est inclus dans une zone d'aménagement concerté qui a déjà fait l'objet de cette autorisation.</li> <li>➤ Le projet n'est pas soumis à une demande de prescriptions archéologiques puisque les terrains ont été diagnostiqués et partiellement fouillés lors des études préalables d'aménagement de la ZAC.</li> </ul> <p>Le projet ne nécessite aucune autre autorisation que l'obtention du permis de construire pour permettre sa réalisation.</p>
<p><b>Pièce 2</b> <b>Bilan de la concertation publique pour la CNDP</b> 30 juillet 2015</p>	
<p>Ce document comprend 66 pages de format A4, non numérotées et agrafées, dont une page de garde indiquant la maîtrise d'ouvrage, le titre et la date, mais ne comportant aucun sommaire.</p>	
	<p><u>Texte introductif descriptif :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- montage du projet (approbation du projet de déménagement, maîtrise d'ouvrage) ;</li> <li>- justification de la mise en œuvre de la concertation publique (destination scientifique des locaux et du coût estimé supérieur à 150 M€) avec information de la CNDP(cf.art. L121-8 du code de l'environnement) ;</li> <li>- présentation du dispositif (concertation publique ouverte du 20/04/15 au 19/06/15, débats animés par un prestataire, Voix publiques) ;</li> </ul>

<p>p.3 : Compléter le titre et la date du schéma</p> <p>p. 5 Expliciter le calcul du coût à articuler avec celui de l'avis du CGI (279,7 M€) émis le 26/09/15</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- contenu du document (organisation retenue, synthèse des réunions publiques structurée par thèmes, ensemble des questions posées et réponses apportées lors des réunions et sur le site internet de Campus Agro SAS) ;</li> <li>- liste des supports de l'information.</li> </ul> <p><b>1. LE PROJET AGROPARISTECH-INRA</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <u>Rappel</u> du contexte du projet, de son ambition scientifique, de son site d'implantation, de son programme immobilier, du cadre de réalisation (partenariat public/public), de la maîtrise d'ouvrage (Campus Agro SAS). « Campus Agro SAS sera chargé de financer et de construire les immeubles, puis de les entretenir et les mettre à disposition d'AgroParisTech en contrepartie d'un loyer .../... AgroParisTech sous-louera une partie des locaux à l'Inra. Campus Agro conclura avec un partenaire privé un CREM » ;</li> <li>➤ <u>Points clés du projet</u> : objectifs, caractéristiques, calendrier, maître d'ouvrage, coût d'investissement (265 M€), catégorie d'opération (projet immobilier à vocation d'enseignement supérieur et de recherche), contexte, site internet de la concertation publique.</li> </ul> <p><b>2. ORGANISATION DE LA CONCERTATION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <u>Publication dans les journaux d'annonces légales</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>- texte de l'annonce légale publiée le 15/04/15, indiquant notamment les modalités d'association du public (réunions publiques et site Internet), les lieux de consultation du dossier (mairies de départ et d'arrivée) et la période de consultation (du 20/04/15 au 19/06/15) ;</li> <li>- copie des annonces parue dans Les Echos, le Parisien-édition Paris, le Parisien-édition Essonne, le Parisien-édition Yvelines ;</li> </ul> </li> <li>➤ <u>Dossier de concertation</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un document descriptif des objectifs et caractéristiques du projet scientifique et immobilier et des plaquettes de présentation d'AgroParisTech, de l'Inra, et de l'Université Paris-Saclay ;</li> <li>- Des registres de recueil des observations ;</li> <li>- Une mise en ligne sur les sites internet de Campus Agro, d'AgroParisTech et de l'Inra - centre de Versailles ;</li> <li>- La communication (calendrier des réunions publiques avec site, date, lieu, heure, dispositifs de publicité, flyers, affichages, dépliants distribués sur les lieux de réunion, sites internet des acteurs du projet).</li> </ul> </li> </ul> <p><b>3. RÉUNIONS PUBLIQUES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <u>Organisation</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>- représentants d'AgroParisTech, de l'Inra et de Campus Agro ;</li> <li>- animateur-modérateur de l'Agence Voix Publiques ;</li> <li>- règles du jeu (frise des étapes, principes et attitudes à respecter)</li> </ul> </li> <li>➤ <u>Participation</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>- « Seules les réunions à Paris 15ème et à Thiverval-Grignon ont rassemblé un nombre significatif de personnes, et cela pour des raisons différentes : la première a pris la forme d'un Conseil de quartier, avec un ordre du jour plus large, et la seconde se tenait dans une commune où AgroParisTech représente une part très importante de l'activité » ;</li> <li>- chiffres clés : 142 participants aux 5 réunions publiques, 20 prise de parole en moyenne par réunion, 93 questions-réponses et 1- remarques ;</li> <li>- détail du nombre de participants et de leurs qualité par lieu de réunion.</li> </ul> </li> </ul>
---	--

	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Synthèse des échanges :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- légende et mode de lecture du document : synthèse organisée en 3 grands chapitres, divisés en 11 sous-chapitres thématiques, analyse développée plus longuement dans les paragraphes bordés d'une barre latérales, mise en exergue des interpellations les plus fréquentes dans les cartouches verts ;</li> <li>- Les 3 chapitres : <ul style="list-style-type: none"> <li>. AgroParisTech et l'Inra face au débat et projet de transfert,</li> <li>. Pertinence, viabilité, éthique du projet et alternatives possibles,</li> <li>. Mise en œuvre du projet ;</li> </ul> </li> <li>- Les points contestés : <ul style="list-style-type: none"> <li>. la rationalité du projet et la sincérité de la concertation menée depuis 2008,</li> <li>. l'installation sur des terres agricoles de haute qualité,</li> <li>. la logique de cluster ;</li> </ul> </li> <li>- Les questions encore ouvertes : <ul style="list-style-type: none"> <li>. le montage financier,</li> <li>. le périmètre et le fonctionnement de la ComUE Paris-Saclay,</li> <li>. l'avenir des sites occupés ;</li> </ul> </li> <li>- Les attentes : <ul style="list-style-type: none"> <li>. l'accompagnement social de toutes les personnes concernées,</li> <li>. la mise en place de « solutions transports » efficaces et viables,</li> <li>. la poursuite de l'information et de la concertation</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul> <p><b>4. ANNEXES : COMPTES RENDUS INTÉGRAUX DES ÉCHANGES AVEC LE PUBLIC</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 04/05/15, réunion publique à Thiverval-Grignon</li> <li>➤ 18/05/15, réunion publique à Paris 5ème</li> <li>➤ 20/05/15, réunion publique à Massy</li> <li>➤ 01/06/15, réunion publique à Palaiseau</li> <li>➤ remarques et questions reçues en dehors des réunions</li> </ul>
<p><b>Pièce 3</b>  <b>Avis du CGI (commissariat général à l'investissement)</b>  26 septembre 2014</p>	
<p>Cette pièce comprend 7 pages de format A4, numérotées et agrafées, dont une page de garde indiquant le titre, les références et date de l'Avis, et un tableau récapitulatif des indicateurs socio-économiques utilisés pour l'évaluation des investissements publics.</p> <p>Le rapport de contre-expertise est présenté en PJ, et décline en 3 volets la présentation du projet, la contre-expertise réalisée, et l'avis du CGI.</p>	
<p>p.7 Vérifier la date de création d'AgroParisTech</p>	<p>Le tableau des indicateurs socio-économiques enregistre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Le coût global actualisé : 279,7 M€,</b> dont le financement public apporté respectivement par les cessions (130,7 M€), le CPER (10, 6 M€), l'Inra (20 M€), le Plan Campus (3,83M€) ;</li> <li>➤ <b>VAN sans risque et avec risque : non disponibles ;</b></li> <li>➤ Le dimensionnement (SU de 46.374m<sup>2</sup>, dont 25.481 m<sup>2</sup> dédiés à la recherche, 2000 étudiants, 1000 chercheurs et enseignants- chercheurs) ;</li> <li>➤ Le mode de réalisation : un Partenariat Public-Public ;</li> <li>➤ La date de mise en service : Rentrée universitaire 2019.</li> </ul> <p><b>1. PRÉSENTATION DU PROJET</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ AgroParisTech est né en 2006 du regroupement de trois écoles (INA-PG, ENGREF, ENSIA) ; il compte près de 1.800 étudiants et 200 enseignants-chercheurs, répartis sur 4 sites franciliens, d'où l'objectif de localiser son siège sur un seul site et d'y associer plusieurs laboratoires de l'Inra ;</li> </ul>

- Décision prise en mai 2008 et rentrée universitaire prévue en septembre 2009 ;  
 - Construction d'un ensemble immobilier sur le plateau de Saclay, dans la ZAC de l'Ecole polytechnique ;  
 - « Pour AgroParisTech le transfert constitue une réponse à plusieurs difficultés actuelles. Il permettra d'améliorer la vie étudiante. Actuellement les étudiants sont dispersés. Les élèves ingénieurs de première année étudient sur Grignon, ceux qui sont en deuxième ou troisième année sont à Paris, Massy ou Nancy. Sur Saclay, AgroParisTech sera dans des locaux neufs alors que son parc immobilier actuel nécessiterait des mises aux normes et des rénovations lourdes et coûteuses. Inversement, AgroParisTech et l'inra portent un domaine important pour un campus scientifique d'ambition internationale. Les produits de cession des locaux libérés par AgroParisTech, estimés 131 M€ devraient financer une partie de l'investissement, dont le coût global actualisé s'élève à 280 M€ HT. Le projet sera réalisé dans le cadre d'un partenariat public/public associant AgroParisTech et l'inra à la CDC ».

➤ Dossier d'évaluation socio-économique transmis « les compléments demandés par les experts ont été fournis rapidement lorsqu'ils étaient disponibles ».

- Options et variantes examinées : le scénario de maintien dans les locaux actuels obligerait des dépenses estimées à 63 M€ (entretien, maintenance et mise aux normes). Le projet proposé permet une réduction des surfaces dû au regroupement (mutualisations et rationalisation des fonctions support).

Lorsque le projet a émergé, la relocalisation sur le Plateau de Saclay est apparue comme la seule pertinente pour réorganiser une proximité entre la formation et la recherche, voire l'entreprise et ouvrir l'Etablissement à une gamme de partenariats plus étendue ;

- Dimensionnement proposé et calendrier : oui ;

- Indicateurs socio-économiques : Les éléments présentés sont relatifs aux coûts seulement (construction, entretien, maintenance, et financement) ;

- Indicateurs de performance : les documents stratégiques d'AgroParisTech et les partenariats de l'Etablissement ont intégré le projet d'implantation sur Saclay qui est devenu une condition indispensable de développement des formations, des liens entre formation, recherche et innovation. Le contrat d'objectifs et de performance 2013-2017 a intégré l'objectif « Réussir le projet immobilier sur le campus de Saclay » ;

- Cartographie des risques : oui ;

- Mode de réalisation : partenariat public-public, « seule solution permettant de différer les paiements, face une incapacité du programme budgétaire concerné de mobiliser les budgets d'investissement nécessaires sur une période courte si la réalisation se faisait en maîtrise d'ouvrage publique » ;

- Rappel des guides méthodologiques de référence : inexistants au Ministère chargé de l'agriculture.

« Ne disposant pas de la capacité d'études en propre, ce qui est tout fait normal pour un établissement public de cette taille faisant face à un projet historique, AgroParisTech a instruit le dossier en se faisant aider de conseils sans exiger de devenir propriétaire des études réalisées (maquette financière par exemple) ».

## 2. CONTRE-EXPERTISE RÉALISÉE

➤ Procédure

- vérification des déclarations d'intérêts des 2 experts sollicités ;

- dossier fourni par éléments entre le 06/08/14 et le 25/08/14), réunion de lancement le 28/08/14, compléments de dossier parvenus les 3,5,10 et 18/09/14

- version définitive du GCI rendue le 26/09/14.

➤ Synthèse du rapport

- «Le rapport de la mission de contre-expertise intervient à un stade où la décision d'engager le projet peut être considérée comme irréversible .../... Cet état d'avancement résulte de la validation, fin mars 2014, par le comité de pilotage du projet de ses composantes structurantes et de son plan de financement prévisionnel (partenariat public-public, programme de construction, frais de maintenance, apports et endettements, loyers d'AgroParisTech et de l'INRA, complément consommable au titre du PIA, complément du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt).

Les rapporteurs se sont donc attachés à porter une appréciation sur les choix qui ont été faits, les principaux risques qui pèsent sur le projet et les bénéfices attendus en soulignant certains points sur lesquels les Etablissements concernés doivent rester vigilants.

La mission de contre-expertise considère .../... que le regroupement s'inscrit bien dans la logique de la stratégie partenariale des deux Etablissements .../... S'agissant de la dimension académique et scientifique du projet, la mission de contre-expertise a pu constater que les efforts entrepris par AgroParisTech s'inscrivent dans la stratégie de structuration et de mise en cohérence de l'offre de formation poursuivie par la COMUE Université Paris-Saclay qui portera l'accréditation des formations.../...

Quant la dimension immobilière du projet, la mission de contre-expertise estime que les estimations de surfaces semblent réalistes et cohérentes avec le projet et que le coût de ce dernier est raisonnablement estimé dans son ensemble. Sauf difficulté particulière, qui conduirait à décaler de manière importante l'obtention du permis de construire, la date prévue de mise à disposition des ouvrages devrait être tenue et rendre possible la rentrée universitaire 2019 » ;

- Recommandations sur le plan de financement prévisionnel : capacité de Campus Agro SAS à assurer la maîtrise d'ouvrage (moyens et autonomie) , financement du projet (contribution de l'Etat au-delà du montant prévu) et maintien du versement par le ministère de tutelle de l'ensemble des dotations « Si ce plan d'économies est ambitieux, mais réaliste, sa réussite dépend pour l'essentiel de la concrétisation des gains sur la masse salariale qui est difficile organiser » ;

- Risques extérieurs au projet :

. opération indissociable de l'aménagement global du plateau de Saclay, déplacements très difficiles entre septembre 2019 et 2024, (desserte par les lignes 14 et 18 du GPE), problèmes de logement, objectif de mutualisations et de partenariats acteurs présents sur le site ;

. « AgroParisTech n'a pas procédé à une étude socio-économique proprement dite .../... faute de méthodologie à mettre concrètement en oeuvre dans les secteurs autres que le transport » ;

. suite au chiffrage des coûts des travaux évités, il apparaît que le projet ne présentera un intérêt pour la collectivité, compte tenu des difficultés de transport et de logement, que si les résultats acquis en termes d'enseignement, de recherche et d'innovation étaient significativement amplifiés par l'effet de synergie attendu par le regroupement d'Etablissements sur le plateau de Saclay.

➤ **« Considérant ce qui précède, la mission de contre-expertise émet un avis favorable avec réserves au projet d'implantation d'AgroParisTech et de l'Inra sur le plateau de Saclay. »**

### 3. Avis du CGI

- « le dossier enregistré est très complet, même s'il ne comporte pas d'évaluation socio-économique proprement dite, ce qui n'est acceptable qu'au titre des mesures transitoires .../... le CGI considère qu'au vu de la qualité des experts et de leur implication dans la contre-expertise du dossier, le rapport remis constitue une base valable pour éclairer les décisions à prendre » ;
- Principales forces :
  - . « Le pari de la participation à la dynamique du Plateau de Saclay, et le rapprochement géographique de partenaires naturels ;
  - . Une évaluation étayée et raisonnable des effectifs, surfaces et coûts du projet ainsi que des économies de fonctionnement à attendre du rapprochement géographique ;
  - . Le partage et la complémentarité des objectifs d'AgroParisTech et de l'Inra ;
  - . Un pilotage maîtrisé du projet » ;
- Principales faiblesses :
  - . L'innovation du montage juridique et financier retenu, pour lequel le ministère de tutelle principal n'a aucune expérience ;
  - . Une réussite de la rentrée en 2019 dont de nombreuses composantes (transports, logements, installations sportives) ne sont pas du ressort de l'Etablissement ;
- « Au total, l'avis du CGI **est favorable sous réserves** ».
  - Le CGI préconise de :
    - . Doter la société de réalisation des moyens et de l'autonomie ../...
    - . Boucler définitivement le plan de financement .../...
    - . Poursuivre la préparation en termes de mobilité des agents, et la construction des partenariats de formation et de recherche.
  - Le CGI attire l'attention de l'Etat « vers la nécessité de ne pas compromettre l'implantation d'AgroParisTech et l'Inra sur le Plateau de Saclay par des retards dans la mise en place d'équipements ou d'infrastructures. Les effets d'une rentrée ratée sont de nature à nuire gravement à la réputation de l'Ecole ».

**Appréciation du commissaire enquêteur  
sur la lisibilité du  
Volume n°1  
intitulé « documents administratifs »**

Ce Volume, d'environ 80 pages, devrait permettre au public d'identifier les points clés du projet de création du Campus AgroParisTech-Inra, le montage financier, et les questions et propositions ayant émergées de la concertation, ainsi que les modalités de déroulement de l'enquête publique.

Cependant, il apparaît que les 3 pièces qui le composent, présentent des difficultés de lecture ou de compréhension, notamment :

- concernant la Note chapeau présentant le cadre réglementaire, sur la forme cette pièce est très bien structurée, elle comprend un sommaire et une pagination, sur le fond elle comporte un manque de cohérence de dates (cf. Bilan de concertation), des omissions (cf. obligation de réponse à l'Ae, et de recueil des observations du public par voie électronique), des erreurs (arrêté préfectoral d'ouverture, pouvoirs du commissaire enquêteur), et certains éléments mériteraient d'être précisés (cf. autorité compétente en matière de permis de construire) ;

- concernant le Bilan de concertation, communiqué à la CNDP, le 30/07/15, sur la forme, l'absence de pagination et de sommaire de cette pièce en rend la lecture difficile, et peu attirante, sur le fond son contenu est bien hiérarchisé, l'organisation et la synthèse des échanges sont rédigées dans une syntaxe et un vocabulaire très accessibles à tous les publics ;

- concernant l'Avis du CGI (Commissariat Général à l'Investissement), sur la forme, cette pièce est clairement présentée, sur le fond elle est difficilement compréhensible et peu appréciable par un public non averti. Toutefois le commissaire enquêteur a bien noté les points faibles et les points forts du projet d'une part, et d'autre part l'avis favorable sous réserves émis par le CGI. Le commissaire enquêteur retient également l'appréciation du CGI : « le dossier enregistré très complet, même s'il ne comporte pas d'évaluation socio-économique proprement dite, ce qui n'est acceptable qu'au titre des mesures transitoires ».

**Globalement, le commissaire enquêteur estime que le Volume n°1 délivre les éléments d'information nécessaires, mais qu'il gagnerait à être révisé, corrigé et complété, tel que souligné ci-dessus et indiqué en police bleue en marge des chapitres, afin de faciliter la lecture du public en introduction de ce volumineux dossier d'enquête.**

### II.3.2. Volume n°2 : Etude d'Impact

<b>Etude d'Impact</b> novembre 2017	
<p>Ce volume contient un seul document : l'Etude d'Impact.</p> <p>Il comprend environ 450 pages (annexes comprises) pages couleur de format A4, recto / verso, numérotées et reliées, une page de garde indiquant le titre et la date, un sommaire détaillé en ouverture (table des matières, table des figures, table des tableaux), et fin d'ouvrage une bibliographie, la liste des abréviations et 6 annexes.</p> <p>Il est composé de 10 chapitres, illustrés par de nombreuses iconographies (cartes, photos, schémas, etc.) globalement légendées (source, date, etc.).</p> <p>Après une lecture attentive de l'Etude d'Impact, le commissaire enquêteur a choisi de rapporter les éléments suivants : le préambule, le résumé non technique et le chapitre I (Description du projet). Sans oublier de citer, pour mémoire la présence des annexes sur les procédures antérieures.</p> <p>En effet, les chapitres suivants (relatifs à l'analyse de l'état actuel de l'environnement, aux incidences du projet, aux principales solutions de substitution examinées et raisons des choix, à la compatibilité du projet avec l'affectation des sols et l'articulation avec les documents de planification, et aux mesures prévues pour éviter, réduire, compenser les effets négatifs-estimation de leur coût- effets attendus et modalités de suivi) seront évalués par la MRAe dans son Avis rendu le 21/02/18 (cf. Volume n°3).</p> <p>Le Volume n°3 est présenté ci-après (cf. chap. II.3.3)</p>	
<p><b>Préambule</b> pages 9 à 21</p> <p><a href="#">p.9 Légènder le schéma (TCSP et L18) ...sans attendre la page 291 !</a></p> <p><a href="#">Corbeville ?</a></p>	<p>- <u>Repères :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Regroupement des entités franciliennes d'AgroParisTech et de l'Inra, création d'une société de réalisation (Campus Agro SAS), attribution d'un contrat global CREM, 66.000m<sup>2</sup> SDP dont 47.000m<sup>2</sup> SU, (3650 personnes attendues), site à proximité de la future ligne 18 du GPE, au sein de la ZAC de l'Ecole Polytechnique ;</li> <li>➤ La ZAC est inscrite dans l'OIN Paris-Saclay (cf. loi du Grand Paris), sur le plateau de Saclay, à 15km au Sud-Ouest de Paris, dans le département de l'Essonne. L'OIN vise à constituer un cluster scientifique, sur deux secteurs, dont celui du Sud du plateau de Saclay. La ZAC s'étend sur 232ha entre la RD36 au Nord, le coteau boisé au Sud, la forêt domaniale à l'Est et la limite communale de Palaiseau à l'Ouest. Elle a été créée par l'EPPS (aménageur du programme global de 700.000m<sup>2</sup>) par décret préfectoral en 2012, et a fait l'objet de plusieurs procédures et études d'impact, dont les Avis de l'Ae sont joints en annexe.</li> </ul> <p>- <u>Contexte législatif et réglementaire concernant l'Etude d'Impact :</u> Projet soumis à Etude d'Impact (SDP &gt; 40.000m<sup>2</sup>), établie sur la base des textes en vigueur (ordonnance 03/08/16, décrets 11/08/16 modifié le 27/04/17).</p> <p>- <u>Prise en compte de la notion de programme à l'échelle de la ZAC.</u></p> <p>- <u>Prise en compte du cumul des incidences des projets existants ou approuvés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ requalification de la RD 36 porté par le CG 91, ligne 18 GPE, canalisation d'eau potable, ZAC Ecole Polytechnique, ZAC du Moulon à l'Ouest.</li> </ul> <p>- Tableau thème/zone d'étude, plan de bornage, localisation générale, et du projet.</p>

<p>I. <b>Résumé non technique du projet</b> pages 21 à 51</p> <p>date du PLU ? voir révision du PLU</p> <p>p.25 indiquer le nom du bd au Nord</p> <p>p.25 représenter la L18 &amp; le TCSP</p> <p>p.26 nommer les rues sur le plan masse</p> <p>p.27 souligner le viaduc de la L18</p>	<p>« Le résumé technique présente de façon très synthétique, en utilisant les termes les moins spécialisés possibles, le contenu du document global auquel le lecteur aura toujours le loisir de se référer s'il souhaite approfondir tel point ou objet particulier. »</p> <p><b>I.1 DESCRIPTION DU PROJET ET SES CARACTÉRISTIQUES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nature et situation de l'opération, objectifs et enjeux, projet immobilier, concertation préalable du 20/04/15 au 19/06/15 (bilan joint au dossier), dialogue compétitif et signature CREM avec GTM/ Vinci (02/10/17) ;</li> <li>➤ <u>Le projet :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Sept bâtiments (R+1/R+5) d'une hauteur maximum (25m) ;</li> <li>. Principes d'aménagement/parti architectural conforme à la fiche de lot prescrite dans le PLU de Palaiseau (porosités végétales vers le Nord, sans sortie de parking sur le bd Nord, profil ouvert sur l'axe central, bâtiment repère) ;</li> <li>. Stratégie vis-à-vis des nuisances acoustiques des axes routiers et métro concentrés sur les voies Nord et Ouest ;</li> <li>. Aspect architectural des bâtiments traités avec deux matériaux (verre et terre cuite) et articulation du projet autour d'un jardin intérieur ouvert au public ;</li> <li>. Stationnement (parking enterré de 500 places, local RDC pour 312 vélos, et 80 arceaux sur le Campus ;</li> <li>. Espaces extérieurs conformes à la fiche de lot (70% plantations) ;</li> <li>. Gestion des eaux pluviales par collecte (évacuation par noues vers le bassin de rétention et restitution au réseau de manière gravitaire), stockage dans deux cuves de 40m<sup>3</sup> et renvoi de l'excédent dans un bassin de rétention (toujours en eau au 1/3 de sa surface) ;</li> <li>. Raccordement au réseaux secs et humides sur les parties publiques de la ZAC ;</li> <li>. Approvisionnement énergétique par raccordement au réseau urbain de chaleur et de froid de la ZAC (géothermie), complément assuré par une chaufferie centrale au gaz, et 30% des surfaces de toiture devront être équipées en panneaux solaires (actuellement partiellement intégrées en mesures conservatoires) ;</li> <li>. Conception bioclimatique ;</li> <li>. Certification NF HQE Bâtiment tertiaire Excellent (2015) ;</li> <li>. Organisation du chantier sur une durée de 25 mois, en 3 phases (4 mois Terrassement, 12 mois Gros œuvre, 16 mois Corps d'état), en concertation avec les services urbains locaux.</li> </ul> </li> </ul> <p><b>I.2 ANALYSE DE L'ÉTAT ACTUEL DE L'ENVIRONNEMENT</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Situé dans « le système de parc pensé à l'échelle Sud Plateau .../... le projet est localisé dans le paysage cœur de campus .../... traversé par la bande centrale verte du quartier .../... et par la diagonale du parvis triangulaire qui mène à Corbeville, futur quartier situé entre les ZAC de l'Ecole Polytechnique et du Moulon », à l'extrémité Ouest du quartier. Composée de grands bâtiments à cours intérieures « cette zone est une frange urbaine en limite avec le paysage du Sud plateau ». La parcelle est bordée au Nord et à l'Ouest par le boulevard Gaspard Monge et au Sud par l'avenue de la Vauve ; elle a servi de stockage pour des terres végétales à l'échelle de la ZAC.</li> <li>➤ <u>Le cadre physique</u> se caractérise par un climat de type océanique, des terrains relativement plats, un secteur de « limons qui renferment des circulations et poches d'eau permanentes .../... aucun périmètre de protection, ni captage d'alimentation d'eau potable .../... aucun cours d'eau parcourant ou longeant le site .../... des écoulements dirigés vers la rigole des Granges .../... bassin versant de la Bièvre géré par le SIAVB .../... gestion des eaux pluviales</li> </ul>
--	--

encadrée par des aménagements prévus et autorisés au titre de la Loi sur l'Eau, et définis dans le respect de l'étude globale de gestion des eaux du plateau, des orientations du SIAVB, du SDAGE Seine-Normandie et du SAGE de la Bièvre .../... une qualité de l'air satisfaisante », et un secteur de faibles risques (de sismicité 1, non inondable, aléa moyen retrait/gonflement des argiles, très faible en « remontée de nappes », sans risque de transport de marchandises dangereuses, ni industriel, ni technologique, absence de source de pollution, ensemble de terres stockées inerte).

- Le cadre paysager et patrimonial est « marqué par les vastes espaces agricoles, la présence de l'eau au travers du réseau hydraulique de étangs et rigoles, les réserves à gibiers, les alignements d'arbres au-dessus des aqueducs souterrains, les versants boisés à la lisière et un bâti agricole caractéristique de la région. Le contexte paysager est en pleine mutation, du fait des constructions en cours et de la réalisation des équipements publics. La parcelle du projet est actuellement ouverte sur le paysage agricole vers l'Ouest », sa périphérie est en cours d'aménagement, sans contrainte au titre des Monuments Historiques, ni des sites, et libérée de toutes contraintes archéologiques.
- Le cadre biologique : un milieu en mutation (urbanisation de terres agricoles) et une parcelle en friche, sans sensibilité écologique (aucune ZICO, ni ZNIEFF, ni ENS), éloignée de 6km d'une zone Natura 2000 (massif Rambouillet), hors ZPNAF, bénéficiant de mesures compensatoires (présence d'une mare), de dérogation d'espèces protégées auprès du CNPN depuis fin 2012, et d'un suivi environnemental depuis 2013.

Les campagnes complémentaires réalisées montrent que la sensibilité écologique du site repose sur la présence de mares temporaires (fouilles archéologiques) offrant des habitats très propices à certains amphibiens, dont certains sont protégés et seront déplacés dans les mares reconstituées dans le cadre de la ZAC.

Selon le SRCE, le site est localisé sur un secteur de concentration de mares et mouillères, élément majeur pour le fonctionnement des continuités écologiques. La destruction de ce réseau sera compensée par la création d'un corridor écologique.

Le site est également situé en limite « d'une trame noire », et ne comptera aucun spot dirigé vers le ciel ou de mise en valeur paysagère.

- Le cadre socio-économique et humain : Palaiseau fait partie de la CACPS ; sa superficie est de 1150ha, il comprenait 32.461 habitants en 2014 et sa population a progressé de 7% entre 2009 et 2014 ; l'habitat est composé principalement de collectifs des années 1970, de dix villas, et sur la ZAC de nombreux logements étudiants (500 livrés, plus de 700 programmés) ; une population active CSP qualifiée et un faible taux de chômage, et le quartier de l'Ecole Polytechnique compte environ 8.200 habitants, et ils seront 23.200 en 2020 et 33.000 en 2024 ; le cluster regroupe environ 80.000 étudiants. « L'excellence de cet éco-système, unique sur le territoire francilien favorise l'innovation, la croissance et l'emploi sur le territoire. Le quartier de l'Ecole Polytechnique ne compte aujourd'hui aucun commerce et service ouvert au public .../... il est prévu près de 16 000 m<sup>2</sup> de commerces et de services dans le programme de la ZAC ».

Le secteur d'étude est concerné par la Loi du Grand Paris, le SDT, le CDT Sud du Plateau, le CPER 2015-2020, le projet de territoire de la CPS, le SDRIF et le PLU de Palaiseau, « en l'absence de ScoT, le PLU doit être compatible avec le SDRIF 2030 », et par la servitude relative au Centre radioélectrique de Paris Sud Palaiseau.

Le site est desservi par un réseau viaire peu dense : RN118, RD36 et localement par la RD128, qui est déclassée. Deux axes sont en cours d'aménagement : le boulevard Gaspard Monge (future Route Départementale du Quartier) et l'avenue de la Vauve.

« Compte tenu du relief, aucune infrastructure lourde de transport en commun ne dessert le plateau de Saclay qui se trouve ainsi enclavé ». Des lignes de bus rabattent sur les RERB et RERC puis des cheminements piéton et des pistes cyclables sont aménagés. Le TCSP Massy Saint-Quentin, mis en service en 2015 permet de relier le quartier à Massy « en 10 minutes ». La future ligne L18 du GPE permettra de relier Paris « en 30 minutes », « elle sera mise en service en 2024, entre Orly et le Christ de Saclay (CEA) ». Deux aéroports proches (Toussus-le-Noble et Orly).

« Le plateau est pratiquement dénué d'équipements ».

Les réseaux (eau potable, eaux pluviales, HTA, téléphone, fibre optique, gaz, éclairage public) ont été aménagés en périphérie du site. Le SIOM assure la collecte et le traitement des ordures ménagères.

Contexte sonore « situation en milieu péri-urbain ».

➤ Tableau de synthèse des enjeux

➤ Scénario de référence et son évolution :

- Scénario résumé en 11 points reprenant les caractéristiques de l'état actuel ci-dessus présentées ;

- Evolution développée en 8 points, relevant l'augmentation des surfaces imperméabilisées, la modification des conditions aérauliques, du paysage, des habitats de la faune et de la flore, l'augmentation de la population étudiante, des trafics automobiles et du nombre d'usagers des TC et « modes doux », de la consommation des ressources (eau potable, énergie, rejets et déchets), des rejets atmosphériques et des niveaux sonores.

« L'absence du projet remettrait en cause le principe urbain d'aménagement de la bande centrale de la ZAC .../... si la parcelle était réaffectée à un autre projet, soit celui-ci devra être de même nature, soit il sera nécessaire de modifier le dossier de réalisation de la ZAC »

### I.3 ANALYSE DES INCIDENCES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ HUMAINE

Les effets peuvent être directs ou indirects, temporaires ou permanents ; ils sont envisagés d'une part dans la suite de l'état actuel présenté ci-avant, et d'autre part dans la nature du projet. Deux types d'incidences sont distingués : respectivement relatives à la période de chantier, et à la phase de fonctionnement.

- En période chantier : émissions de poussières, vibrations, nuisances sonores, sécurité des usagers, risques de pollution des eaux de ruissellement et souterraines, nuisances visuelles, impacts sur le cadre biologique, rejets et déchets de chantiers. L'ensemble de ces effets est temporaire, limité à la durée du chantier.

- En phase d'exploitation, les effets sont détaillés en 10 points concernant :
- le cadre physique : effets globalement de faible ampleur, mais incidences possibles sur les eaux superficielles (impacts liés aux différents types de pollution induits par les surfaces imperméabilisées) ;
  - le paysage et le patrimoine : impact fort sur le paysage (site en limite de la plaine agricole) toutefois des études ont été menées afin « d'assurer une bonne insertion paysagère. Le sujet des continuités écologiques a été traité à l'échelle de la ZAC avec comme mesure compensatoire, la création d'un corridor plus à l'Ouest de la ZAC » ;
  - le milieu naturel : « l'urbanisation des terrains, ici en friche, constitue d'une manière générale un impact significatif à large échelle » ;
  - « Natura 2000 » : aucun impact ;
  - le cadre socio-économique et humain : « le projet assurera l'intégration de l'implantation d'AgroParisTech-Inra au sein d'un nouveau campus où les îlots existants et créés seront reliés entre eux, les positionnant dans un cadre valorisant et attractif .../... le projet permet le regroupement des sites .../... au total environ 2000 étudiants, 250 doctorants et 1300 agents seront donc déplacés .../... AgroParisTech a réservé 1000 places dans les résidences étudiantes du plateau et conservera les résidences de Massy, Cité Universitaire et Kremlin-Bicêtre qui seront bien desservies par le L18 .../... 31 emplois seront supprimés .../... aucun licenciement, les retraites et mobilités externes suffisent pour assurer ce flux .../... allongement/réduction du temps de trajet .../... les quatre sites franciliens ont vocation à être vendus pour assurer le financement du projet, à l'exception de la ferme de Grignon. » ;
  - les infrastructures et déplacements : « L'essentiel des déplacements effectués par les étudiants se fait via les TC et les modes doux. Une partie d'entre eux seront logés sur place .../... voiries dimensionnées pour supporter un trafic simulé à l'horizon 2020 (avant l'arrivée du métro) .../... projet desservi par le TCSP Massy- Saclay, une piste cyclable et dès 2024 par la L18 .../... stationnement conforme aux prescriptions de la ZAC et du PLU » ;
  - les réseaux : dimensionnement intégré à l'échelle de la ZAC ;
  - l'environnement sonore : « le projet n'a pas vocation de générer des sources sonores importantes .../... respect de la réglementation » ;
  - la qualité de l'air : incidences liées à l'augmentation des trafics de circulation mais des mesures ERC sont prévues (transport mutualisé dans la zone, déplacements doux, bâtiments HQE, réseau urbain de chaleur et de froid, plantations) ;
  - la gestion des déchets : « les programmes d'enseignement et de recherche gèrent leurs déchets de façon autonome », stockage sur la parcelle, tri, service propre de ramassage ;
  - les nuisances lumineuses : « le campus nécessite un éclairage nocturne .../... mais il ne sera pas de nature à perturber les conditions de circulation alentours ou la petite faune » ;
  - les nuisances vibratoires et d'électromagnétisme : vibrations générées par la future L18, « à tout heure » mais « nuisances intégrées dès la conception du projet afin de ne pas générer d'impact en phase d'exploitation du site » ;

	<p>- les équipements induits : forte demande de logements et d'équipements publics, mais dans la ZAC « il est prévu la création d'équipements communs à l'échelle du quartier, afin d'animer la vie de campus et de renforcer les synergies entre établissements ».</p> <p>➤ <u>Cumul des incidences avec d'autres projets existants ou approuvés :</u></p> <p>- les projets existants ou approuvés sont « l'aménagement de la RD36 en la plate-forme multimodale, la ligne L18 du GPE, la canalisation d'eau potable à Saclay, Orsay et Palaiseau, la ZAC du Quartier de l'Ecole Polytechnique, la ZAC du Moulon à l'Ouest » ;</p> <p>- les incidences temporaires sont liées aux différents projets de la ZAC : une coordination est nécessaire, l'EPA-PS réalise un suivi environnemental coordonné des chantiers ;</p> <p>- les incidences permanentes portent « sur la qualité des eaux de ruissellement et leur débit au niveau des exutoires où ces dernières seront concentrées, et sur l'impact paysager au niveau des interfaces spatiales entre les projets » ;</p> <p>- « les projets étudiés présentent un fonctionnement en synergie .../... transports .../... création d'une canalisation en eau potable .../... aménagement de la RD36 et L18 ».</p> <p>➤ <u>Incidences du projet sur le climat et vulnérabilité au changement climatique</u></p> <p>- secteur vulnérable aux tempêtes, et aux phénomènes de sécheresse et de canicule mais « le projet n'est pas destiné à accueillir une population dite fragile ce qui réduit l'aléa à la chaleur » ;</p> <p>- réduction des incidences du projet par le choix des matériaux de construction, les sources d'énergie pour le chauffage/climatisation et « par la réduction des déplacements motorisés ».</p> <p>➤ <u>Technologies et substances utilisées</u></p> <p>- « pas de procédés de type industriel .../... usage de produits à l'échelle des laboratoires .../... nombreuses substances mais en quantité limitées » ;</p> <p>- régime de déclaration ICPE (cf. art. R512-47 du code de l'environnement) « un dossier sera constitué et déposé concomitamment au permis de construire ».</p> <p>➤ <u>Vulnérabilité du projet à des risques d'accidents ou de catastrophes majeurs :</u></p> <p>- aucune vulnérabilité particulière à des risques de catastrophes majeures ;</p> <p>- projet soumis réglementairement ESSP (capacité &gt; 1500 personnes, ERP) : étude confidentielle et élaboration d'un PPMS « Attentat-Intrusion » ;</p> <p>- le principal risque est l'incendie des bâtiments et « autre catastrophe majeure serait le déraillement du métro L18 qui passe en façade Nord du projet à une quinzaine de mètres de distance des bâtiments .../... peu probable »</p> <p><b>I.4 PRINCIPALES SOLUTIONS DE SUBSTITUTION EXAMINÉES ET RAISON DU CHOIX</b></p> <p>➤ Aucun des 4 sites franciliens n'est viable sans travaux d'importance, ni accueillir l'ensemble des personnels, étudiants et enseignants ;</p> <p>➤ Le projet n'a fait l'objet d'aucune variante dans le cadre de la ZAC ;</p> <p>➤ Concours / dialogue compétitif pour le choix du titulaire CREM.</p>
--	---

	<p><b>I.5 COMPATIBILITÉ DU PROJET AVEC L'AFFECTATION DES SOLS ET ARTICULATION AVEC LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION</b>  « Cohérence avec les documents directeurs qui régissent le secteur .../... respect des plans, schémas et programmes abordés à l'article R122-17 du code de l'environnement .../... en particulier les prescriptions de la zone UX2a du PLU de Palaiseau ».</p> <p><b>I.6 MESURES PRÉVUES POUR ÉVITER, RÉDUIRE, COMPENSER LES EFFETS NÉGATIFS – ESTIMATION DE LEUR COÛT – EFFETS ATTENDUS ET MODALITÉS DE SUIVI</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mesures liées à la période de chantier ;</li> <li>➤ Mesures « ERC » (éviter, réduire, compenser les impacts permanents) ;</li> <li>➤ Estimation du coût des mesures environnementales « ERC » ;</li> <li>➤ Modalités de suivi des mesures.</li> </ul> <p><b>I.7 DESCRIPTION DES MÉTHODES UTILISÉES</b>  Modalités :recueil bibliographique, consultation d'organisme ou de leur site Internet, reconnaissances de terrain, analyse de documents et prise de contact avec différents interlocuteurs – Difficulté : un projet dans un contexte en évolution.</p> <p><b>I.8 AUTEURS DE L'ÉTUDE D'IMPACT</b>  BET : SAGE ENVIRONNEMENT, rédaction Mme Anne Munier, approche AEU.</p>
<p><b>Annexes</b>  pages 369 à 454</p>	<p>Annexe 1 : avis du CGEDD sur la création de ZAC, en date du 09/11/2011 : émet plusieurs recommandations, notamment celle « d'examiner les conséquences notamment environnementales de l'abandon des anciens sites des activités transférées sur le plateau » ;</p> <p>Annexe 2 : avis MRAe sur le projet de ZAC, en date du 19/12/2012 : attire l'attention, notamment sur les impacts du trafic automobile (flux et pollution), sur les impacts sur le milieu naturel et sur le paysage ;</p> <p>Annexe 3 : arrêté DRIEE portant dérogation à l'interdiction d'atteinte à plusieurs espèces ou habitats d'espèces protégées, en date du 21/12/2012 : dérogation accordée sous réserve de mesures compensatoires et d'accompagnement ;</p> <p>Annexe 4 : arrêté préfectoral autorisant l'EPPS, à réaliser le projet d'aménagement de la ZAC, en date du 07/10/2013 ;</p> <p>Annexe 5 ; arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique le projet d'aménagement de la ZAC, ainsi que la création de voiries et de mesure écologiques compensatoires, en date du 24/03/2014 ;</p> <p>Annexe 6 : suivi piézométrique, projet AgroParisTech-Inra, en date du 27/07/2017.</p>

**Appréciation du commissaire enquêteur  
sur la lisibilité  
du Volume n°2  
dédié à l'Etude d'Impact**

Ce Volume n°2, d'environ 450 pages, devrait permettre au public d'identifier les incidences prévisibles sur l'environnement ou la santé humaine.

Au-delà du nombre de pages relativement important à lire, il apparaît que l'étude d'impact semble proportionnée à la sensibilité environnementale de la zone susceptible d'être affectée par le projet, à l'importance et la nature des travaux, installations, ouvrages, ou autres interventions dans le milieu naturel ou le paysage projetés.

Elle est bien structurée, la table des matières est indexée, la présentation aérée et documentée en facilite la lecture et les nombreux éléments d'information sont délivrés avec des accompagnements iconographiques très utiles à la compréhension du lecteur, d'autant que la liste des figures et la table des tableaux permet de les retrouver rapidement.

Parmi les principaux éléments constitutifs de l'étude d'impact, le résumé non technique des informations prévues à l'article R.122-5 du Code de l'environnement, est placé en tête de l'ouvrage, et il synthétise clairement l'ensemble des problématiques abordées.

Il est précédé d'un Préambule qui présente les acteurs et les enjeux du projet scientifique et du projet immobilier de Campus AgroParisTech-inra.

Le contexte administratif y est bien exposé, notamment en rappelant l'ensemble des procédures réglementaires réalisés pour la ZAC de l'Ecole polytechnique, dans laquelle s'implante le projet, de même que le contexte législatif et réglementaire concernant l'Etude d'Impact, et le contenu de l'Etude d'Impact développé dans les pages suivantes.

Un avis précise que la description de l'état initial est faite thème par thème, et que l'étendue des zones d'étude est adaptée à chacun des thèmes envisagés, en fonction de l'impact qu'aura sur eux le projet, de même la terminologie appliquée dans le document y est explicitée, et enfin le plan de bornage, le plan de localisation générale (1/100.000<sup>ème</sup>) et le plan de situation (1/25.000<sup>ème</sup>) terminent ce Préambule en introduction au résumé non technique.

**Globalement et compte tenu de la complexité de l'opération soumise à évaluation environnementale, le commissaire enquêteur estime que l'Etude d'Impact semble traiter toutes les thématiques nécessaires et prévues dans les textes réglementaires, notamment le résumé non technique qui est placé en tête du document.**

**Toutefois, il serait souhaitable de bien légender chacune des iconographies, de vérifier la cohérence des dates, d'éviter les doublons dans les titres de § (cf. p.55-56) et d'indiquer le nom des rues limitrophes de l'opération sur tous les plans, notamment sur le plan masse de l'opération.**

**II.3.3. Volume n°3 : Autorité environnementale (Ae)**

**Pièce I : Avis de l'Autorité environnementale**  
(émis par la MRAe d'île-de-France)  
21 février 2018

**Pièce II : Mémoire en réponse à l'avis de l'Ae**  
(rédigé Campus AgroParisTech-Inra)  
Mars 2018

**Résumé de l'avis**

Le présent avis porte sur l'étude d'impact du projet de construction du Campus AgroParisTech-INRA situé à Palaiseau au sein de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de l'Ecole Polytechnique. Il est émis dans le cadre de la procédure de permis de construire.

Le projet vise à construire, autour d'un jardin central, sept bâtiments d'enseignement et de recherche (66 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher) afin d'accueillir environ 3 650 personnes (dont 2 200 élèves).

Les principaux enjeux environnementaux du projet concernent l'insertion paysagère ainsi que la gestion des déplacements.

L'étude d'impact aborde l'ensemble des thématiques environnementales. La MRAe recommande toutefois :

- d'étayer l'analyse de l'insertion paysagère du projet en présentant notamment des photomontages permettant d'appréhender plus distinctement les effets d'émergence et de rupture occasionnés par le projet par rapport à la plaine agricole adjacente ;
- d'approfondir l'analyse des déplacements en expliquant les volumes de flux estimés à moyen et long terme et en précisant les dispositifs transitoires envisagés pour desservir le secteur (en attente notamment de la mise en service de la ligne 18) en vue d'éviter l'utilisation massive de la voiture ;
- de présenter les mesures de coordination de chantier destinés à éviter ou réduire les impacts liés à la circulation des engins.

L'étude d'impact explique que des terrains situés au sud de la parcelle ont été réservés dans l'optique de futurs bâtiments. La MRAe recommande de préciser dans les différentes analyses qui composent l'étude d'impact dans quelle mesure la réalisation de ces futures constructions est susceptible d'influer sur les résultats exposés ainsi que sur les mesures d'évitement, de réduction et de compensation proposées. Elle recommande d'actualiser l'étude d'impact si ces constructions sont bien prévues.

**Extrait de l'avis de la MRAe page 1**

**NB.** Pour éviter les doublons, et dans la mesure où le maître d'ouvrage a choisi de répondre en respectant le déroulé de l'avis de la MRAe, le commissaire enquêteur présente l'examen du Volume 3, en intercalant les recommandations et remarques de l'Ae (cf. pièce I) avec les éléments de réponse apportés par Campus Agro-ParisTech-Inra (cf. pièce II) qui seront signalés ci-dessous par une barrette bleue.

Pièce I : cette pièce comprend 13 pages de format A4 recto, agrafées et numérotées, dont une page de garde indiquant l'auteur, titre, date et objet, et exposant le résumé de l'avis reproduit ci-dessus.

Pièce II : cette pièce comprend 67 pages de format A4 recto, reliés mais non numérotées en continu, dont une page de garde indiquant le titre et la date, mais elle ne comprend aucun sommaire.

## 1. L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

### PRÉSENTATION DE LA RÉGLEMENTATION

Le projet de Campus AgroParisTech-INRA à Palaiseau est soumis à la réalisation d'une étude d'impact (cf. art. R. 122-2 du code de l'environnement ;  
« Par suite de la décision du Conseil d'État n°400559 du 6 décembre 2017, venue annuler les dispositions du décret n° 2016-519 du 28 avril 2016 en tant qu'elles maintenaient le préfet de région comme autorité environnementale, le dossier a été transmis à la MRAe ».

### PRÉSENTATION DE L'AVIS DE L'AE

L'avis de l'Ae vise à éclairer le maître d'ouvrage, le public et l'autorité décisionnaire sur la qualité de l'étude d'impact et sur la manière dont l'environnement est pris en compte dans le projet, conformément à la directive 2011/92/UE modifiée ;  
Le présent avis est rendu dans le cadre de la demande de permis de construire du projet de Campus. Il porte sur l'étude d'impact réalisée par SAGE Environnement et datée de novembre 2017.  
À la suite de l'enquête publique, cet avis est un des éléments que l'autorité compétente prend en considération pour prendre la décision d'autoriser ou non le projet.

### CONTEXTE ET DESCRIPTION DU PROJET

- ***(p.5) La MRAe recommande de présenter ces bâtiments comme des composantes ultérieures d'un même projet urbain et rappelle que la présente étude d'impact nécessitera d'être actualisée, dans le cas où ces projets seraient susceptibles d'engendrer des impacts notables sur l'environnement du site et d'interagir avec la mise en œuvre effective des différentes mesures d'évitement, de réduction ou de compensation portées par le présent projet de Campus.***

Au sein de l'îlot C1.1, il est prévu ultérieurement l'implantation d'un bâtiment dédié à l'institut Terres Inovia (emplacement entouré en bleu sur la figure ci-dessous). Ce projet est un programme privé qui ne fait pas partie du projet de CREM AgroParisTech-INRA. Ce programme représenterait une surface de plancher d'environ 2 800 m<sup>2</sup>. Les caractéristiques de ce bâtiment sont inconnues à ce jour et le projet fera l'objet d'un permis de construire indépendant. Ce bâtiment sera implanté sur le lot B de l'îlot C1.1 (cf. plan de cession et bornage p.18 de l'étude d'impact).

S'agissant du projet d'extension future, le projet urbain imposait de conserver une capacité d'extension future de l'ordre de 10 000 à 12 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher. A ce titre, les extensions entourées en rouge sur la figure ci-dessous correspondent à une projection imaginaire de l'implantation qui pourrait être retenue le moment venu.



A ce stade, cette zone est considérée comme une réserve foncière pour le long terme et aucun projet n'est envisagé ou n'a été identifié. Si de tels projets venaient à voir le jour, ils feront l'objet d'études de leurs impacts et des toutes les procédures idoines.

	<p>➤ <b>(p.6) Pour l'information complète du public, la MRAe recommande de préciser les dates prévisionnelles de livraison des différents bâtiments composant le Campus.</b></p>
	<p>La livraison de l'ensemble des bâtiments sera concomitante et interviendra en avril 2021. La mise en service du campus est prévue pour la rentrée universitaire 2021.</p>
<p><b>2. L'ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DU TERRITOIRE ET SES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX</b></p>	
	<p>➤ (p.6) « Il importe de souligner que le présent projet s'inscrit dans un secteur en pleine mutation, participant de l'aménagement global d'un nouveau quartier. A ce titre, l'étude d'impact s'attache à faire le lien avec les différentes orientations du projet de ZAC Ecole Polytechnique. La MRAe souligne cet effort de clarification et d'articulation dans la présente étude d'impact. Elle indique toutefois que l'étude d'impact gagnerait, dans un souci de complète compréhension du secteur d'analyse, à être complétée d'une cartographie de l'état d'avancement des différents projets composant la ZAC ainsi que des principaux projets alentours » ;</p>
	<p>Le document en PJ n°1 présente le calendrier des consultations au sein du quartier de l'École Polytechnique en mars 2018.</p> <p><u>PJ n°1 : Etapes d'avancement de la ZAC du quartier de l'Ecole polytechnique</u>  Avril 2018  (Planches cartographiques de l'EPA Paris-Saclay)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les opérations immobilières en chantier ;</li> <li>- les opérations immobilières en études/consultation ;</li> <li>- les opérations immobilières à lancer.</li> </ul> <p><u>Annexes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les programmes déjà implantés ;</li> <li>- les chantiers en cours ;</li> <li>- les prochains chantiers</li> <li>- en septembre 2021 : un quartier déjà constitué</li> </ul>
	<p>➤ <b>(p.7) La MRAe recommande d'actualiser les données de trafic afin de pouvoir appréhender au mieux les enjeux de déplacements sur le secteur.</b></p>
	<p>Le document en PJ n°2, issu des études de trafic réalisées à la demande de l'EPA Paris Saclay, présente l'actualisation des données relatives au trafic routier. Il en ressort que les voies autour du projet ont la capacité à absorber le trafic prévu à l'horizon 2021 date de mise en service du campus, puis en 2030, une fois l'ensemble de la ZAC aménagée et après l'arrivée de la desserte du métro ligne 18.</p> <p><u>PJ n°2 : Trafic état des lieux et modélisations</u>  2018 - SAGE Environnement</p> <p><u>1. Etat des lieux</u>  Campagne de comptages routiers entre 2016 et 2017 sur la RD36 (2016), Corbeville (2016), Moulon (2017), complémentaires (2017), inscrits sur un fond de plan, et donnés en heure de pointe matin (HPM) et heure de pointe soir (HPS), par Unité de véhicule particulier (UVP).</p>

.../...

Le modèle 2017 ne montre pas de saturation du réseau en situation actuelle au niveau de la ZAC, mais

on notera que ce modèle ne reflète pas la situation de chantier qui peut ralentir la circulation sur le site de la ZAC.

(Planches cartographiques – Tractebel, 2018)

- hiérarchie du réseau routier- capacité en UVP/h situation actuelle 2017
- flux en UVP/h à l'HPM à l'échelle de la ZAC, situation actuelle 2017
- flux en UVP/h à l'HPS à l'échelle de la ZAC

## 2. Mise à jour de modélisations de trafic réalisées à l'échelle du plateau

Les paramètres utilisés pour la génération des déplacements pour les nouveaux développements sont les suivants :

	Etudiant	Doctorant	Chercheur	Travailleur	Familles Logements	Etudiants logement
Part modale VP	29%	36%	58%	67%	79%	29%
Taux occupation voiture	1.5	1.2	1.07	1.08	1.1	1.2
Taux de présence	65%	75%	75%	85%	47% (*)	85%
Nombre de déplacements par jour	2.2	2.2	2.2	2.2	3.0	3.0
Charge Heure de pointe du matin la plus chargée IN	23%	20%	20%	25%	1%	1%
Charge Heure de pointe du matin la plus chargée OUT	0%	0%	0%	2%	15%	15%

### a. modélisation de trafic – Sud Plateau, horizon 2021

.../...

L'étude conclut que le scénario 2021 avec le barreau Ouest ne présente pas de difficultés particulières en termes d'écoulement de trafic ; les trafics attendus sont inférieurs à la capacité d'écoulement des voiries de la ZAC et des accès.

(Planches cartographiques – Tractebel, 2017)

- hiérarchie du réseau routier- capacité en UVP/h par sens, horizon 2021 ;
- flux en UVP/h à l'HPM à l'échelle de la ZAC, horizon 2021 ;
- flux en UVP/h à l'HPS à l'échelle de la ZAC, horizon 2021.

### b. modélisation de trafic – Sud Plateau, horizon 2030

Les paramètres utilisés pour la génération des déplacements pour les nouveaux développements (intégrant le report modal vers le métro) sont les suivants :

	Etudiant	Doctorant	Chercheur	Travailleur	Familles Logements	Etudiants logement
Part modale VP	21%	30%	50%	60%	71%	21%
Taux occupation voiture	1.5	1.2	1.07	1.08	1.1	1.2
Taux de présence	65%	75%	75%	85%	47% (*)	85%
Nombre de déplacements par jour	2.2	2.2	2.2	2.2	3.0	3.0
Charge Heure de pointe du matin la plus chargée IN	23%	20%	20%	25%	1%	1%
Charge Heure de pointe du matin la plus chargée OUT	0%	0%	0%	2%	15%	15%

(\*) Inclut le taux d'activité et le taux d'emploi dans la zone

.../...

Le scénario 2030 est le scénario à terme du développement des programmes urbains. L'analyse du modèle permet de mettre en évidence les secteurs difficiles ainsi que l'effet d'appel d'air des augmentations de capacité sur certains axes. Le réseau est suffisamment dimensionné, mais les flux aux points d'accès de la ZAC depuis la RD 36 et au niveau du carrefour avenue de la Vauve / boulevard Gaspard Monge dépassent légèrement les capacités.

	<p>Aussi des analyses plus précises des carrefours d'accès à la ZAC depuis la RD 36 et des carrefours au Sud du projet, dont celui de l'av. de la Vauve/bd Gaspard Monge, sont en cours d'étude, et l'EPA Paris-Saclay prévoit de reprendre ces carrefours qui seront dimensionnés ou aménagés en conséquence (gestion par feux, îlots piétons, surlargeurs, voies de présélections en tourne-à -gauche ou à droite, ...).</p> <p>(Planches cartographiques – Tractebel, 2017)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- hiérarchie du réseau routier- capacité en UVP/h par sens, horizon 2030 ;</li> <li>- flux en UVP/h à l'HPM à l'échelle de la ZAC, horizon 2030 ;</li> <li>- flux en UVP/h à l'HPS à l'échelle de la ZAC, horizon 2030.</li> </ul> <p><u>3. Situation intermédiaire entre 2021 et la mise en servie de la ligne 18 du métro annoncée pour 2027</u></p> <p>Suite aux annonces de décalage de l'arrivée de la ligne 18, « au plus tard » en 2027, et pour gérer au mieux la situation intermédiaire le campus Agro bénéficiera des études et actions qui seront menées par Ile de France mobilités, l'EPA PS et les collectivités, notamment les réflexions en cours sur des solutions de mobilités pendulaires. De plus, des groupes de travail vont être organisés avec l'ensemble des partenaires sur différentes actions à mettre en place rapidement telles que renforts bus, liaisons plateau-vallée, services de mobilités, etc.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ (p.7) « Il serait utile de préciser la capacité de charge que cela représente au regard des étudiants/personnels qui seront installés sur la ZAC à l'horizon (2021) de livraison du Campus AgroParisTech-INRA »</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>(p.8) La MRAe recommande de développer l'analyse des enjeux de transition paysagère entre la plaine agricole et le site d'étude.</b></li> </ul>
	<p>Au sein de la ZAC du quartier de l'Ecole Polytechnique, le campus AgroParisTech/INRA a une place de choix puisqu'il vient mettre fin à une figure urbaine très claire et circonscrite en même temps qu'il constitue la façade de ce morceau de ville depuis le grand paysage. Deux perspectives présentées en PJ n°3 montrent la transition paysagère entre la plaine agricole et le projet du campus AgroParisTech/INRA. Ainsi, la végétation bordant la route départementale réalise une transition en douceur. La PJ n°4 présente l'insertion du projet dans son environnement et en particulier la transition paysagère entre le site et la plaine agricole.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ (p.9) « En tout état de cause, la MRAe rappelle que la ville de Palaiseau fait partie de la zone sensible pour la qualité de l'air, telle que définie par le SRCAE d'Île-de-France. »</li> </ul>
<b>3. L'ANALYSE DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>(p.9) La MRAe recommande que l'étude d'impact présente plus explicitement les avantages environnementaux offerts par le présent projet en fonction des enjeux environnementaux identifiés sur son secteur d'implantation.</b></li> </ul>
	<p>Les principaux avantages environnementaux du projet en fonction des enjeux environnementaux identifiés sur le secteur portent sur la biodiversité, la gestion des eaux pluviales, la faible emprise au sol des bâtiments laissant une large place au jardin et les toitures végétalisées.</p> <p>Le projet paysager du campus s'articule autour de quatre concepts forts qui individuellement et collectivement sont générateurs de biodiversité :</p>

	<p><u>Le sol vivant .../...</u>  <u>Les îlots de biodiversité ..../...</u>  <u>La canopée .../...</u>  <u>Les toits terrasses .../...</u></p> <p>Le document en PJ n°5 présente le calcul d'imperméabilisation de la parcelle.  Enfin, le parement des façades sera réalisé en brique, matériau naturel et durable.</p> <p>PJ n°5 : note de gestion des eaux pluviales  (p. 53 à 66, soit 13 pages)</p>
	<p>➤ <b>(p.9) La MRAe recommande :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>de préciser pour chaque domaine analysé dans quelle mesure les constructions projetées au sud de la parcelle ont été prises en compte ;</b></li> <li>• <b>d'expliquer de façon plus précise les conditions de déplacements vers le Campus en attente de la livraison des autres projets structurants du secteur d'étude (notamment la ligne 18 du GPE).</b></li> </ul>
	<p>Bien que le terrain d'assiette du permis de construire porte sur une superficie de 40 702m<sup>2</sup>, la présente étude d'impact a été réalisée à l'échelle de l'ensemble de l'îlot C1.1 soit 4,2 hectares (la différence de 1 300m<sup>2</sup> correspond à la parcelle dédiée à Terres Inovia, cf. éléments ci-avant).</p> <p>S'agissant de la zone d'étude retenue pour chaque thématique, celle-ci est présentée dans le tableau p.17 de l'étude d'impact.</p> <p>S'agissant de la réserve foncière, comme indiqué précédemment, aucun projet n'est identifié pour s'y implanter à court ou moyen terme.</p> <p>En ce qui concerne la période entre la mise en service du campus (prévue à la rentrée universitaire 2021) et la livraison des autres projets structurants du secteur d'étude, notamment la ligne 18 du GPE, des réflexions sont en cours entre les différentes autorités organisatrices des transports desservant la ZAC.</p> <p>En effet, le gouvernement a annoncé, le 22 février 2018, plusieurs décisions relatives au GPE notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la confirmation de la réalisation intégrale du Grand Paris Express ;</li> <li>- une modification de l'échéance du tronçon de la ligne 18 du Grand Paris Express entre l'aéroport d'Orly et le plateau de Saclay (« au plus tard » en 2027 au lieu de 2024 au moment de l'élaboration de l'étude d'impact) ;</li> <li>- le maintien de l'objectif de mise en service de la deuxième section de la ligne 18 jusqu'à Versailles en 2030 ;</li> <li>- le renforcement de l'offre de desserte en bus en lien avec Île-de-France-Mobilités via un renforcement du système existant entre Massy et Saint Quentin par des circulations en sites propres et un travail partenarial entre l'État et IDF Mobilités.</li> </ul> <p>(Source : <i>Dossier de presse du gouvernement du 22 février 2018 relatif au GPE</i>)</p> <p>Il convient de souligner qu'il est attendu d'Île-de-France Mobilités un renforcement de son action afin d'améliorer la desserte du plateau de Saclay, l'efficacité des moyens de transport en commun existants, leur capacité et leur fréquence, voire d'imaginer puis de mettre en oeuvre de nouvelles solutions structurantes (par exemple, le transport par câble).</p>

A la suite de l'annonce du report de la ligne 18 du Grand Paris express, cette attente se focalise sur la période de transition désormais plus longue, avec un besoin pressant de solutions de transition, dans l'attente de ce nouvel équipement. Cette exigence est particulièrement forte pour les étudiants dont le taux d'équipement en véhicules particuliers est limité.

AgroParisTech et l'INRA participeront activement à l'élaboration d'un plan de mobilité inter établissements, au niveau du campus urbain dès 2018, qui s'articulera avec leur propre plan de déplacement. Dans le cadre propre des établissements, il s'agira de définir les besoins en mobilité des personnels et des étudiants, et de les confronter, dans un cadre mutualisé, à l'état des lieux exhaustif des moyens de mobilité privés ou publics disponibles aujourd'hui. Le plan de mobilité inter établissements permettra de disposer d'une cartographie complète des besoins en mobilité du plateau, d'analyser et de quantifier l'impact d'apport de moyens complémentaires de mobilité adaptés à la typologie du territoire, de recenser les moyens mutualisables entre établissements.

Il sera ainsi possible, collectivement, de valoriser des solutions alternatives telles que l'autopartage, le covoiturage, la mobilité électrique, ou toute autre solution facilitant l'acheminement des personnels et des étudiants. Par ailleurs, cette démarche, qui pourra associer les personnels et les étudiants en s'appuyant sur leur réflexion et leur participation, facilitera l'expression des attentes en matière de moyens de mobilités à développer en priorité, à l'attention des organismes institutionnels en charge de cette mission (Île-de-France Mobilités, CPS, EPA Paris Saclay, CD91...). Enfin, un point plus spécifique sera fait en lien avec l'EPA Paris Saclay sur l'amélioration des liaisons piétonnes plateau-vallée.

Une réflexion particulière sera conduite en tant que de besoin, en complément des travaux mutualisés, pour rechercher des solutions adaptées à des besoins spécifiques d'AgroParisTech et de l'Inra, comme par exemple l'acheminement des étudiants qui seront logés à la résidence Dubos, située au Kremlin-Bicêtre.

Enfin, pour les personnels, le développement du télétravail, qui vient d'être mis en place à titre expérimental, pourra être encouragé, à domicile ou dans des sites distants.

## EAU

- **(p.10) La MRAe recommande de préciser dans quelle mesure les projets de bâtiments localisés au Sud du projet ont été intégrés dans le dimensionnement et la conception du bassin de rétention.**

La gestion des eaux pluviales du bâtiment Terres Inovia sera réalisée à l'échelle de sa parcelle selon les conditions fixées par l'aménageur au sein de la ZAC, éventuellement via une prolongation sur sa parcelle de la noue sud.

S'agissant du/des bâtiments susceptibles de s'implanter à long terme sur la réserve foncière, ils ne sont pas connus (cf. ci-avant) et ne sont donc pas pris en compte dans le dimensionnement et la conception du bassin de rétention.

Le document en PJ n°5 présente la gestion des eaux pluviales.

## DEPLACEMENTS

- **(p.10) La MRAe recommande :**
  - **d'exposer l'offre de logements qui sera effective aux étudiants et personnels du**

	<p><b>présent projet de Campus lors de sa livraison, afin de vérifier l'adéquation entre l'offre et la demande de logements ;</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>les volumes de trafics estimés du projet de Campus à moyen et long terme, afin de permettre l'évaluation des impacts du présent projet sur les déplacements routiers.</b></li> </ul>
	<p>AgroParisTech a exprimé un besoin de 1 000 places dans les futures résidences étudiantes du plateau. Ces places s'ajouteront aux places actuelles dans les résidences MINA, MIAA (Cité internationale universitaire de Paris dans le 14<sup>e</sup> arrondissement), Dubos (Kremlin-Bicêtre) et Chevreur (Massy), lesquelles totalisent 604 lits. Cette capacité totale assure la satisfaction du besoin des 2 000 étudiants en tenant compte de ceux qui souhaitent être hébergés en secteur privé, par exemple en colocation, ou dans leur famille.</p> <p>Les volumes de trafic estimés du projet à moyen et long terme sont pris en compte dans les études de trafic présentées en pièce jointe n°2.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ (p.10) « Le dossier précise également que 312 places de stationnement vélos seront prévus dans des locaux fermés au rez-de-chaussée et en sous-sol ainsi que 80 arceaux à vélo répartis au niveau du jardin. Sur ce point la MRAe note que la place réservée aux stationnement vélos (14% des usagers du campus) ne répond pas complètement aux exigences réglementaires du PLU qui en prévoit 15% »</li> </ul>
	<p>Le nombre de stationnement vélo prévu dans le cadre du projet est de 400 places. L'ensemble des 400 places sont réalisées suivant deux typologies.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des stationnements fermés constituées d'une aire à Rdc et un stationnement au N-1 du bâtiment AgroParisTech Executive (AEX) permettant de ranger 320 vélos (et non 312 places).</li> <li>- Ce dispositif est complété par 4 aires de stationnement extérieur comptabilisant 80 places au total répondant au besoin.</li> </ul> <p>Le respect du PLU est donc assuré.</p>
	<p>AMBIANCE SONORE ET QUALITE DE L'AIR</p>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>(p.11) La MRAe recommande de préciser dans l'étude d'impact les dispositifs transitoires qui seront mis en place pour desservir le secteur en attendant notamment l'arrivée de la ligne 18 du GPE, afin d'éviter l'utilisation massive de l'automobile.</b></li> </ul>
	<p>Les éléments de réponse à cette recommandation sont présentés au § 4.2.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ (p.11)« Sur ce point, il importe de rappeler (comme évoqué lors des précédents avis de l'autorité environnementale sur la ZAC) que les résultats de trafic apparaissaient sous-estimés, notamment eu égard à la phase de transition conditionnée à la livraison de la future station de la ligne 18 du GPE » ;</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>(p.11) La MRAe recommande réévaluer les analyses d'impact du projet sur la qualité de l'air et sur l'ambiance sonore, au vu des résultats de l'actualisation de trafic de la ZAC.</b></li> </ul>
	<p>Les résultats de l'actualisation des études de trafic de la ZAC ne modifient pas les analyses d'impact du projet sur la qualité de l'air et sur l'ambiance sonore.</p>
	<p>PAYSAGE</p>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>p.11) La MRAe recommande d'étayer l'analyse de l'insertion paysagère du projet en</b></li> </ul>

	<b><i>s'appuyant sur des photomontages permettant d'apprécier plus distinctement les effets d'émergence et de rupture engendrés par le projet par rapport à la proximité immédiate de la plaine agricole.</i></b>
	Les éléments de réponse à cette recommandation sont présentés au § 3.2.
	MILIEU NATUREL
	➤ <b><i>(p.12) La MRAe recommande de renseigner la surface de cette zone et d'expliquer dans quelle mesure celle-ci est susceptible d'être impactée par les futurs projets envisagés au sud de la parcelle (cf. p 86).</i></b>
	<p>Le sol étant un écosystème à part entière, sa biodiversité intrinsèque présente un fort intérêt pour le démarrage d'une colonisation des autres espaces paysagers.</p> <p>Le projet paysager prévoyant des îlots de biodiversité dans le jardin central, l'entreprise envisage la mise en place de dispositifs nécessaires à la préservation de la qualité des sols pendant la phase chantier au plus proche de certaines de ces emprises. Ces mesures permettraient de restaurer en partie la qualité écologique du terrain et d'être à l'origine de la future biodiversité.</p>
	EFFETS CUMULES
	➤ <b><i>(p.12) La MRAe recommande d'exposer les principales conclusions de ces études de coordination en vue d'identifier l'importance de ces impacts cumulés.</i></b>
	<p>L'EPA Paris Saclay s'assure au travers de la mise à jour du phasage des travaux que sur les sujets des eaux d'exhaure et de ruissellement les limites imposées sont respectées.</p> <p>Les études de coordination entre les différents projets du quartier réalisées par l'EPA Paris Saclay ne font pas l'objet de travaux conclusifs. En revanche, ces études consistent notamment en un suivi et une mise à jour des plans de déplacement induits par chacun des chantiers réalisés simultanément. A titre d'exemple, une réunion de présentation des conditions d'implantation et de réalisation du chantier du projet s'est tenue à l'EPA Paris Saclay le 27 mars au cours de laquelle les grands principes d'installation et de circulation ont été validés. Il a également été décidé de présenter de manière régulière au cours des six prochains l'avancement des études plus détaillées au fur et à mesure de leur réalisation.</p> <p>Par ailleurs, l'entreprise en charge des travaux du Campus AgroParisTech INRA envisage la mise en place sur site d'une centrale à béton afin de réduire le nombre de toupies en rotation pendant la phase de réalisation de la structure des bâtiments.</p> <p>Pendant tout le déroulement de l'opération, une gestion de la logistique sera mise en place afin de s'assurer que les livraisons se déroulent dès lors que les points de livraisons seront libres.</p> <p>Le chantier étant dans une zone commune, il sera coordonné aux plans logistique et gardiennage avec les chantiers voisins.</p>
<b>4. ANALYSE DU RÉSUMÉ NON TECHNIQUE</b>	
	« La MRAe recommande de modifier le résumé pour intégrer, le cas échéant, les modifications qui seraient apportées à l'étude d'impact pour tenir compte des observations formulées dans le présent avis ».
<b>5. INFORMATION, CONSULTATION ET PARTICIPATION DU PUBLIC</b>	
	Avis disponible sur le site internet de la DRIEE d'Île-de-France.

**Appréciation du commissaire enquêteur  
sur le Volume n°3  
dédié à l'Autorité environnementale (MRAe d'Île-de-France)**  
Avis de l'autorité environnementale (pièce I)  
mémoire en réponse du maître d'ouvrage (pièce II)

Ce Volume n°3 dédié à l'Autorité environnementale comprend deux documents :

- l'Avis de la MRAe, dont l'objectif est de permettre au maître d'ouvrage d'améliorer son projet, d'éclairer la décision de l'autorité organisatrice, ainsi que d'informer le public, participant à l'enquête publique, en soulignant les points positifs et négatifs du projet, au regard des impacts environnementaux ;
- le Mémoire en réponse du maître d'ouvrage qui vise à apporter au public les compléments d'information recommandés par la MRAe.

Après avoir pris connaissance de ces deux documents, chaque personne intéressée par le projet devrait pouvoir l'apprécier dans toutes ses dimensions.

En effet, dans son avis, l'autorité environnementale analyse la qualité de l'étude d'impact et la prise en compte de l'environnement par le projet, ainsi que celle des évaluations socio-économiques du projet et de leur cohérence avec l'étude d'impact. C'est un avis « simple », mais argumenté, qui interpelle le maître d'ouvrage sur la qualité de conception de son projet en regard de son analyse, ainsi que sur la bonne intelligibilité par public de la présentation du projet et de son évaluation environnementale. Depuis mars 2018, cet avis fait l'objet d'une réponse écrite de la part du maître d'ouvrage, mise à disposition du public par voie électronique depuis l'ouverture de l'enquête publique.(cf. art. L.122-1 du Code de l'environnement).

La MRAe estime que l'Etude d'Impact aborde l'ensemble des thématiques environnementales, tout en soulignant les points positifs et négatifs du projet, faisant l'objet de recommandations.

Le résumé en note trois : étayer l'analyse paysagère, approfondir l'analyse des déplacements, et présenter les mesures de coordination de chantier destinées à éviter ou réduire les impacts liés à la circulation des engins, tandis que l'analyse en souligne une vingtaine, notamment liées à ces trois thématiques, mais en élargissant l'analyse à l'ensemble des problématiques.

Le maître d'ouvrage reprend chacune des recommandations de la MRAe et les accompagne de compléments d'information notifiés de façon détaillée dans les Pièces Jointes.

**Globalement, le commissaire enquêteur estime que ces deux documents sont aisément accessibles, que leurs correspondances sont facilement repérables, que le maître d'ouvrage apporte des réponses utiles, notamment en termes de déplacements.**

**Sur la forme, le commissaire enquêteur retient que « La MRAe recommande de modifier le résumé pour intégrer, le cas échéant, les modifications qui seraient apportées à l'étude d'impact pour tenir compte des observations formulées dans le présent avis ».**

**Sur le fond, l'ensemble des recommandations de la MRAe et réponses du mémoire d'ouvrage viendra nourrir l'analyse thématique des observations du public.**

## II.4. APPRÉCIATION GLOBALE DU DOSSIER D'ENQUÊTE

Le dossier soumis à enquête est composé de documents distincts, accompagné d'un sommaire détaillé. Outre les pièces relatives aux modalités de l'enquête, il comprend les cinq volumes suivants :

- Volume 1 : Documents administratifs ;
- Volume 2 : Etude d'Impact ;
- Volume 3 : Autorité environnementale ;
- Volume 4 : Dossier de permis de construire ;
- Volume 5 : Avis des différentes autorités sur le dossier de permis de construire.

Le commissaire enquêteur considère que le dossier est globalement complet, et note favorablement qu'il est accompagné d'un sommaire récapitulatif des 5 Volumes, très utile pour le repérage des différentes pièces, notamment en regard de la complexité du projet et de la procédure d'enquête.

Les pièces du dossier, presque toujours numérotées, paginées et accompagnées d'un sommaire, exposent clairement les principaux éléments du projet soumis à enquête. Elles comportent une riche iconographie soigneusement documentée (plans, photos, tableaux, schémas), favorable à une lecture plus aisée du projet et de la demande de permis de construire.

Toutefois, certains passages semblent manquer de cohérence entre les différentes pièces (cf. dates, coût, surface), ou être destinés à un public averti : ils gagneraient à être mieux explicités.

Ainsi le Volume n°1 (pièce 3 : avis du CGI) et le Volume n°5 (avis des différentes autorités sur le permis de construire) semblent peu accessibles pour un public non averti. Ces avis pourraient faire l'objet d'introduction, ou note de synthèse explicative

Enfin, sur la forme, le commissaire enquêteur retient que :

- l'appréciation du CGI : « le dossier enregistré très complet, même s'il ne comporte pas d'évaluation socio-économique proprement dite, ce qui n'est acceptable qu'au titre des mesures transitoires »
- la recommandation de la MRAe « de modifier le résumé pour intégrer, le cas échéant, les modifications qui seraient apportées à l'étude d'impact pour tenir compte des observations formulées dans le présent avis ».

Par ailleurs, le commissaire enquêteur a également constaté quelques erreurs matérielles ou imprécisions qu'il a noté en marge de chaque chapitre, et qu'il conviendrait de corriger et/ou de compléter avec diligence afin d'actualiser au mieux les pièces de ce projet.

En effet, le commissaire enquêteur souligne que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont rendus publics pendant 1 an par voie dématérialisée sur le site internet des services de l'Etat en Essonne, et à la sous-préfecture de Palaiseau, où ils peuvent être consultés sur support papier.

### III. OBSERVATIONS DU PUBLIC

### III.1 DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE OUVERTE AU PUBLIC

#### III.1.1. Ambiance des permanences

L'organisation, mise en place par les services de la mairie de Palaiseau, a permis un déroulement de l'enquête, sans incident notable, notamment lors des quatre permanences où le climat a été, le plus souvent, propice aux échanges avec le public reçu collectivement et individuellement.

Le commissaire enquêteur a tenu quatre permanences, dont trois au service de développement urbain, et une à la mairie de Palaiseau. Les salles mises à disposition pour les permanences, étaient spacieuses et parfaitement adaptées pour recevoir le public qui s'est très peu déplacé pendant l'enquête. Situées en rez-de-chaussée, ces salles étaient aisément accessibles et clairement signalées au public.

Il convient de signaler un incident matériel : le remplacement de pièces du dossier d'enquête. En effet, deux dossiers identiques ont été mis à disposition du public : l'un à la mairie, l'autre au service de développement urbain, et ce dernier a fait l'objet d'une disparition de plusieurs pièces, qui ont été rapidement renouvelées (sous 24h) par la sous-préfecture, à la demande de la mairie.

#### III.1.2. Méthode d'enregistrement des observations

Les observations relatives à l'enquête, ont été consignées dans les deux registres « format papier » ouverts au service de développement urbain de la mairie ci-dessus nommée, directement par les visiteurs, ou par messages courriels réceptionnés sur le registre « format électronique », imprimés et insérés dans le registre dédié.

#### III.1.3. Participation du public

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES OBSERVATIONS RECUEILLIES		
Nom du registre	Repérage des observations	Nombre d'observations
Registre n°1 (format papier)	R1 - n°obs	6 observations
Registre n°2 (impression format électronique)	R2 - n°obs	87 observations
<b>TOTAL</b>		<b>93 observations</b>

Le commissaire enquêteur n'a reçu aucune demande de réunion publique, ni de prolongation d'enquête, et n'a pas senti la nécessité d'en organiser.

Aucune pétition n'a été portée aux registres, et aucun courrier n'a été reçu par le commissaire enquêteur pendant la durée de l'enquête.

#### III.1.4. Cinq contributions portées en nom collectif

Ces contributions émanent de 2 catégories de représentants :

- de quatre associations :
  - Graal, *Groupe de Réflexion et d'Animation de Lozère* (cf. R2-71)
  - Jouy Ecologie (cf. R2-73)
  - Terres Fertiles, *Société Civile pour le Développement d'une Agriculture Durable en Île-de-France* (cf. R2-77)
  - Collectif Moulon 2020 (cf. R2-81)
- d'une collectivité territoriale :
  - le Conseil municipal de Palaiseau (cf. R1-2)

## III.2. EXAMEN DES OBSERVATIONS

### III.2.1. Méthode de dépouillement des observations

Le commissaire enquêteur a dépouillé les observations au fur et à mesure de leur dépôt sur chacun des supports (registre papier et registre électronique).

Les observations ont été répertoriées de la façon suivante :

- par ordre chronologique d'enregistrement,
- date et identité du déposant,
- qualité (particulier, représentant en nom collectif),
- sens de l'avis (favorable, critique, défavorable),
- synthèse de l'information,
- sujet des thèmes.

Ainsi, chaque observation a été numérotée, synthétisée et décomposée par thème et par items : le commissaire enquêteur a donné le nom « d'item » à chacune des parties des observations affectées à un thème.

La liste des thèmes, arrêtée initialement par le commissaire enquêteur pour le dépouillement des observations comprend les quatre thèmes suivants :

- Thème 1 : Information - Concertation (actualisation du dossier, lisibilité, accessibilité) ;
- Thème 2 : Impacts socio-économiques (qualité de vie, qualité de formation, coût du projet) ;
- Thème 3 : Cadre de vie et Environnement (patrimoines, paysage, environnement) ;
- Thème 4 : Déplacements (métro Ligne 18 du GPE, TCSP, circulation automobile, parkings).

### III.2.2. Éléments de synthèse

Après avoir analysé le contenu des observations consignées par le public dans les registres ou adressées par courriels sur le registre électronique, et l'ensemble des pièces du dossier d'enquête, le commissaire enquêteur a établi le procès-verbal de synthèse en prenant en considération les éléments suivants :

- les observations du public,
- l'analyse des thèmes identifiés,
- l'avis du CGI (commissariat général à l'investissement),
- l'avis de la MRAe (autorité environnementale) et des différentes « Autorités » sur le PC
- ses propres interrogations.

#### Les observations recueillies

Un premier constat montre tout d'abord la très faible participation du public aux quatre permanences, assurées par le commissaire enquêteur, dont une le samedi matin et une en nocturne, et a préféré communiquer ses observations par Internet, en déposant des contributions souvent très argumentées, accompagnées de témoignages et de commentaires détaillés.

Les outils statistiques mis en place par le prestataire du registre « dématérialisé » démontrent l'intérêt du public pour ce projet de campus AgroParistech-Inra : le site a reçu 1561 visiteurs qui ont téléchargé les pièces du dossier, et/ou affiché 561 fois le dépôt des observations.

Comme indiqué précédemment, le registre dématérialisé a permis de recueillir 87 observations, dont cinq en nom collectif.

*Cf. pièce jointe n°3*

Dans le cadre de cette enquête, le clivage entre les catégories « favorable » et « défavorable » semble rendre compte du peu d'acceptabilité sociale pour projet d'aménagement : en effet, il convient de souligner que la très grande majorité des observations conteste le projet tel que soumis à l'enquête, mais qu'elles sont également assorties de propositions, tandis qu'une très faible minorité émet des avis favorables avec réserves.

Avis favorables	Critiques	Avis défavorables
3,00%	23,00%	72,00%

### Les principaux thèmes identifiés par le commissaire enquêteur

Une lecture plus attentive met en évidence quatre grands thèmes que le commissaire enquêteur a identifiés comme les plus représentatifs des principaux sujets de préoccupation du public.

THEMES	N°1 INFORMATION CONCERTATION	N°2 IMPACTS SOCIO- ÉCONOMIQUES	N°3 CADRE DE VIE ENVIRONNEMENT	N°4 DEPLACEMENTS
	- actualisation du dossier - lisibilité - accessibilité	- qualité de vie - qualité de la formation, - coût du projet	- patrimoines - paysage - environnement	- métro Ligne 18 - TCSP - circulation automobile - parkings
%	25,00%	65,00%	64,00%	72,00%

### III.3. ANALYSE THÉMATIQUE

L'analyse synthétique de l'ensemble des observations est présentée par thème.

Elle comprend les étapes suivantes :

- 1. Analyse et synthèse des observations recueillies :  
l'analyse porte d'abord sur l'expression du public avec une restitution la plus fidèle possible des observations et propositions recueillies et classées dans chacun des thèmes suivant les principales problématiques et sujets d'expression ;
- 2. Éléments du dossier relatifs à la thématique :  
en rapport avec l'ensemble de l'expression du public, sont présentés les éléments figurant dans le dossier soumis à enquête ;
- 3. Questions complémentaires de la commission :  
le commissaire enquêteur présente ses propres interrogations ;
- 4. Mémoire en réponse du maître d'ouvrage :  
le maître d'ouvrage présente ses commentaires dans le mémoire en réponse ;
- 5. Appréciation de la commission :  
enfin le commissaire enquêteur donnera son appréciation sur le thème dans le rapport.

## Thème n°1 Information - Concertation

Ce thème a pour objectif l'analyse des observations recueillies au cours de l'enquête, et que le commissaire enquêteur a identifiées comme relatives à l'information et à la concertation.

Le maître d'ouvrage a développé une politique de communication sur l'ensemble de son réseau, et le projet de construction du campus AgroParisTech-Inra a bénéficié de plusieurs dispositifs de concertation préalable, et de nouveaux éléments d'information pendant l'enquête publique.

Parmi l'ensemble des items identifiés par la commission, 25% d'entre eux concernent ce thème, soit un quart des interrogations, ils se portent notamment sur la validation du choix de regroupement des 4 sites parisiens d'AgroParisTech et des laboratoires de l'Inra associés, sur le plateau de Saclay.

La présentation de ce thème est déclinée en 3 volets respectivement relatifs au bilan de la concertation, à l'appropriation du dossier par le public et aux demandes de continuité du processus de concertation mis en place depuis avril 2015.

### 1.1. Analyse et synthèse des observations recueillies

#### 1.1.1. Le bilan de la concertation

Le bilan de la concertation préalable organisée par AgroParisTech est critiqué, voire fortement contesté par certaines personnes pour son manque de cohérence sur les choix opérés, et par d'autres personnes pour son manque de prise en compte et d'écoute des principaux « utilisateurs du site » : les étudiants, les enseignants, les chercheurs et les techniciens.

##### R2-20 : Philippe Beunon – 69200 Vénissieux

- Conteste « le projet proposé difficile à justifier dans son ensemble, loin de faire consensus dans la communauté étudiante et enseignante, mal présenté et surtout bancal, et dont on s'attache à trouver de fausses solutions pour panser les plaies. On croirait un agronome d'antan qui se contente de conseiller comme solution l'application de produits phytosanitaires, essayant d'ignorer le fait que cela ne fasse pas disparaître de manière pérenne les problèmes, mais en cause d'autres » ;
- Estime « les projets de cette ampleur qui n'aboutissent pas, ont la fâcheuse tendance à avoir été conçus en amont par des gens dans de hautes tours et n'offrant qu'un simulacre de concertation » ;

##### R2-15 : Loris Veron – 35000 Rennes

- Demande « Pourquoi ne pas écouter les recommandations de ses futurs utilisateurs ? .../... leur refus n'est-il pas éclairant sur l'absurdité du projet ? » ;
- Conclut « Dans l'état actuel des choses, le projet présenté est tout simplement une honte : un désastre environnemental, un bourbier impraticable pour les usagers. Les bâtiments porteront la marque de fabrique des entreprises les moins respectueuses de l'environnement en France .../... le déménagement de la honte titreront les journaux. A partir du moment où la quasi-intégralité des futurs usagers est contre, j'estime que le projet est à revoir.../... ce n'est pas un exemple de démocratie »

R2-11 : Alexandra Engler

Conclut « ce projet de déménagement n'a pas été voulu par la communauté des étudiants et du personnel d'AgroParisTech, mais a été imposé par le ministère de l'Agriculture. En l'état actuel du projet, il s'agit d'un non-sens d'urbanisme, où l'on crée artificiellement des zones de vie, des zones de travail, comme on l'a fait pour les villes nouvelles .../... ironie de bâtir de toutes pièces un établissement agricole, sur des terres fertiles ».

R2-66 : Sophie Pietrucci – 75014 Paris

« Aucune consultation n'est réellement mise en place, c'est un projet inutile et imposé d'en haut. On nous parle d'un cluster d'excellence alors que les enseignants et les chercheurs sont atterrés par ce changement. Cette école risque de devenir une coquille vide avec un nom ronflant ».

### 1.1.2. L'appropriation du dossier par le public

Il semble que le public consulte facilement les sites sur Internet et les pratique aisément pour en extraire des informations et des documents, comme en témoigne le nombre de contributions reçues par Internet, et le nombre de consultation des pièces du dossier pendant l'enquête (plus de 1500 téléchargements et plus de 500 visites des observations du registre électronique).

Par ailleurs, sur le fond certaines personnes demandent des études complémentaires, concernant notamment la viabilité du modèle économique, les déplacements, la gestion des eaux, l'impact écologique ou les risques de pollution.

R1-5 : Jacques Cadelec – 91120 Palaiseau

- sur le financement, partenariat public/public : « renseignement pris cela signifierait que si 131 millions d'euros viennent de la vente de locaux actuels, le reste serait apporté par la CDC .../... la CDC restera-t-elle propriétaire ? Percevra-t-elle un loyer ou des intérêts signifiant qu'il s'agit d'un prêt ? La réponse à cette question concerne directement la viabilité du modèle économique du campus agro » ;

- sur la prise en compte des études des associations : « si dans la PJ n°2 du Mémoire en réponse à l'avis de la MRAe, il est évoqué que des groupes de travail ont été créés pour étudier les conséquences de la non arrivée de la ligne 18, il n'est pas précisé que les associations qui ont fait depuis longtemps des propositions alternatives, en ont été soigneusement écartées » ;

R2-6 : Mariotti- 75005 Paris

Conteste les éléments d'information relatifs aux déplacements, notamment en référence de l'Etude d'Impact : « L'Etude d'Impact est à refaire ».

R2-80 : identité non renseignée

Analyse, contestation et demandes d'information sur le traitement des EAUX.

- Estime « Le bassin et les noues présentées (pluies de 10 mm et pluies vingtennales) ne suffisent pas à couvrir la concentration en polluants et l'accélération des eaux pluviales du fait de l'imperméabilisation des surfaces du campus. Le projet en l'état actuel va engendrer un risque accru pour la sécurité des communes situées en aval et dans les vallées ceinturant le plateau » ;

- Affirme « le projet empire le risque de pollution chronique des rivières où se déverseront les flux d'eaux pluviales qui n'auront pu être absorbées à cause de l'imperméabilisation engendrée par le projet » ;

- Déploie « que la réutilisation d'eau pluviale pour les sanitaires ne soit pas évoquée » ;

- Demande « La partie sur le raccordement des réseaux est insuffisante pour l'Etude d'Impact et ce manquement justifie obligation de complément avant toute décision sur l'autorisation du projet » ;

- Conteste « Le manque de transparence sur les rejets finaux des eaux usées et eaux traitées et leurs impacts sur les milieux aquatiques est inadmissible et en conséquence la partie IV.3.3 (Pollution des eaux) non étayée, trop vague et vraisemblablement fausse » ;
- Ajoute « Le raccordement aux réseaux avec l'exportation prévue par le projet des eaux usées est contraire à la politique d'économie circulaire avec un traitement au plus proche et réutilisation des eaux traitées et boues ».
- Conclut « Le projet est aux antipodes avec les enseignement agronomiques du campus et cette piètre qualité dans la gestion des eaux nuit à son image d'Excellence dans les sciences du vivant ».

R2-61 : Marie Gilet – 75020 Paris

- Estime « Le volet "cumul d'incidences" de l'étude d'impact (p. 307) me semble insuffisant : bien que les différents impacts sur l'environnement soient listés et évalués de manière générale, aucune conclusion pertinente n'en est tirée » ;
- Explique « Sur l'aspect "milieux naturels", la consommation de milieu est avérée pour tous les projets retenus, et il est indiqué que des mesures ERC seront mises en place. Or les mesures prescrites sont des mesures en faveur de la biodiversité sur le campus, et n'abordent que très peu le fait que l'urbanisation du plateau a des impacts écologiques à long terme, notamment par l'artificialisation d'espaces écologiques (zones humides en particulier) situés en bordure de corridor écologique » ;
- Constate « A ce titre, l'étude d'impact signale bien que l'impact écologique du projet est "significativement négatif" (p. 284). Mais cet élément n'est repris dans aucune conclusion ».

R2-71 : Graal, association

Demande à avoir connaissance des analyses, relatives à des risques de pollution « Des analyses réalisées en 2012, ont révélé la présence de métaux lourds (Cr, Ni, Pb) dans les limons", soit entre 1,5 m et 2,7m; ces limons vont être déplacés ailleurs pour réaliser les fondations et les parkings (cf. page 7, vol 3) ; où? »

### **1.1.3. la continuité du processus de concertation**

Le public témoigne ici de sa volonté d'être écouté, les particuliers comme les associations. Certains mettent en doute la pertinence d'une enquête publique, d'autres au contraire l'a valide et l'a plébiscite comme lieu d'expression.

R2-25 : Max Edet - 35330 – Campel

Conclut « Si le projet n'est pas mûrement construit avec des étudiants, des chercheurs et des enseignants, il ne pourra qu'être contré par ceux-ci .../... »

R2-51 : identité non renseignée

Conclut : « Pour mener à bien un projet, il me semble nécessaire que toutes les instances fassent preuve de transparence et de coopération ».

R2-81 : Collectif Moulon 2020

Souligne l'opposition des chercheurs, étudiants et enseignants « Quand va-t-on enfin écouter les gens concernés ? »

R2-77 : Terres Fertiles (groupement de citoyens propriétaire foncier)

« Cette enquête publique est encore une occasion d'exprimer nos choix de vie, nos valeurs éthiques présidant au rapport à l'environnement qui nous entoure et que personne ne possède, puisqu'il s'agit d'un bien commun à préserver pour les générations futures au-delà de nos propres existences ».

## 1.2. Éléments du dossier relatifs à la thématique

Cf. Volume 1, pièce n°2 : bilan de la concertation

## 1.3. Questions complémentaires du commissaire enquêteur

Comment poursuivre la concertation ?

### 1.4. Mémoire en réponse du maître d'ouvrage

#### Concertation publique

La destination scientifique des locaux et le coût estimé supérieur à 150 M€, mais inférieur à 300 M€, ont impliqué la mise en œuvre d'une concertation publique par le maître d'ouvrage, Campus Agro, avec information de la Commission nationale du débat public, conformément aux articles L121-8 et R121-2 du code de l'environnement.

La concertation publique s'est déroulée du 20 avril au 19 juin 2015 avec l'appui du cabinet spécialisé (Voix Publiques). Cinq réunions publiques ont été organisées dans les communes des quatre sites actuels (Thiverval-Grignon, Massy, Paris 5ème et Paris 15ème) ainsi que dans la commune d'arrivée (Palaiseau).

Le bilan de la concertation publique, publié le 11 septembre 2015, est consultable sur le site de Campus Agro <http://www.campus-agro.com> et figurait au sein du volume 1 du dossier d'enquête publique. Il décrit l'organisation retenue et fournit une synthèse, structurée par grands thèmes, des échanges lors des cinq réunions publiques. Des éléments plus détaillés figurent en annexe 1 : les comptes rendus des réunions ainsi que les questions et commentaires déposés dans les registres mis à disposition du public et sur le site internet de Campus Agro, avec les réponses apportées.

AgroParisTech et l'Inra ont déployé un important dispositif pour assurer à la fois une bonne publicité des débats et une bonne information du public souhaitant y participer. Plusieurs outils ont été mobilisés : flyers, affichages, dépliants d'information distribués sur les lieux des réunions, sites internet des acteurs du projet, lettre interne d'AgroParisTech L'Hebdo.

Des flyers, au nombre de 90.000, ont été distribués aux riverains via un boîtage systématique à Massy, Palaiseau et Thiverval-Grignon ainsi qu'à Paris, dans les quartiers concernés par les centres AgroParisTech. Le flyer pour Thiverval-Grignon figure ci-après comme exemple.



Des affiches annonçant les réunions ont été déposées dans les mairies ainsi que sur les centres AgroParisTech-Inra afin d'informer le public de la tenue de ces réunions ; des courriels de rappel ont aussi été envoyés.

Des dépliants d'information présentant les établissements, les objectifs du déménagement et les différents acteurs lui étant associés, ont été distribués en séance.

Néanmoins, la participation aux réunions a été faible.

### **Concertation interne**

#### **Manque de consultation des étudiants et du corps enseignant – déni de démocratie.**

D'une manière générale, il convient de rappeler que le projet de regrouper à Palaiseau les quatre sites franciliens d'AgroParisTech et les laboratoires associés de l'Inra a été examiné régulièrement dans toutes les instances ad hoc des établissements depuis 2008 : conseils d'administration, comités techniques, commissions hygiène, sécurité et conditions de travail. Plusieurs assemblées générales ont également été proposées par les directions des établissements pour présenter l'avancement du projet, à destination des personnels et des étudiants. De 2008 à 2017 (année de signature du contrat global), une série de décisions structurantes ont été prises par les conseils d'administration des établissements, depuis le lancement des premières réflexions et études, jusqu'à l'engagement du projet de construction (montage juridique et financier du projet, actes fonciers, emprunts...)

S'agissant du volet immobilier sensu stricto, trois phases peuvent être distinguées :

A. L'étude de programmation réalisée par le cabinet ARP de mai 2011 à décembre 2014 (élaboration du pré-programme puis du programme immobilier)

Le programme immobilier a été élaboré sur la base d'une concertation avec l'ensemble de la communauté des établissements (personnels Inra et AgroParisTech, étudiants). De nombreux entretiens auprès des utilisateurs ont permis de définir les grandes entités fonctionnelles du projet :

- enseignement (salles banalisées et salles de travaux pratiques)
- recherche (5 axes scientifiques)
- vie étudiante
- centre de documentation
- services d'appui et logistique
- informatique

Pour chacune des entités, un ou plusieurs référents ont été missionnés par AgroParisTech et l'Inra. Très mobilisés, ils ont exprimé les besoins de leur structure - en lien avec les utilisateurs - en termes de fonctionnalité, de volumétrie et de technicité.

Les besoins ont été affinés au fur et à mesure de l'avancement de l'étude et un travail conséquent a été mené pour étudier les différentes possibilités de mutualisation et rechercher une optimisation des volumes.

Cet important travail a conduit à la description précise et détaillée de chacun des locaux programmés : exigences techniques et fonctionnelles, caractéristiques et usages, organisation, recensement des équipements scientifiques, etc.

#### B. Le dialogue compétitif et la mise au point du contrat de juin 2015 à septembre 2017

Le projet est entré dans sa phase opérationnelle à l'ouverture du dialogue compétitif en juin 2015.

Une commission technique a été mise en place pour l'analyse des projets et l'audition des groupements industriels candidats au CREM ; elle était composée de représentants d'AgroParisTech, de l'Inra, de la Caisse des dépôts et consignations, de l'EPAPS (aménageur), du cabinet paysagiste MDP (Michel Desvigne Paysagiste), mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre/paysage à l'échelle du campus, du cabinet d'architecture et d'urbanisme en charge de la ZAC de la Vauve (groupement XDGA-FAA) et du directeur général de Campus Agro.

Pour associer les utilisateurs à cette phase de projet, soumise à confidentialité, indispensable pour ne pas fragiliser la procédure, un réseau restreint de référents a été mis en place conjointement par les établissements. Ces référents, professionnels reconnus dans leur

domaine d'activité et dans leur communauté, étaient en capacité d'associer les différentes parties prenantes de leur domaine, et de mobiliser une expertise, qui s'appuyait sur la connaissance du champ d'activités qui leur était confié. Leur rôle était triple :

- contribuer à la rédaction du programme fonctionnel pour les différentes phases du dialogue compétitif,
- répondre aux éventuelles questions et demandes de précisions de la part des candidats suite à l'étude des dossiers de consultation,
- participer à l'analyse des réponses des groupements candidats et vérifier que les besoins exprimés avaient été pris en compte : pour cela, les référents ont eu accès aux éléments fonctionnels et techniques qui concernaient leur entité, pour chacun des projets présentés par les groupements candidats. Ils ont pu consulter les personnels de leurs équipes et constituer des groupes de travail, pour arbitrer des choix techniques ou d'organisation.

Un travail spécifique a par la suite été mené sur les espaces de vie étudiante en phase de mise au point. Des échanges ont eu lieu entre le groupement attributaire pressenti du contrat et les étudiants afin de mieux cerner les attentes de cette communauté, leurs besoins ayant évolués depuis la programmation. Cette réflexion a conduit à la conception d'espaces polyvalents permettant de répondre pleinement aux usages souhaités.

### C. Les études de conception (APD – PRO) à partir d'octobre 2017

Le dialogue compétitif terminé, la confidentialité a pu être levée et le réseau de référents s'est fortement élargi. Les utilisateurs travaillent aujourd'hui de manière continue avec Campus Agro et le groupement pour définir la répartition fonctionnelle des locaux et travailler sur leur maquetage (implantation des équipements et des éléments structurants, du mobilier, de l'arrivée des fluides). Les référents sont également sollicités sur les sujets transversaux du projet (informatique, prévention, contrôle d'accès, logistique, gestion des déchets, etc.).

Le travail de concertation sur le projet se poursuivra, pour permettre un emménagement dans les meilleures conditions. Il s'agit notamment de traiter :

- Les aspects immobiliers, le maquetage des locaux, les échanges avec les utilisateurs, ...
- L'accompagnement humain et social du projet,
- L'organisation future de nos établissements sur le nouveau campus,
- Les transports,

- Le logement, et notamment le logement étudiant,
- La préfiguration de la vie sur place.

Tous ces chantiers sont aujourd'hui initiés et s'effectueront avec les différents acteurs que sont les utilisateurs, l'aménageur, les collectivités, l'autorité organisatrice de transports, les riverains, ...

### **Rappel du cadre du projet et montage juridique**

#### Montage du projet

Le projet d'AgroParisTech et de l'Inra s'inscrit dans le cadre du projet de Campus Paris-Saclay soutenu et financé à la fois par le plan Campus et le programme des investissements d'avenir (PIA).

Le cadre de réalisation retenu pour le projet est celui d'un partenariat public/public (PPPu) associant les deux établissements et la Caisse des dépôts et consignations (CDC). Ce partenariat est porté par une société de réalisation, Campus-Agro, filiale in house d'AgroParisTech, maître d'ouvrage du projet, tant dans la phase de conception et de réalisation que dans la période d'exploitation du nouveau campus pour une durée totale de 30 ans.

Campus Agro a signé le 2 octobre 2017 un contrat de conception, réalisation, exploitation, maintenance (CREM) pour une durée de 30 ans avec un groupement d'entreprises conduit par GTM Bâtiment (groupe Vinci).

#### Calendrier du projet

- 2008 à 2014 : réflexions initiales sur les conditions de réalisation du projet ;
- Octobre 2014 : avis d'appel public à candidatures ;
- Juin 2015 à janvier 2017 : dialogue compétitif ;
- Avril 2017 : désignation du titulaire pressenti ;
- Octobre 2017 : signature du contrat de CREM ;
- Octobre 2017 à décembre 2018 : études de conception ;
- Novembre 2017 : dépôt du permis de construire ;
- Juin à juillet 2018 : enquête publique sur étude d'impact environnemental ;
- Septembre 2018 : délivrance du permis de construire ;
- Janvier 2019 à mars 2021 : travaux ;
- Mars 2021 : réception des bâtiments ;
- Avril 2021 à octobre 2021 : déménagements

Coût du contrat global

Le coût du projet pour la phase construction s'élève au total à 190,2 M€ HT (valeur janvier 2017, hors actualisation) versés au groupement d'entreprises conduit par GTM Bâtiment au titre des études, travaux et aménagements mobiliers.

Le financement est assuré par les ressources suivantes :

- 48,6 % provenant de la cession des sites occupés,
- 23,1 % de subventions publiques,
- 18,3 % d'emprunts portés par AgroParisTech (eux-mêmes remboursés grâce à des subventions publiques perçues en période d'exploitation),
- 10 % d'apports de l'Inra.

Le coût en phase exploitation, d'une durée de 26,5 années, s'élève à 75,5 M€ HT (valeur janvier 2017, hors actualisation) versés au groupement d'entreprises.

***Aucune organisation coopérative ou interprofessionnelle agricole n'acceptera de s'implanter sur le plateau à proximité d'AgroParisTech – Inra.***

La ZAC de l'Ecole polytechnique n'a pas vocation à accueillir les services d'amont ou d'aval de l'agriculture, qui nécessitent souvent des infrastructures logistiques de grande capacité et ne sont d'ailleurs pas implantés à côté de Grignon. En revanche, Terres Inovia, institut technique assurant des missions de recherche et développement en agriculture, et actuellement installé à Grignon, a entrepris les démarches auprès de l'EPAPS pour s'implanter à proximité immédiate de la parcelle d'implantation AgroParisTech – Inra.

### Étude d'impact

***L'étude d'impact signale en page 284 que l'impact écologique du projet est significativement négatif mais ce point n'est pas repris en conclusion.***

Cette phrase est sortie de son contexte puisqu'elle ne porte que sur l'impact du projet sur la faune et oublie de citer l'une des phrases suivantes qui indique que des aménagements et une gestion écologique adaptée de l'opération en phase d'exploitation sont prévus pour réduire l'impact du projet sur le cadre écologique.

***L'étude d'impact ne mentionne pas les mesures de sécurité prises pour ce projet.***

Les mesures de sécurité du projet sont détaillées dans l'étude de sûreté et de sécurité publique qui a reçu un avis favorable de la sous-

commission départementale en date du 13 février 2018. Par ailleurs, en application de l'article L.111-23 du code de la construction et de l'habitation, un contrôleur technique a été désigné. Cet organisme indépendant du maître d'ouvrage, des concepteurs et du constructeur, est chargé de veiller à la solidité de l'ouvrage et à la sécurité des personnes.

***L'étude d'impact indique que seules des mesures conservatoires sont prévues pour l'installation de panneaux photovoltaïques.***

La fiche de lot de l'aménageur demandait de prévoir une surface de 30% des toitures hors installations techniques pour permettre l'implantation ultérieure de panneaux photovoltaïques. Le projet respecte strictement cette prescription qui permettra l'installation des panneaux par un opérateur désigné par l'EPAPS sur l'ensemble des surfaces disponibles de la ZAC.

***L'étude d'impact mentionne dans le projet une trame noire alors qu'une vue (p 77) montre une façade illuminée.***

La trame noire dont il est fait mention se situe à l'intérieur du jardin qui est faiblement éclairé pour ne pas déranger la faune. Le projet doit également respecter une prescription de la fiche de lot qui demande une animation nocturne des façades situées sur l'espace public et notamment sur la place située à l'est du projet qui correspond à la vue de la page 77. Pour autant, si un éclairage minimal demeurera hors activités du bâtiment, celui-ci sera beaucoup plus discret que ce qui est représenté sur la vue de la page 77.

***L'avis de la MRAe mentionne que les amphibiens ont été déplacés en 2015. Comment vont-ils ?***

Un déplacement des amphibiens protégés a eu lieu en 2015 à proximité d'une mare créée au titre des mesures compensatoires de la ZAC.

A en juger par la nécessité de conduire un autre déplacement en début d'été 2018 depuis les quelques mares artificielles de la parcelle du projet (mares résultant du non comblement des fouilles archéologiques ou des débourbeurs de roues de camions) et le nombre d'amphibiens déplacés, ceux-ci se portent bien.

A l'issue du déplacement, les mares artificielles ont été comblées pour ne pas favoriser une recolonisation de la parcelle avant et pendant la période de travaux. Une fois les bâtiments construits, les amphibiens pourront revenir dans la végétation située à proximité des bassins de rétention s'ils le souhaitent.

## 1.5. Appréciation du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur constate la forte opposition manifestée par le public qui semble soit ne pas avoir participé à la concertation préalable, soit en refuser le déroulement, soit ne pas en avoir été informé du tout.

Cependant, les éléments de réponse du maître d'ouvrage montrent l'ampleur du dispositif déployé, comme en atteste également le Bilan de la concertation publique, organisée en 2015 et rapportée dans un document, en date du 30/07/2015, communiqué à la CNDP (Cf. pièce 2 – Volume n°1).

A ce propos, il semble qu'il y ait une incohérence entre les dates (le bilan soumis au public est daté du 30/07/15 et non du 11/09/15) qu'il conviendrait de rectifier.

Toutefois, certaines personnes semblent avoir pris connaissance du dossier d'enquête, notamment de l'Etude d'Impact, et demandent des compléments d'information, notamment relatifs au coût du projet, au calendrier ou à la concertation interne, que le maître d'ouvrage renseigne explicitement dans son mémoire en réponse.

En effet, le maître d'ouvrage rappelle que « le projet de regroupement à Palaiseau a été examiné régulièrement dans les instances ad hoc des établissements depuis 2008 », il donne le cadre du projet et le montage juridique, et il communique le calendrier du projet de 2008 à octobre 2021. Il explique plus longuement les 3 phases d'élaboration du volet immobilier (programmation, dialogue compétitif, étude de conception) et les difficultés associées aux 2 premières phases.

Le commissaire a bien noté que la phase de dialogue compétitif étant « soumise à confidentialité, indispensable pour ne pas fragiliser la procédure, un réseau restreint de référents a été mis en place conjointement par les établissements », et que ces référents ont pu consulter les personnels de leurs équipes et constituer des groupes de travail. Ensuite en phase de conception, « la confidentialité a pu être levée et le réseau de référents s'est fortement élargi ».

Le maître d'ouvrage s'engage à « poursuivre le travail de concertation pour permettre un emménagement dans les meilleures conditions .../... tous ces chantiers sont aujourd'hui initiés et s'effectueront avec les différents acteurs que sont les utilisateurs, l'aménageur, les collectivités, l'autorité organisatrice de transport, les riverains ... ».

Le commissaire enquêteur retient cet engagement du maître d'ouvrage de poursuivre la concertation avec tous les acteurs concernés, et ce point fera partie de ses conclusions.

## Thème n°2

### Impacts socio-économiques

Ce thème a pour objectif l'analyse des observations recueillies au cours de l'enquête et identifiées par la commission comme relatives aux impacts socio-économiques liés au déménagement sur dans un nouveau site et à la perte des sites existants.

Sur l'ensemble des observations, 65% d'entre elles ont abordé cette problématique qui contextualise le projet dans plusieurs dynamiques sociales et économiques, et qui anticipe sur sa mise en œuvre en abordant les questions liées à la qualité de vie, à la qualité de la formation et au coût du projet.

Il convient de rappeler que ce rapport concerne l'enquête publique préalable la délivrance du permis de construire du projet et non pas l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) qui s'est déjà déroulée auparavant. Cependant, cette dimension doit cependant être prise en compte pour mieux apprécier les impacts, notamment socio-économiques induits par le projet.

La très grande majorité des personnes qui ont participé à l'enquête, témoigne de leur désarroi, voire de leur opposition et soulève de nombreuses questions, notamment sur les raisons de ce choix de construire de nouveaux bâtiments plutôt que de rénover l'existant, sur le programme retenu et sur leurs futures conditions de vie.

Ces questions ont été évoquées par un public comprenant des particuliers, dont une part importante d'étudiants, d'enseignants et de techniciens d'AgroParisTech-Inra, mais également des associations comme en témoignent les contributions respectivement déposées par le « Groupement de réflexion et d'animation de Lozère » (Graal), « Jouy Ecologie », le « Collectif Moulon 2020 » et la SCI « Terres Fertiles ».

La présentation de ce thème est déclinée en 3 volets respectivement relatifs au coût du projet, à la qualité de vie des utilisateurs et à la qualité de la formation dispensée.

## 2.1. Analyse et synthèse des observations recueillies

### 2.1.1. Coût du projet

#### R2-77 : Terres Fertiles

« aberration économique de délaissier Grignon où ont été investis 40 millions ces dernières années .../... aberration du coût de construction de 280 millions sur le plateau de Saclay alors que la rénovation de Grignon coûterait 63 millions » ;

#### R2-73 -Jouy Ecologie (association)

« Insuffisance d'évaluation des conséquences de la disparition de terres agricoles : aucun chiffrage du coût environnemental immédiat et à moyen terme, du coût économique (chiffrage de la perte d'activité agricole) et du coût sanitaire et social - Absence d'évaluation économique des effets cumulés prenant en compte l'artificialisation liée au Campus et l'urbanisation en cours » ;

#### R2-63 : Mathilde Calmes – 3000- Nîmes

« Malgré les nombreux doutes soulevés par la Cour des Comptes dans son rapport annuel 2017,

au titre évocateur *'Le projet Paris-Saclay - le risque de dilution d'une grande ambition'*, sur la réussite du projet Paris-Saclay, celle-ci estime que le projet en est à un niveau opérationnel tel qu'il n'est plus possible de faire machine arrière.../... Pourtant, le déménagement d'AgroParisTech à Saclay n'est ni pertinent, ni d'utilité publique au regard des éléments du dossier d'enquête.../...La décision du Conseil d'administration d'AgroParisTech d'acter le déménagement à Paris-Saclay a été permise par le soutien des personnalités qualifiées aux représentants du Ministère de l'Agriculture siégeant au conseil, ainsi que de quelques élus, mais ne remporte aucunement l'adhésion du corps enseignant et des étudiants, principaux concernés par ce déménagement ».

### 2.1.2. Qualité de vie

Beaucoup de personnes contestent l'absence de logements, d'équipements, de commerces, et certaines demandent de bien distinguer le projet de Campus d'une part, et d'autre part la qualité de vie induite pour la communauté étudiante et les riverains.

#### R2-14 : Alexandre Jobin – 20200 – Bastia

« Tout l'enjeu pour l'enquête publique est de dissocier la construction du campus en lui-même et ses implications à la fois pour AgroParisTech, pour la communauté étudiante du plateau et des riverains /habitants alentour » ;

#### R2-13 : Léa Cochard

« La mobilité des étudiants est primordiale dans le projet de déménagement.../... d'autant qu'on ne prévoit pas d'assurer le logement d'une grande majorité d'entre eux » ;

#### R2-14 : Alexandre Jobin – 20200 - Bastia

« AgroParisTech sera le parent pauvre.../.. manquent environ 1000 logements étudiants.../... en cause encore une fois le manque de place.../... pour compenser l'école conservera ses logements étudiants sur Paris à la Cité universitaire et au Kremlin-Bicêtre » ;

#### R2-15 : Loris Veron – 35000 Rennes

« Manque de logements pour les étudiants, absence de L18 et temps de transport, manque d'espaces d'enseignement » ;

#### R2- 63 : Mathilde Calmes – 3000 - Nîmes

« D'un point de vue logistique, le nombre de logements prévus sur le futur campus (1000) ne couvre pas les besoins pour les 2200 étudiants attendus en 2021 »

#### R2-12 : Caroline Legardinier – 50100 – Cherbourg

« faire déménager l'école est une très mauvaise idée pour des raisons environnementales, d'épanouissement et de qualité de vie des étudiants et des enseignants-chercheurs, pour des raisons d'attractivité de l'école et de qualité d'enseignement » ;

#### R2-21 : identité non renseignée

« Le logement étudiant à Palaiseau n'est pas du tout abordable, contrairement à Grignon » ;

#### R2-42 : Nicolas Guathier

« Un campus est un lieu de vie, le projet tel qu'il est fait, est un lieu de travail, il manque donc tout ce qui apporterait de la valeur et une faisabilité à l'idée : des logements, des transports, des infrastructures pour les activités »

### 2.1.3. Qualité de formation / attractivité de l'école

A l'exception de rares personnes qui approuvent l'implantation sur le Campus, la très grande majorité des participants s'opposent à la légitimité du modèle de ce regroupement, et contestent le projet dit de « Silicon valley à la Française » ou de cluster.

R2-33 : Floris Schruijer – 05200 – Embrun

« Le projet de construction est satisfaisant pour la visibilité de l'école à l'international, la logique interne et pour un regroupement avec d'autres écoles » ;

R2-73 : Jouy Ecologie (association)

« Sa légitimité scientifique est fortement remise en cause car ce modèle de regroupement de la recherche sur un même lieu est jugé obsolète par de nombreux experts » ;

R2-75 : Anne Launay – 91430 – Igny (conseillère départementale – canton de Palaiseau)

« À l'heure des nouvelles technologies, du télétravail .../... ce projet est dépassé et ne répond ni aux enjeux du dérèglement climatique ni à une recherche de qualité supérieure des enseignements. C'est avant tout la spéculation foncière qui a guidé ce rapprochement physique, comme nombre des projets du cluster Paris-Saclay » ;

R2-1 : Philippe Alliaume – 92170 – Vanves

« La Silicon valley à la Française prévue sur le plateau de Saclay est maintenant un échec reconnu, sanctionné par l'école des Mines qui a renoncé à y aller et par Polytechnique qui a fait sécession de l'université locale. Quel besoin d'envoyer AgroParisTech se noyer dans ce naufrage ? » ;

R2-63 : Mathilde Calmes – 3000 – Nîmes

« La scission fin 2017 du projet initial d'Université Paris-Saclay en deux pôles complémentaires NewUbi et l'Université Paris-Saclay fragilise le projet initial de mutualisation et de coopération pour la création d'un cluster de renommée mondiale » ;

R2-86 : Escande – 91400 - Orsay

« (conteste) les notions de cluster utilisées pour justifier l'importance du projet.../... AgroParisTech dans sa disposition actuelle pourrait être intégré à l'Université Paris-Saclay tout comme va l'être l'université de Saint-Quentin ou celle d'Evry » ;

## 2.2. Éléments du dossier relatifs à la thématique

Cf. Volume n°, pièce n°3: Avis du Commissariat général à l'investissement (CGI) ;

Cf. Volume n°2 : Etude d'Impact ;

Cf. Volume n°3 : pièce I (Avis de la MRAe) et pièce II (mémoire en réponse)

## 2.3. Questions complémentaires du commissaire enquêteur

Intérêt d'un partenariat public public (PPP)?

Actualisation du dossier d'évaluation socio-économique constitué en 2014 ?

Calendrier ?

## 2.4. Mémoire en réponse du maître d'ouvrage

### Qualité de vie sur site

#### *Manque de commerce, de centre culturel et sportifs sur le plateau.*

L'aménagement du plateau de Saclay est placé sous la responsabilité de l'EPA-PS qui conduit et coordonne les actions permettant les installations des différentes activités. Les commerces et les lieux de vie sont en cours d'installation pour les premiers et continueront de se développer d'ici à 2021. Ainsi, sur le quartier de l'école Polytechnique 1500 m<sup>2</sup> de commerce (supermarché, boulangerie, restaurant et banque) seront installés dès 2018. D'autres commerces s'implanteront progressivement jusqu'à la mise en service du campus AgroParisTech-Inra et au-delà. De plus, d'autres commerces seront implantés sur le quartier du Moulon (4 500 m<sup>2</sup> en 2019). Enfin deux foodtrucks sont présents depuis février 2018 entre le site d'AgroParisTech-Inra et l'école Polytechnique et quatre autres sur le quartier du Moulon ou de Camille Claudel.

Les équipements sportifs sont intégrés dans une démarche de mutualisation entre établissements sur le plateau. Plusieurs éléments sont prévus pour répondre aux attentes de la future communauté de travail : augmenter la capacité des infrastructures existantes (notamment celles de l'Ecole polytechnique) et réaliser des bâtiments et installations complémentaires. La plaine des sports marquera l'entrée nord-ouest du quartier de l'Ecole polytechnique, elle regroupera une partie des terrains et équipements sportifs (dont un gymnase, une structure d'escalade de type bloc, une salle polyvalente danse/fitness, des cours de tennis et terrains de grands jeux extérieurs)

Une halle multi-sports est en cours de chantier au sein du campus de l'école Polytechnique, sa livraison est prévue en octobre 2018. Il s'agit d'un projet dont la maîtrise d'ouvrage et le pilotage ont été confiés à l'Ecole polytechnique au nom des établissements du plateau (AgroParisTech, ENSTA ParisTech, ENSAE, Institut Mines-Telecom et IOGS). Un centre sportif sera lancé prochainement au sein d'une résidence étudiante. Un document présentant de manière détaillée l'existant, les projets en cours et futurs ainsi que leur calendrier est joint en annexe 2. Enfin, les premières études en vue de la création d'une piscine complémentaire à celle de l'Ecole polytechnique vont être lancées.

**Manque 1 000 logements étudiants sur le plateau ou à proximité.**

1 000 places ont été réservées par AgroParisTech dans les résidences étudiantes en cours de réalisation sur le plateau de Saclay. Elles s'ajouteront aux 592 places disponibles dans les résidences de la Cité internationale universitaire de Paris (CIUP), à Massy et dans la résidence Dubos, au Kremlin-Bicêtre, permettant ainsi une nette amélioration des conditions de logement de nos étudiants (1 000 places nouvelles à comparer aux 332 places actuelles à Grignon, le surplus restant inchangé). Les résidences étudiantes seront principalement livrées pour 2021, une fraction (500 logements sur les 2600 prévus sur la ZAC du quartier de l'Ecole polytechnique) pourrait toutefois n'être livrée qu'en 2022. Dans cette hypothèse, il est prévu que chaque établissement sera servi à égale proportion de ses demandes, et non en fonction de sa date d'installation sur le plateau, soit 800 places pour AgroParisTech.

Ces 1 000 places permettent une quasi stabilité du temps moyen de transport pour les étudiants selon les résultats d'une étude basée sur les données ci-dessous.

Les étudiants logés se répartissent actuellement sur les résidences :

- Philippe Olmer et Jacques Ratineau (campus de Grignon) ;
- Eugène Chevreul (campus de Massy) ;
- René Dubos au Kremlin-Bicêtre ;
- Les maisons MIAA et MINA à la Cité internationale universitaire de Paris.

**Localisation des logements des étudiants selon le lieu d'étude**

Lieu de résidence	Lieu d'étude actuel			Total	Palaiseau 2022
	Grignon	Massy	Claude-Bernard /Maine		
Olmer/Ratineau	322	0	2	324	0
Palaiseau					1 000
Chevreul	0	95	0	95	95
Dubos	0	25	220	245	245
MIAA	0	31	15	46	140
MINA	0	20	127	147	147
Autres	2	71	582	655	263
<b>Total</b>	<b>324</b>	<b>242</b>	<b>946</b>	<b>1 512</b>	<b>1 890</b>

Suite au déménagement, les résidences actuelles seront conservées, à l'exception bien sûr de celles de Grignon ; la capacité en augmentation de la résidence MIAA prend en compte des travaux d'extension. Il est prévu une augmentation de 25% des effectifs d'étudiants à l'horizon 2022.

Le temps moyen de transport ressort actuellement à 0h30mn. Il est estimé à 0h28mn en 2022. En effet, compte tenu de leur localisation à proximité de la ligne B du RER, les accès de la résidence Cheuvreul à Massy et des 2 résidences à la CIUP seront aisés.

Concernant la liaison entre la résidence Dubos et Palaiseau, une réflexion spécifique sera engagée par l'établissement dans l'attente de la prolongation de la ligne 14 et de la finalisation de la ligne 18 afin d'examiner l'éventualité de mettre en place une offre de transport dédiée.

### ***Prix du logement étudiant inabordable à Palaiseau.***

Selon nos informations, les prix pratiqués dans les résidences pour étudiants sur le plateau de Saclay seront comparables à ceux en vigueur dans les autres résidences d'AgroParisTech.

### **Qualité de la formation**

***Eloignement de la ferme de Grignon et des zones d'enseignement terrain. Les sorties de terrain sur le site de Grignon et à la ferme expérimentale ne seront plus possibles. La présence d'un environnement agricole et forestier ainsi que d'une ferme expérimentale est nécessaire aux élèves de première année pour comprendre les enjeux. Il s'agit d'une école d'agronomie installée à Grignon ayant sur place les parcelles d'expérimentation nécessaires .../... que l'école ne retrouvera pas sur le plateau.***

AgroParisTech conservera la ferme expérimentale de Grignon, ainsi que les terres agricoles qui l'entourent. De plus les essais patrimoniaux situés sur le campus seront préservés. Enfin, la ferme continuera à assurer le suivi de l'essai dédié à l'observation et au suivi précis, sur le long terme (plus de 20 ans), des flux de gaz à effet de serre (réseau ICOS).

Sur le plateau de Saclay, des terres expérimentales (24 ha) sont actuellement utilisées par l'unité mixte de recherche Génétique Quantitative et Evolution. Situées sur le campus du quartier du Moulon, elles sont en proximité de la lisière Nord et du futur bâtiment de l'Institut Diversité Ecologie et Evolution du Vivant (IDEEV).

Ces terrains sont d'une qualité exceptionnelle pour les niveaux de rendement que l'on peut atteindre sans irrigation. La qualité des terres vient de la profondeur des limons (1,5 m). Ces dépôts limoneux reposent directement sur des argiles à meulière et nécessitent le recours au drainage pour éviter les problèmes d'anoxie racinaire.

Le travail de drainage et de valorisation réalisé depuis une trentaine d'années a contribué à accroître la qualité de ces terres et leur

homogénéité. Des hangars et locaux des techniques sont aussi prévus pour en poursuivre l'exploitation et l'entretien à partir de la nouvelle implantation prévue en 2022.

Par ailleurs, l'Inra et AgroParisTech développent en lien avec l'Agence des Espaces Verts un projet à la fois agronomique, expérimental et pédagogique, sur une parcelle (17 ha) située au nord du quartier de l'Ecole Polytechnique et à 2,5 km de leur futur campus commun. Globalement, l'ensemble des surfaces disponibles, tant sur Versailles que sur le Plateau de Saclay, sera confronté aux besoins ou aspirations des équipes de recherche du Moulon, de Grignon et de Versailles, ainsi qu'aux équipes pédagogiques d'AgroParisTech.

***Le projet de cluster scientifique Paris Saclay est un échec auquel l'école n'a pas besoin d'adhérer.***

Le conseil d'administration d'AgroParisTech a approuvé l'engagement dans le projet IdEx ParisSaclay en décembre 2013 par 24 votes pour, 14 contre et 5 abstentions.

L'établissement s'est depuis lors engagé dans la construction de l'Université Paris-Saclay dont il a approuvé les statuts par une délibération de juin 2014, par 26 voix pour, 15 contre, et 2 abstentions.

Ces deux votes ont été confirmés par un vote de décembre 2017, dans le nouveau cadre institutionnel de l'Idex et de l'Université, par 27 voix pour, 9 contre et 6 abstentions.

Ces décisions ont été précédées de discussions nourries et argumentées, au sein du conseil d'administration, et dans les autres conseils de l'établissement qui les ont précédées. Il n'est aujourd'hui pas question de les remettre en cause, alors même que le jury international a validé le projet d'Idex porté par l'Université Paris-Saclay, sa construction, la qualité des partenaires, les résultats acquis, assortissant cette validation d'un délai de mise en œuvre réussie de 30 mois maximum, au terme duquel la labellisation de l'initiative d'excellence pourra être confirmée.

AgroParisTech est mobilisé avec ses partenaires dans la réussite du projet, qui se traduit d'ores et déjà par de nombreuses réalisations, en enseignement comme en recherche, comme en atteste le site très riche de l'Université :

<https://www.universite-paris-saclay.fr/fr>

***Eloignement des universités de sciences humaines (Sorbonne, Paris-Descartes, Paris-Panthéon).***

Le choix du partenariat avec l'Université Paris-Saclay n'est pas exclusif de la poursuite du partenariat avec des universités de Paris intra-muros, notamment en sciences humaines et sociales, même si ces compétences ne sont pas absentes du paysage de l'Université Paris-Saclay. Il convient de rappeler que les principaux partenariats académiques de l'établissement sont concentrés dans le quart sud-ouest de l'Île-de-France tel qu'il est en train de se constituer.

***Il n'est pas nécessaire de rapprocher physiquement les chercheurs pour qu'ils travaillent ensemble.***

Dans de nombreuses activités professionnelles et notamment dans le domaine de la recherche, il est courant de penser que les nouvelles technologies de l'information et de la communication permettent de s'affranchir en grande partie de la proximité entre acteurs, sous la forme par exemple d'un réseau ou d'un espace virtuel collaboratif.

Il est vrai que l'introduction de ces technologies a modifié profondément les rapports au temps et à l'espace dans le monde du travail.

Ainsi, certaines formes d'organisation du travail reposent aujourd'hui sur des groupes composés de chercheurs qui se situent à des milliers de kilomètres de distance.

Pour autant, de nombreuses situations attestent de l'intérêt d'une proximité pour constituer un espace de travail coopératif, partager des moyens de nature multiple, assurer une véritable co-production et ainsi bénéficier d'un réel effet de synergie entre les différents intervenants.

Dans certains cas, par exemple, d'équipements lourds ou de relations complexes entre métiers, cet intérêt peut devenir une nécessité. Constitution de réseaux et regroupement de chercheurs et d'enseignants ne s'opposent pas en réalité. Ils sont de plus en plus des formes complémentaires d'organisation du travail qui coexistent et s'enrichissent mutuellement.

Dans le cas d'AgroParisTech, la distance entre membres de plusieurs équipes qui travaillent ensemble et qui dépensent beaucoup d'énergie en raison de l'éloignement entre les sites est mal ressentie par les personnels concernés et cause de pertes de temps. Les rassembler permettra une meilleure efficacité et facilitera la cristallisation des idées et des projets.

***Surface éducative trop faible et très inférieure à la surface actuelle (7 795 m<sup>2</sup> d'Agro + 1 500 m<sup>2</sup> du BEM, soit 9 295 m<sup>2</sup> contre 21 098 m<sup>2</sup>)***

**actuellement) alors que la population étudiante passera de 1 600 à 2000.**

Les surfaces de l'existant n'ont pas été fiabilisées par un géomètre. Elles sont par ailleurs exprimées en SHON. Les surfaces prévues sur le plateau s'élèvent à 12 269 m<sup>2</sup> de surface utile dont 1 500 m<sup>2</sup> dans un bâtiment d'enseignement mutualisé entre plusieurs établissements.

Le tableau ci-dessous présente le bilan des salles d'enseignement disponibles (en nombre et en capacité), sur nos sites franciliens existants et sur le plateau de Saclay.

		ÉTAT ACTUEL					ÉTAT PROJETÉ				
	Capacité unitaire *	CB	Maine	Grignon	Massy	Sous-total tous sites		Palaiseau	BEM **	Sous-total tous sites	
		<b>Amphithéâtres</b>	65		1			1			
	80								1	1	
	100	2	1		1	4					
	150							4		4	
	190	1				1					
	220			1		1				1	
	250	1				1			1	2	
	400							2		2	
	Sous-total par site	4	2	1	1			6	4		
	Sous-total tous sites	8							10		
<b>Salles de cours banalisées (TD)</b>	10	3		2	5	10					
	15	11	2	10	3	26		26		26	
	20	8	4		4	16		2		2	
	25	3			1	4		60		60	
	30	9		13	4	26					
	35	5				5					
	40				1	2			12		12
	45		1	1		2					70
	50	2	1		2	5		7			7
	60							1			1
	65				1	1					
	80				1	1					
	100				1	1					
	Sous-total par site	41	8	26	24			59	12		
	Sous-total tous sites	99							111		
<b>Salles informatiques</b>	Sous-total par site	6	2	5	3			18	1		
	Sous-total tous sites	16							19		
<b>Salles multimedia (utilisation de ressources pédagogiques variées)</b>	Sous-total par site							2			
	Sous-total tous sites	0							2		

Capacité unitaire "moyenne": les salles de 12 sont comptabilisées comme des salles de 10, celles de 17 comme des salles de 15, etc.

\*\* AgroParisTech a émis un besoin total de 13 salles de tailles diverses (≥ 30 places) ; la répartition entre les établissements partenaires reste néanmoins à affiner. Les amphithéâtres identifiés sont mutualisés entre l'ensemble des partenaires

De façon générale, le campus de Palaiseau disposera de salles d'enseignement avec une plus grande capacité d'accueil ; le nombre total de places disponibles sera ainsi plus important que sur nos sites actuels.

Les espaces de travaux pratiques sont aujourd'hui répartis sur trois sites (Grignon, Massy et Claude Bernard) : 9 salles au total sont dédiées à la formation, des espaces de recherche utilisés également pour la pédagogie permettent de compléter le dispositif et d'assurer l'ensemble des cursus. A Palaiseau, 36 salles dédiées aux travaux pratiques pour la formation seront créées, en plus des surfaces dédiées à la recherche.

La formation expérimentale pourra ainsi prendre une place plus importante dans l'ensemble de cursus de formation portés par AgroParisTech. Le développement des pédagogies par projets incluant des mises en œuvre concrètes et la volonté d'accroître la part de la formation par la recherche, ont conduit à concevoir sur le campus de Palaiseau un ensemble immobilier complet et dédié aux enseignements expérimentaux.

Plusieurs types d'espaces, dont certains n'existent pas actuellement, sont programmés pour répondre aux évolutions pédagogiques : une zone alimentaire (formulation, cuisine expérimentale, analyse sensorielle...), une zone laboratoires (chimie, biologie, microbiologie L2...) et une zone terrain (manipulation des sols et des végétaux).

### Attractivité de l'école

***Compte tenu de l'éloignement du plateau de Saclay des domiciles actuels des agents, il est probable que beaucoup ne suivront pas.***

Des entretiens avec les personnels d'AgroParisTech ont été réalisés en 2011-2012 pour identifier les freins à la mobilité vers le plateau de Saclay. Une enquête a reprécisé ces éléments au début de l'année 2018, à AgroParisTech et à l'Inra.

Pour aller plus loin, et mettre en place un accompagnement individuel de qualité, une nouvelle série d'entretiens est lancée : une réunion d'information organisée conjointement par les deux établissements est prévue sur chaque site à la rentrée 2018. Les entretiens proprement dit se mettront en place à partir de novembre.

Ils permettront d'examiner la situation de chacun, ses souhaits éventuels de mobilité, externe ou interne, et par ailleurs de mieux évaluer les départs prévisibles, pour mettre en place les recrutements qui seront nécessaires à la poursuite de nos activités.

Il est à noter que le positionnement dans le cluster scientifique du plateau de Saclay, l'appartenance à l'Université Paris-Saclay, la qualité des locaux qui seront livrés, la performance technique des locaux de recherche seront des attracteurs pour le recrutement.

***Perte de l'attractivité de l'école et dévalorisation du diplôme.***

Les écoles installées sur le plateau, de longue date ou récemment, n'ont pas vu fléchir leur attractivité, bien au contraire. Le classement des candidats admis s'est consolidé, et amélioré. La concentration d'un exceptionnel potentiel de formation et de recherche sur le territoire constitue un attrait considérable. La possibilité d'échanges avec des étudiants d'autres cursus, le développement d'une vie étudiante inter-établissements, favorisant ouverture et diversité, la mise en place progressive d'un cadre culturel, sportif, ... partagé, sont autant d'atouts.

En matière de formation, des locaux neufs, adaptés, le développement des surfaces consacrées aux travaux pratiques et aux travaux de groupes, permettront des approches pédagogiques plus participatives, plus innovantes. Dans ces conditions, la perte d'attractivité pour les étudiants semble peu réaliste.

***Compte tenu des difficultés de transport depuis certaines résidences étudiantes, il est probable que les étudiants choisissent d'autres écoles (Rennes, Montpellier).***

Les étudiants de l'établissement bénéficieront de l'important programme de construction de résidences étudiantes sur le plateau. AgroParisTech a ainsi réservé 1 000 places à leur bénéfice, et prévoit en outre de conserver ses résidences du sud parisien. Elles s'ajouteront donc aux 592 places disponibles dans les résidences de la cité universitaire, à Massy et dans la résidence Dubos, au Kremlin-Bicêtre, permettant ainsi une nette amélioration des conditions de logement de nos étudiants (1000 places nouvelles à comparer aux 332 places actuelles à Grignon, le surplus restant inchangé). Le recours au logement libre sera sensiblement diminué, malgré l'augmentation prévue du nombre d'étudiants.

Compte tenu de leur localisation à proximité de la ligne B du RER, les accès de la résidence Chevreuil à Massy et des deux résidences à la Cité universitaire seront aisés.

Concernant la liaison entre la résidence Dubos et Palaiseau, une réflexion spécifique sera engagée par l'établissement dans l'attente de

la prolongation de la ligne 14 et de la finalisation de la ligne 18 afin d'examiner l'éventualité de mettre en place une offre de transport dédiée.

### Coût du projet et soutenabilité

#### Coût du contrat global

- Le coût du projet pour la phase construction s'élève au total à 190,2 M€ HT (valeur janvier 2017, hors actualisation) versés au groupement d'entreprises conduit par GTM Bâtiment au titre des études, travaux et aménagements mobiliers.

- Le financement est assuré par les ressources suivantes :

- 48,6 % provenant de la cession des sites occupés,
- 23,1 % de subventions publiques,
- 18,3 % d'emprunts portés par AgroParisTech (eux-mêmes remboursés grâce à des subventions publiques perçues en période d'exploitation),
- 10 % d'apports de l'Inra.

- Le coût en phase exploitation, d'une durée de 26,5 années, s'élève à 75,5 M€ HT (valeur janvier 2017, hors actualisation) versés au groupement d'entreprises.

#### ***L'école ne dispose pas des moyens de financer le projet.***

#### Soutenabilité du projet

Le financement du projet est assuré par la vente des sites actuels, des subventions et le recours à l'emprunt.

Les études de soutenabilité ont été validées par les tutelles respectives des établissements, le ministère de l'agriculture et de l'alimentation pour AgroParisTech et le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation pour l'Inra ainsi que par diverses instances interministérielles.

#### Avis du Conseil Immobilier de l'Etat (CIE)

Après une analyse approfondie du projet, le CIE a rendu publiquement son avis (n°2017-24) le 18 octobre 2017. Il « salue le travail remarquable des équipes d'AgroParisTech qui portent le projet » et relève :

« AgroParisTech s'est doté des compétences nécessaires à l'élaboration de solutions permettant le bouclage financier de l'opération et préservant les qualités initiales du projet, les

mesures conservatoires prises dans le cadre du contrat CREM pour se prémunir des différents risques ».

«(il) note avec satisfaction que le projet d'AgroParisTech, conformément aux recommandations qu'il avait formulées en 2012, a pour objectif d'être exemplaire en matière de développement durable. Il salue les niveaux de performance énergétique ciblés. »

***Une rénovation n'aurait coûté que 63 M€ contre 280 M€ pour la construction à Palaiseau.***

Le coût de construction du projet à Palaiseau n'est pas de 280 M€ mais de 190 M€. Le coût total de mise en conformité des sites actuels d'AgroParisTech a été évalué à 89 M€. Ce chiffrage est fondé sur des évaluations réalisées en 2008 et 2009, et n'intègre pas toutes les évolutions réglementaires nouvelles en matière de sécurité, comme en matière de performance énergétique.

Cette estimation ne prend pas en compte les besoins fonctionnels des établissements, en formation comme en recherche, ni les adaptations et agrandissements de locaux nécessaires du fait de la création d'un cursus unique d'ingénieurs en 2010.

Par ailleurs, une rénovation des sites existants n'aurait permis ni les synergies internes et externes du regroupement à Palaiseau, ni la modernisation de l'outil de recherche, ni l'accueil de promotions augmentées de 20 %.

Enfin, les ressources financières du projet sont issues pour leur plus grande partie de subventions publiques octroyées dans le cadre du projet Saclay, et de la vente des sites actuels. Ces ressources n'auraient pu être mobilisées pour la rénovation des quatre sites existants.

***Le coût du déménagement se traduit dans un partenariat public privé qui va obliger à verser des loyers excessifs et augmenter le coût global pour la collectivité et / ou pour les étudiants.***

La forme contractuelle retenue n'est pas un partenariat public privé mais un contrat de conception, réalisation, exploitation et maintenance (CREM). La maîtrise d'ouvrage est dépendante des établissements. Comme indiqué plus haut, le montant des loyers versés par les établissements est supportable et durant toute la durée d'exploitation du contrat (26,5 ans), l'entretien maintenance courant ainsi que le gros entretien réparation seront réellement effectués contrairement à la

	situation actuelle où ces postes sont trop souvent les parents pauvres des crédits consacrés à l'immobilier.
--	--

## 2.5. Appréciation du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur note que le maître d'ouvrage précise certains points, tandis que sur d'autres il reprend ce qui est déjà dans le dossier.

### Concernant le coût du projet et soutenabilité

le commissaire enquêteur retient l'appréciation favorable CIE (conseil immobilier de l'Etat), en date du 18/10/17, et pense qu'il serait utile de compléter le dossier en lui adjoignant cette pièce dans la note chapeau aux côtés de l'avis du CGI (commissariat général à l'investissement), en date du 16/09/14.

### Concernant la qualité de vie sur le campus.

le commissaire enquêteur remarque que les éléments apportés par le maître d'ouvrage complète les éléments en grande partie déjà communiqués dans son mémoire en réponse à l'Ae, daté de mars 2017 (cf. pièce II- Volume 3)

### Concernant la qualité de la formation / attractivité.

le commissaire enquêteur a bien compris qu'au vu des engagements d'AgoParisTech dans le projet Idex en 2013, dans la construction de l'Université de Paris-Saclay en 2014, tous deux confirmés en décembre 2017, « Il n'est aujourd'hui pas question de les remettre en cause, alors même que le jury international a validé le projet d'Idex porté par l'Université Paris-Saclay, sa construction, la qualité des partenaires, les résultats acquis, assortissant cette validation d'un délai de mise en œuvre réussie de 30 mois maximum, au terme duquel la labellisation de l'initiative d'excellence pourra être confirmée ».

Toutefois, ce projet initié depuis 2013, ne semble visiblement toujours pas emporter l'agrément général du public, et suscite beaucoup d'oppositions sur le fond (regroupement des 4 sites franciliens) comme sur la forme (intégration dans le cluster).

Il convient de souligner que l'Etude d'Impact prend en considération l'implantation du projet immobilier dans l'OIN, sans évaluer le projet scientifique associé.

Par ailleurs, le programme d'aménagement de la ZAC de l'Ecole polytechnique ayant été déclaré d'utilité publique en mars 2014, la destination des constructions a été ainsi validée.

## Thème n°3 Cadre de vie et Environnement

Ce thème a pour objectif l'analyse des observations recueillies au cours de l'enquête, et que le commissaire enquêteur a identifiées comme relatives à la prise en compte des qualités patrimoniales du plateau de Saclay, et à celle de son environnement naturel, agricole et forestier.

De même que le thème précédent liés aux impacts socio-économiques induits par ce projet, l'appréciation du nouveau cadre de vie proposé et la préservation de l'environnement ont fait l'objet de nombreuses interrogations dans 64% des observations recueillies.

Les contributions font appel aux grandissantes prises de conscience de l'importance de la préservation des ressources naturelles et de l'apport d'un cadre de vie adapté aux aspirations des populations pour une meilleure acceptabilité des aménagements projetés.

La présentation de ce thème est déclinée en 3 volets respectivement relatifs aux patrimoines, au paysage et à l'environnement.

### 3.1. Analyse et synthèse des observations recueillies

Certains s'interrogent sur la perte de patrimoine de leurs sites parisiens, notamment celui de Grignon, et sur l'absence de patrimoine culturel attractif sur le site d'accueil du plateau de Saclay, d'autres sur l'impact paysager, mais la plupart des observations conteste la construction du Campus sur des terres agricoles et son impact environnemental.

#### 3.1.1. les patrimoines

##### R2-39 : identité non renseignée

« La perte des sites de Grignon et Claude Bernard est déplorable » ;

##### R2- 63 : Mathilde Calmes – 3000 - Nîmes

Les sorties de terrain sur le site de Grignon et à la ferme expérimentale ne seront plus possibles .../... déménager pour créer un cluster scientifique alors que cela entraîne la perte d'un pilier de la formation en sciences du vivant, quelle cohérence ? » ;

##### R2-71 : Graal (association de défense de l'environnement)

« Nous sommes opposés à l'installation d'AgroParisTech dans la ZAC de Polytechnique, un regroupement à Grignon nous semble plus adapté pour une école d'agronomie, d'autant que les terres expérimentales s'y trouvent » ;

##### R2-73 : Jouy Ecologie (association)

« (Grignon) plus difficile de faire plus absurde que de déplacer étudiants et chercheurs implantés dans un haut lieu de l'agronomie en les obligeant ainsi à abandonner leurs terres expérimentales pour aller dans un nouveau campus où ils ne trouveront pas de terres pour travailler .../...(25ha disponibles sur le Moulon).../... et le coût carbone de leur transport n'est pas évalué dans les études d'impact actuelles » ;

##### R2-81 : Collectif Moulon 2020

« Insuffler dans l'enseignement supérieur et la recherche publique.../...tout l'argent consacré à

déplacer les établissements .../... en additionnant le coût de construction de 3 nouveaux établissements on atteignait le demi milliard ! Centrale 255M€, ENS Cachan 171M€, Mines Télécom 140M€. Cet argument reste vrai : le coût de construction d'AgroParisTech prévu est de 180 millions alors que la rénovation de Grignon ne coûterait que 63 millions » ;

#### R2-21 – identité non renseignée (étudiante)

« Quelle est la place d'un futur ingénieur AgroParisTech, ouvert sur le monde et ses problématiques.../...dans un cluster scientifique orienté vers la recherche, la technologie, l'industrie de précision et le profit ?.../...avez-vous réfléchi à l'importance des liens entre les grandes écoles scientifiques et les universités de sciences humaines (Sorbonne, Paris-Descartes, Paris-Panthéon).../...qu'en est-il de l'accès à la Culture, et de l'environnement social .../...il ne s'agit pas seulement de bibliothèque, médiathèques et autres zones de rassemblement et lieux de vie, mais aussi de la présence de monuments et lieux historiques, grands musées .../...ceci est indispensable à notre formation de citoyen, la vie étudiante ne se limite pas à la vie entre étudiants. Ne risquons-nous pas d'être sur nous-mêmes dans le cluster de Saclay ? » ;

#### R2-73 – Jouy Ecologie (association)

« absence de patrimoine culturel attractif (contrairement à Grignon et son histoire, ou Claude Bernard en plein Paris) » ;

### **3.1.1. le paysage**

#### R1-5 : Jacques Cadelec – 91120 Palaiseau

Pose des questions sur le paysage : « il est totalement mensonger de parler d'une implantation face à un « grand paysage ouvert agricole du plateau (cf. page 39 de l'Etude d'Impact et page 37 PJ n°3 du Mémoire en réponse) » ;

#### R2-77 : Terres Fertiles (groupement citoyen propriétaire foncier)

« Le premier enjeu environnemental est la consommation d'hectares agricoles, et non pas l'insertion paysagère et la gestion des transports, comme l'indique l'Avis de la MRAe .../... autorisation de hauteur de bâtiment de 5 étages (PLU Palaiseau) et recommandation de l'Ae de les masquer par une lisière arborée, maquillage d'une grave destruction environnementale »

### **3.1.3. l'environnement**

#### R1-5 : Jacques Cadelec - Palaiseau

« Je suis opposé à la stupidité de l'urbanisation du plateau de Saclay qui crée un ghetto de grandes écoles élitistes et détruit des terres agricoles fertiles proches de la métropole parisienne tout en augmentant la dette publique » ;

#### R2-23 : Nicolas Malevre-94270- Kremlin-Bicêtre

« Construire un campus agronomique sur des terres agricoles est une aberration » ;

#### R2-7 : M. Damblé -57970 -Yutz

« A l'heure où une surface de terres agricoles équivalente à un département français disparaît tous les 10 ans, du fait de l'artificialisation des sols, construire une école d'agronomie sur des sols très fertiles est une aberration » ;

#### R2-14 : Alexandre Jobin – 20200 - Bastia

« Ce projet est la négation totale de tout ce qui est enseigné dans cette vieille maison, destruction de terres agricoles fertiles et urbaines, construction de neuf au de rénover l'ancien, concentration des compétences au lieu d'un rééquilibrage territorial .../... avec une limite du

projet passant à 10km du campus de Grignon, riches d'espaces constructibles, d'existant modéré, d'aménités pédagogiques et de prestige, on est en droit de se demander à qui profite le crime ? Alors plutôt Vinci ou Bouygues ? » ;

R2-43 : Olivier Billaud – 92120 – Montrouge

« ce projet est une aberration écologique qui ne se justifie pas et décrédibilise la grande école d'ingénieurs .../... participer à l'artificialisation des terres dans un processus d'urbanisation qui vise à créer un nouveau centre urbain au détriment des espaces agricoles et naturels » ;

R2-44 : Delphine Lemery

« Ce projet va accroître l'artificialisation des terres et créer des obstacles écologiques dans un endroit où la productivité agricole est parmi les plus importantes de France » ;

R2-67 : Yves Mignoton

« Vitrier des terres agricoles alors que Grignon est adapté depuis des siècles à cette activité est une folie » ;

R2-73 : Jouy Ecologie (association)

« Le choix de regroupement de plusieurs établissements de l'Inra sur un même site est obsolète au regard des enjeux environnementaux .../...la disparition de terres agricoles d'une part va rendre impossible le travail sur place des chercheurs et d'autre part s'ajoute plus globalement à la disparition de terres agricoles .../...

R2-75 : Anne Launay – 91430 – Igny (conseillère départementale, canton de Palaiseau)

« Les collectivités ont obligation d'augmenter la proportion de bio et/ou de local dans les restaurations collectives.../... la disparition des terres agricoles en Île-de-France ne permettra pas de répondre à la demande si nous n'enrayons pas ce phénomène - Les terres agricoles, naturelles et forestières captent 30% du CO2 et contribuent à lutter contre le dérèglement climatique » ;

R2-86 : Escande – 91400 - Orsay

« Le projet n'est pas compatible avec les engagements de la France dans les Accords de Paris sur le Climat. Dommage AgroParisTech devrait montrer l'exemple car l'agronomie est une clé pour lutter contre le changement climatique » ;

R2-77 : Terres Fertiles (groupement citoyen propriétaire foncier)

- « Le déplacement est .../... contraire à la lutte contre le réchauffement climatique - rappelons la recommandation du Ministre de l'environnement du zéro artificialisation nette de terres agricoles .../... l'Etat (OIN) n'a toujours pas intégré de fait dans sa logique économique le modèle du 21<sup>ème</sup> siècle : préservation absolue des terres agricoles, aide à la reconversion vers le bio, sanctuarisation des espaces naturels pour sauver la biodiversité, classement des espaces forestiers, arrêt de l'extension urbaine, construction de la ville sur la ville »

- « Vivre au 21<sup>ème</sup> siècle, c'est remettre l'environnement au centre, et il y a urgence .../...les termes d'*agriculture périurbaine* ou de *pôle agri-urbain* renvoient à la primauté urbaine dans la logique d'aménagement.../... époque révolue où les territoires ruraux devaient s'adapter à la ville. Si l'agriculture est réhabilitée dans sa fonction première : nourrir les populations voisines, ce sont les zones urbaines importantes qui deviennent *péri-agricole* ou *intra-agricole*, et qui doivent s'adapter à ces zones agricoles et naturelles qui constituent alors la nouvelle centralité de l'aménagement du territoire ».

### 3.2. Éléments du dossier relatifs à la thématique

- cf. Volume 2 : Etude d'Impact ;
- cf. Volume 3, pièce I : Avis de l'Autorité environnementale (MRAe) ;
- cf. Volume 3, pièce II: Mémoire en réponse du maître d'ouvrage à la MRAe (chap.3.2 : Paysage ; chap.4 : Analyse des impacts environnementaux) ;
- cf. Volume 4, pièce I : éléments d'information du Campus AgroParisTech-Inra, note présentant l'insertion du projet dans son environnement et présentation de l'opération ;
- cf. Volume 4, pièce III, PC4 : notice architecturale décrivant le terrain et présentant le projet (prescriptions du PLU, environnement, gestion des eaux, espaces verts) ;
- cf. Volume 4, pièce III, PC6, PC7, PC8 : perspectives d'insertion du projet dans son environnement, photographie de situation du terrain dans son environnement proche, photographie du terrain dans le paysage lointain.

### 3.3. Questions complémentaires du commissaire enquêteur

Néant

#### 3.4. Mémoire en réponse du maître d'ouvrage

##### Patrimoines

##### *Le regroupement aurait dû se faire à Grignon.*

AgroParisTech a été créé le 1er janvier 2007.

L'établissement résulte de la fusion de trois établissements : l'Institut national agronomique Paris-Grignon, implanté à Paris Vème et à Grignon, l'Ecole nationale supérieure des industries agricoles et alimentaires, implantée à Massy, et l'Ecole nationale du génie rural, des eaux et des forêts, implantée à Paris XVème, Nancy, Montpellier, Clermont-Ferrand et Kourou.

En 2010, l'établissement a créé un cursus d'ingénieurs unique en regroupant les formations portées par les écoles fondatrices.

Faute de site suffisamment important, la formation d'ingénieurs se déroule sur les sites de Grignon (1<sup>ère</sup> année), Paris, Massy et Nancy (partie des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> années), sans qu'aucun des sites soit en mesure de regrouper une promotion entière dans un amphithéâtre.

Par ailleurs, les enseignants-chercheurs sont amenés à se déplacer très régulièrement, y compris au cours d'une même journée, d'un site à l'autre pour dispenser leurs enseignements.

La question du regroupement des sites franciliens de l'établissement s'est ainsi rapidement posée. La création du cluster scientifique Paris-

Saclay s'est présentée comme une opportunité à plusieurs égards :

- Renforcer les liens partenariaux avec les autres établissements, publics ou privés, présents sur le plateau de Saclay, ou désireux de le rejoindre, en matière d'enseignement comme de recherche,
- Renforcer le partenariat avec l'Inra, dans le cadre d'un projet commun,
- Donner de la visibilité aux établissements dans le cadre du projet de cluster,
- Construire des locaux neufs, adaptés aux besoins de l'enseignement et de la recherche,
- Être en capacité de réunir promotions et cursus en un lieu unique, favoriser les interactions entre étudiants,
- Bénéficier du programme d'équipements mutualisés (hébergement, restauration, sports, locaux d'enseignement, ...)
- Bénéficier des crédits publics mis en place pour la réalisation de ce grand projet.

Le regroupement sur le seul site de Grignon se serait heurté à plusieurs obstacles de taille :

- Absence de financements publics, impossibilité d'autofinancer les travaux nécessaires (travaux de mise à niveau en termes de sécurité et de performance énergétique, rénovation de locaux vétustes, construction de novo d'importantes surfaces pour répondre aux besoins fonctionnels des établissements et au besoin de développement d'équipements dédiés à la vie étudiante (résidences, restauration, équipements sportifs, ...),
- Acceptabilité faible des personnels de Paris et de Massy,
- Acceptabilité très faible des étudiants du fait de l'isolement du site de Grignon,
- Frein considérable au développement d'une offre partenariale de formation en master, du fait de l'isolement du campus.

***Aberration économique de délaisser Grignon où ont été investis 40 millions ces dernières années Il est aberrant de délaisser des locaux refaits à neuf entre 2005 et 2009 à Grignon.***

Ces dernières années, les investissements lourds sur le site de Grignon s'élèvent à 26,1 M€.

Entre 2004 et 2009, trois bâtiments ont été construits (les bâtiments de recherche Eger et Bioger, le gymnase) et un ancien bâtiment a été réhabilité pour en faire l'actuel pavillon Vanderwynck (enseignement). L'ensemble de ces investissements représente 19,9 M€.

En 2010, pour permettre la mise en œuvre de la réforme des cursus ingénieur d'AgroParisTech et l'accueil de la première année sur le site, AgroParisTech a réalisé des travaux à hauteur de 1 M€ (aménagement

de salles d'enseignement et de bureaux dans le bâtiment des Grands Laboratoires, réhabilitation de quelques logements à destination des thésards).

Le reste des investissements (5,2 M€) relève de la mise en sécurité des biens, des personnes et de la sauvegarde patrimoniale (sécurité incendie, électricité, voirie, couvertures, etc.), il s'agit de travaux nécessaires au fonctionnement du site.

Malgré ces investissements, le site comporte aujourd'hui plusieurs bâtiments très vétustes et dans un état médiocre, allant pour certains jusqu'à une impossibilité d'exploitation. Les coûts de fonctionnement et d'entretien-maintenance du campus sont importants, son état énergétique n'est pas satisfaisant et l'adaptabilité des locaux est globalement limitée. Il est en effet difficile de répondre aux évolutions de l'enseignement et de la recherche, et aux ambitions de développement des établissements.

### Paysage

***Il est totalement mensonger de parler d'une implantation face à un «grand paysage ouvert agricole du plateau ».***

La phrase complète dont est issu cet extrait est :

« Une parcelle située dans le grand paysage ouvert agricole du Plateau de Saclay, en limite Ouest de la ZAC du quartier de l'Ecole Polytechnique où le paysage est en pleine mutation du fait des constructions en cours sur les différents îlots et de l'avancement de la réalisation des équipements-espaces publics. ».

Cette référence au paysage ouvert agricole du plateau vise principalement la plaine située à l'ouest du projet qui est encore une zone agricole sans méconnaître que le paysage est en pleine mutation.

### Environnement

***Artificialisation des sols d'une des régions les plus fertiles d'IDF.***

La ZAC de L'Ecole Polytechnique s'étend sur une surface de 232 hectares. La zone de protection naturelle, agricole et forestière (ZPNAF) du plateau de Saclay a été instaurée par l'article 35 de la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris et délimitée par le décret n°2013-1298 du 27 décembre 2013.

Cette zone rend non urbanisables les espaces naturels et agricoles qui la composent. Ce dispositif législatif unique en France, préserve les exploitations agricoles dans le périmètre concerné, et concilie agriculture et respect de l'environnement en mettant en place une

gestion optimisée des espaces boisés et naturels du territoire.

La ZPNAF représente 4 115 ha protégés dont 2 469 ha consacrés exclusivement aux activités agricoles et 1 646 ha composés de forêts, cours d'eau, espaces naturels et rigoles.

En comparaison, le site dévolu à AgroParisTech représente un peu plus de 4 ha, dans un projet qui ménage un grand jardin central, en pleine terre, source d'identité pour l'établissement.

Si AgroParisTech et l'Inra ne rejoignent pas la parcelle qui leur est dédiée, elle ne retournera pas à l'agriculture car elle est incluse dans la ZAC, mais bénéficiera à un autre projet de construction.

Par ailleurs, le projet vise une certification EFFINATURE niveau PASS qui garantit une prise en compte de la valorisation de la biodiversité dans le projet.

#### ***Imperméabilisation des sols du fait de la construction.***

***Le projet, du fait de l'imperméabilisation des sols présente un risque pour les communes de la vallée.***

Le projet retenu est celui qui parmi ceux des candidats imperméabilise le moins le terrain naturel, notamment du fait d'une construction de la majorité des bâtiments à la limite de la hauteur maximale autorisée par le PLU de Palaiseau, préservant ainsi un grand jardin central en pleine terre et des interstices non imperméabilisés entre bâtiments.

Par ailleurs, il respecte strictement le cadre imposé par l'aménageur dans sa fiche de lot afin de limiter les rejets non contrôlés d'eau pluviales dans les rigoles du plateau et les rivières environnantes, préservant ainsi les espèces animales dont notamment le campagnol amphibie.

Le projet permet grâce à ses terrasses végétalisées, ses noues de récupération des eaux pluviales et ses bassins de rétention le stockage d'une pluie vingtenale de 37 mm en plus des 10 mm à retenir de manière récurrente.

#### ***Bilan carbone désastreux des constructions neuves alors qu'il existe assez de bâtiments sur les sites existants qui auraient pu être rénovés.***

Comme indiqué plus haut, la rénovation des bâtiments existant n'était pas une option possible puisque aucun des quatre sites actuels n'est en mesure de permettre le regroupement de l'ensemble des activités des établissements.

Les bâtiments du projet seront réalisés pour respecter une consommation énergétique inférieure de 30 % à la réglementation thermique 2012, ce qui aurait été très difficile à réaliser dans le cadre d'une rénovation de bâtiments anciens dont certains sont classés.

**Page 7 du volume 3, il est écrit que "des analyses réalisées en 2012, ont révélé la présence de métaux lourds (Cr, Ni, Pb) dans les limons", soit entre 1,5 m et 2,7m ; ces limons vont être déplacés ailleurs pour réaliser les fondations et les parkings ; où ?**

L'étude d'impact environnementale indique :  
« A l'issue des investigations de terrain, aucune source de pollution n'a été identifiée dans les sols, les sédiments et les eaux de surface. Les analyses réalisées sur les eaux souterraines présentent des teneurs supérieures à la limite de qualité pour les eaux de consommation en chrome, en nickel et en plomb. Les eaux souterraines du site sont donc considérées comme une cible potentielle de pollution. Les eaux sont impactées par les métaux, sans relation avec le site. L'étude conclut que les eaux souterraines ne doivent pas être utilisées pour la consommation ou l'arrosage des végétaux. »

L'avis de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) indique : « L'étude d'impact rappelle que les analyses de ces eaux souterraines menées en 2012 au niveau de la ZAC ont révélé la présence de métaux (chrome, nickel, plomb) les rendant non compatibles avec un usage alimentaire et déconseillées pour l'arrosage des végétaux. »

Ce sont donc les eaux souterraines qui sont polluées par du chrome, du nickel et du plomb, sans qu'il soit certain que les limons sont également pollués par ces métaux. Pour autant avant évacuation de la parcelle, les terres excédentaires correspondant au volume du parking et des fondations seront analysées pour déterminer si elles sont polluées. En fonction du résultat des analyses, elles seront évacuées dans des décharges adaptées de classe 1, 2 ou 3.

**Quelles sont les mesures prises pour faire face aux risques chimiques et biologiques, notamment du fait de la concentration des laboratoires et des personnels ?**

Les bâtiments de recherche et de travaux pratiques seront conçus et construits en respectant les nombreuses réglementations et normes qui permettent de garantir que tous les moyens sont mis en œuvre pour limiter les risques. Par ailleurs, les expérimentations qui seront réalisées sur site sont de nature classique et ne présentent pas de maniement de produits inhabituels en laboratoires. A titre d'exemple, le

volume de produits chimiques se situe juste en dessous de la limite de déclaration ICPE. Par mesure de précaution, il a malgré tout été décidé d'établir une déclaration et de s'imposer en conséquence des mesures de sécurité qui n'auraient pas été strictement nécessaires.

### 3.5. Appréciation du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur prend note des éclairages apportés par le maître d'ouvrage.

#### Concernant les patrimoines.

le maître d'ouvrage explique qu'AgroParisTech est né d'une fusion de trois écoles, mais que « faute de site suffisamment important, la formation d'ingénieurs se déroule sur les sites de Grignon (1<sup>ère</sup> année), Paris, Massy et Nancy (partie des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> années), sans qu'aucun des sites soit en mesure de regrouper une promotion entière dans un amphithéâtre », que la question du regroupement s'est rapidement posée, ainsi que celle de son implantation, le regroupement sur le seul site de Grignon se heurtant à plusieurs obstacles de taille (financement, isolement, acceptabilité des personnels et étudiants).

Le commissaire enquêteur remarque l'acceptabilité sociale de l'implantation du projet sur le plateau de Saclay semble poser des problèmes semblables.

Par ailleurs, le commissaire enquêteur souligne que le public aborde également la question des patrimoines du site d'accueil, qu'il estime absents, « contrairement à Grignon et son histoire, Claude Bernard en plein Paris ».

#### Concernant le paysage.

le maître d'ouvrage rectifie une erreur d'interprétation du public, et explique que le projet respecte les prescriptions de la fiche de lots, relatives à la hauteur maximale des constructions qui est la solution retenue par les concepteurs afin de minimiser l'emprise au sol des bâtiments et dégager une plus grande surface en pleine terre.

#### Concernant l'environnement.

le maître d'ouvrage demande de comparer la superficie de terres protégées par la ZPNAF (4.115ha) depuis 2013, et non urbanisables, à celle occupée par la ZAC (231ha) dans laquelle est implanté le projet d'AgroParisTech-Inra (4,2ha dont « un grand jardin central en pleine terre, source d'identité pour l'établissement »).

Le maître d'ouvrage développe un autre argument « Si AgroParisTech et l'Inra ne rejoignent pas la parcelle qui leur est dédiée, elle ne retournera pas à l'agriculture car elle est incluse dans la ZAC, mais bénéficiera à un autre projet de construction ».

Le commissaire enquêteur comprend ce raisonnement puisque le programme de la ZAC est déclaré d'utilité publique depuis 2014, mais constate cependant les vives réactions du public à l'idée d'une nouvelle construction qui ne ferait qu'augmenter les nuisances et les risques, sans considérer la qualité des terres du plateau et les enjeux de son économie agricole. Ce point sera repris dans les conclusions motivées.

## Thème n°4 Déplacements

Ce thème a pour objectif l'analyse des observations recueillies au cours de l'enquête, et que le commissaire enquêteur a identifiées comme relatives aux déplacements de l'ensemble de la population, habitants et usagers du plateau de Saclay, nouveaux arrivants et résidents locaux y vivant de plus longue date.

Ce thème a recueilli le plus de questions : il représente plus de 70% des observations, qui manifestent toutes sans exception une grande inquiétude, notamment liée au report de la mise en service du métro de la ligne 18 du Grand Paris Express, à la saturation actuelle de la circulation automobile autant en terme d'accès au plateau, que de déplacements sur celui-ci et de manque de place de stationnement automobile.

Ces questions ont été évoquées par tous les publics : particuliers, associatifs et institutionnels.

La présentation de ce thème est déclinée en 3 volets respectivement relatifs à la future desserte par la ligne 18 (L18 GPE), au transport en commun en site propre (TCSP), et à la circulation automobile, en flux et en stationnement.

### 4.1. Analyse et synthèse des observations recueillies

La problématique de l'accès au plateau de Saclay, quel que soit le mode de déplacement retenu (transport en commun, TCSP, véhicules motorisés), est un sujet récurrent pour l'ensemble des résidents et usagers. La desserte du plateau de Saclay fonctionne par rabattement sur les deux lignes RERB et RERC, qui sont elles-mêmes saturées, tout autant que les routes.

#### 4.1.1. la ligne 18 du Grand Paris Express

##### R1-2 : Contribution de la Mairie de Palaiseau - 91120

Extraits de la délibération du Conseil municipal de Palaiseau du 25 juin 2018

- « Vu les annonces gouvernementales du 22 février dernier relative à la nouvelle feuille de route de réalisation du Grand Paris Express » ;
- « Considérant que le projet de construction objet de l'enquête publique s'inscrit dans les objectifs qui fonde le projet de cluster Paris Saclay » ;
- « Considérant l'importance stratégique de la ligne 18 dans ce dispositif, seul infrastructure de transport lourde susceptible d'apporter une amélioration significative rapide à la situation d'engorgement du plateau observé actuellement et qui risque de s'aggraver » ;
- « Considérant que la livraison simultanée d'AgroParisTech côté quartier de l'École Polytechnique et du pôle Biologie-Pharmacie-chimie Moulon à l'horizon 2021/2022 drainera sur le plateau plus de 10.000 personnes supplémentaires alors mêmes que le secteur et déjà saturé » ;
- « Considérant le retard annoncé de la mise en service de la ligne 18 du Grand Paris express » ;
- le Conseil municipal « émet un avis favorable sur le projet de construction du Campus AgroParisTech-Inraavec une réserve majeure relative à la nécessité de mieux coordonner l'aménagement du cluster scientifique Paris-Saclay avec le calendrier de mise en service de la ligne 18 du Grand Paris express » ;

##### R2-45 : Lola Kekaron - Paris

« si le projet est contestable en soit du fait de la disparition d'excellentes terres agricoles .../... l'absence de transports suffisants pour acheminer professeurs, étudiants, chercheurs et

personnel est préoccupant .../... sachant qu'il n'y aura pas assez de logements et que le métro n'arrivera pas avant 2027, comment accepter la construction de ce campus ? »

R2-28 : Sandra Helinck – 91120 Palaiseau

« Le plateau de Saclay n'est pas encore occupé par AgroParisTech et c'est déjà un calvaire pour y circuler aux heures de pointe .../...l'arrivée de l'Inra et AgroParisTech va amplifier ce phénomène .../... l'implantation de ces 2 organismes ne sera que soucis et plainte. Aucune plus-value pour eux ni pour les habitants de Palaiseau qui vont souffrir encore plus des bouchons .../... Sans métro, voiture obligatoire et les places de parking sont rares .../... Palaiseau n'est pas responsable de ce bazar et ne peut pas faire grand chose à part appuyer la ligne 18, ça sera utile pour tous ».

R2-1 : Philippe Alliaume- 92170 -Vanves

« la pauvreté durable de la desserte en transports du plateau de Saclay, qui ne serait nullement réglée par la L18, constituera une entrave, un étouffement de cette école » ;

#### 4.1.2. le transport en commun en site propre (TCSP)

R2-30 : Michel Burban – 78850 – Thiverval Grignon

« Ce projet part d'un bon sens pour réunir les 4 sites d'AgroParisTech, mais devient irréaliste sans moyens de transport supplémentaire .../... » ;

R2-6 : Mariotti

« La mise en service du TCSP permet de relier Massy en 10 minutes « je vous conseille de faire l'expérience. Les bus sont déjà hyper saturés .../... avec une augmentation de trafic, mettre plus de bus ne réglerait rien, car on serait bloqués dans les embouteillages »

#### 4.1.3. la circulation automobile

R1-5 : Jacques Cadelec – 91120 Palaiseau

Pose des questions :

- sur le nombre de places de parking : 500 places pour 2200+1450 personnes « dans un monde idéal dont 50% des intéressés utiliserait les transports en commun ce serait jute, mais croyez-vous au monde idéal ? »

- sur les prévisions de trafic : « Page 43 de l'Etude d'Impact, il est écrit que les voiries ont été dimensionnées pour supporter le trafic simulé à l'horizon 2020. C'est étrange, car en page 35 on peut lire que le quartier de l'École Polytechnique qui comptait 8.200 habitants, employés et étudiants en 2016, en comptera 23.000 en 2020 et 33.000 en 2024 » ;

## 4.2. Éléments du dossier relatifs à la thématique

- cf. Volume 2 : Etude d'Impact
- cf. Volume 3, pièce I : Avis de l'Autorité environnementale
- cf. Volume 3, pièce II, Mémoire en réponse du porteur de projet, (chap. 3.1 : Déplacements/accessibilité ; chap.4.2.2 : Déplacements)

## 4.3. Questions complémentaires du commissaire enquêteur

Quelles alternatives envisagées ?

#### 4.4. Mémoire en réponse du maître d'ouvrage

##### Transports en commun et métro ligne 18

*Faiblesse des transports en commun, y compris une fois la ligne 18 en service.*

*Temps de transports trop longs tant que la ligne 18 n'est pas en service. Transport en commun actuels déjà saturés. Saturation de la ligne de bus TCSP dès à présent.*

*Proposition de liaison en bus entre Paris intramuros et le plateau pour rendre le transport accessible en attendant la ligne 18.*

*Le covoiturage ne sera pas possible pour les étudiants qui majoritairement n'ont pas de voiture à Paris.*

La problématique de l'accès au campus et des transports en commun est un sujet crucial sur lequel de nombreux acteurs territoriaux et nationaux se mobilisent. Beaucoup de décideurs considèrent que la décision de faire ce campus de dimension internationale impose la réalisation d'un réseau de transports de bon niveau. La mobilisation des élus locaux comme des acteurs économiques en ce sens est très forte. Des groupes de travail ont été constitués, associant élus et opérateurs de la mobilité, pour avancer sur le sujet.

Les deux établissements s'investissent eux aussi fortement et conjointement. Ils font régulièrement valoir les besoins et les attentes des personnels dans ce domaine auprès de l'ensemble des parties prenantes, notamment depuis la décision de reporter la ligne 18 de 2024 au plus tard à 2027. AgroParisTech et l'Inra sont membres actifs de l'association POLVI dont l'activité a pour objectif de soutenir le développement d'un pôle de vie pour les laboratoires de recherche privés et publics du cluster Paris-Saclay. POLVI est très active et interpelle régulièrement les décideurs et acteurs publics pour faire avancer cette question de l'amélioration de la desserte du plateau.

Cette année, POLVI a initié une démarche collective, avec à ce jour les 13 établissements (*AgroParisTech, CEA, Centrale-Supélec, Danone, EDF, ENSTA ParisTech, Inra, IPSEN, Mines Télécom, ONERA, Synchrotron Soleil, Thales, Université Paris-Sud*) implantés sur le plateau, pour la réalisation et la mise en œuvre d'un plan de mobilité du plateau de Saclay commun.

Les objectifs partagés sont d'établir un état des lieux exhaustif de l'ensemble des moyens de mobilité privés ou publics disponibles aujourd'hui, de disposer d'une cartographie complète des besoins en mobilité, de recenser les moyens mutualisables entre plusieurs

établissements, d'établir un plan d'action comportant notamment des mesures ou actions externes à développer en priorité et à porter auprès des collectivités compétentes en matière de déplacements et de transports. A l'issue de ce processus, attendue pour la mi 2019, une vision globale des besoins et enjeux, ainsi que des voies d'amélioration à privilégier en termes de mobilité seront disponibles.

Une fois la ligne 18 en service, le site devrait être bien desservi par le métro et par les bus en site propre. Des moyens de transports doux seront également facilités. Pour autant, la période de transition qui s'ouvre entre le déménagement et l'arrivée du métro pose en elle-même des questions particulières pour lesquelles des réponses sont fortement attendues. En lien avec les personnels concernés, des pistes seront à explorer pour faciliter leur déplacement et en diminuer la pénibilité :

- le développement du covoiturage ;
- l'utilisation de navettes dédiées, éventuellement partagées avec des établissements du plateau ;
- l'aménagement du temps de travail...

De même, toutes les solutions pour faciliter le transport des étudiants qui ne seront pas logés sur le plateau seront étudiées, en lien avec les usagers et l'ensemble des partenaires.

***Nécessité de mieux coordonner le projet Paris Saclay avec le calendrier de mise en service de la ligne 18. Le projet peut être une bonne idée mais doit être repoussé en attendant l'arrivée de la ligne 18.***

Il n'est pas possible contractuellement de repousser le projet sur une telle durée. Un décalage, même réduit, n'est pas finançable par les établissements.

### **Circulation automobile**

***Engorgement des routes d'accès aux heures de pointe. Sans ligne 18, risque accru de bouchons pour les habitants de Palaiseau.***

En 2014, l'EPA Paris-Saclay a réalisé un diagnostic de la mobilité du plateau de Saclay et fait des propositions pour améliorer l'accès au plateau et pour diversifier les déplacements au sein du plateau (cf. publication Praxis n°3 – Mobilité). La modélisation des flux de circulation automobile et sa projection à long terme ont été actualisées à la fin 2017.

Fort de ses repères, l'EPA-PS a programmé de gros travaux d'aménagement s'agissant des principaux nœuds routiers, notamment le carrefour d'entrée du campus à l'est et le carrefour/rond-point du Christ de Saclay (en général très encombrés). Ils doivent être réalisés d'ici 2021. S'ajoute à cela l'ensemble de la voirie des deux quartiers du

campus pour laquelle un certain nombre d'axes doivent être réalisés ou recalibrés.

Par ailleurs, à la suite de l'annonce du décalage de l'arrivée de la ligne 18, des groupes de travail avec l'ensemble des acteurs de la mobilité sont actuellement en train d'étudier différentes actions à mettre en place rapidement telles que le renfort des lignes de bus, des liaisons plateau-vallée, des services de mobilités. Le résultat de ces travaux est attendu pour la fin 2018.

### Parkings

#### *Nombre trop faible de places de parking Sans métro, voiture obligatoire et les places de parking sont rares*

Le dimensionnement du parking du campus AgroParisTech-Inra (500 places) a été réalisé en projetant les effectifs à long terme des personnels et leurs besoins, en fonction d'une répartition des modalités de transport telle qu'elle pouvait être anticipée à ce stade. Le retard de l'arrivée de la ligne 18 va probablement modifier transitoirement ces besoins, en renforçant pour un temps l'utilisation de la voiture particulière. C'est pourquoi des solutions temporaires de stationnement sur l'ensemble du campus seront utiles. Elles sont actuellement en cours d'étude par l'EPA-PS, en lien avec les établissements présents sur le plateau.

## 4.5. Appréciation du commissaire enquêteur

### Concernant la ligne 18 du métro du Grand Paris.

le maître d'ouvrage explique d'une part être « membre actif de l'association POLVI dont l'activité a pour objectif de soutenir le développement d'un pôle de vie pour les laboratoires de recherche privés et publics du cluster Paris-Saclay » qui a initié une démarche collective avec les 13 établissements implantés sur le plateau pour la mise en oeuvre d'un plan mobilité, et d'autre part participer à des groupes de travail sur des renforts de lignes de bus, et autres actions.

### Concernant la circulation automobile

le maître d'ouvrage complète les éléments communiqués dans le mémoire en réponse à l'Ae en mars 2018.

Le commissaire enquêteur note d'une part la difficulté d'implanter un établissement qui doit accueillir 3.650 personnes sur un site desservi par aucun transport en commun lourd, un TCSP surchargé et des routes saturées en capacité de charge, matin et soir, et d'autre part les actions entreprises par le maître d'ouvrage pour répondre à cette situation.

Ce point sera repris dans les conclusions motivées du commissaire enquêteur.

#### III.4. APPRÉCIATION DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SUR L'ENQUÊTE

L'enquête publique a permis de mettre en œuvre l'exercice de démocratie participative qui est son principal objet.

Le public a montré son intérêt pour l'ensemble du projet sous de nombreux aspects en soulevant de nombreuses questions, allant parfois au-delà de l'objet de la présente enquête.

Le commissaire enquêteur estime que l'expression du public a été suffisante sur le plan qualitatif pour révéler les principaux sujets de préoccupations et d'inquiétudes, ainsi que pour formuler des propositions.

L'analyse thématique de l'ensemble des observations recueillies au cours de l'enquête a permis d'identifier l'ensemble des questions, prises de position et avis abordés ou émis par le public, sur les différentes thématiques traitées dans l'Etude d'Impact du projet.

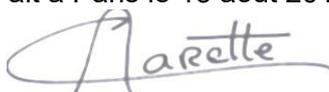
Dans son mémoire en réponse, le maître d'ouvrage a apporté des commentaires et propositions détaillés aux observations du public.

Ces éléments de réponse permettront d'éclairer les principaux éléments du projet, notamment en termes d'impact sur l'environnement et le cadre de vie, et sur les raisons du choix du site d'implantation du projet.

Le commissaire enquêteur atteste que la présente enquête s'est déroulée sans contrainte, selon les prescriptions indiquées dans l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête, et il confirme avoir reçu un accueil attentif de la part du public et du maître d'ouvrage.

Les conclusions et l'avis du commissaire enquêteur sont présentés dans le document ci-après.

Fait à Paris le 13 août 2018



Catherine Marette  
commissaire enquêteur

---

**2**  
**CONCLUSIONS MOTIVEES ET AVIS**  
**DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

## I. LA PARTICIPATION

Cette enquête publique préalable concerne la délivrance du Permis de Construire du Campus AgroParisTech-Inra, au sein de la ZAC du quartier de l'Ecole polytechnique, à Palaiseau (91120). Elle a été ouverte, par arrêté préfectoral, du mercredi 13 juin 2018 au vendredi 13 juillet 2018 inclus, à la mairie de Palaiseau et sur Internet. Elle porte sur l'Etude d'Impact liée au projet.

L'enregistrement des observations révèle une première caractéristique : sur les 93 observations enregistrées, seulement 3% approuvent le projet, 23% le critiquent partiellement, tandis que plus de 70% d'entre elles s'y opposent fortement.

La grande majorité des contributions a été déposée à titre individuel, par des usagers (étudiants, enseignants, chercheurs) d'AgroParisTech, et 5 contributions ont été portées en nom collectif : mairie de Palaiseau (délibération du Conseil municipal), le Graal (Groupement de Réflexion et d'Animation de Lozère), Jouy Ecologie (association), Terres Fertiles (Société civile pour le développement d'une agriculture durable en Île-de-France), et le Collectif Moulon 2020.

Le 1<sup>er</sup> constat laisse supposer que le public s'est exprimé à l'enquête sans connaissance précise du projet scientifique et immobilier du regroupement des 4 sites franciliens sur le plateau de Saclay, au sein de l'Université Paris Saclay, objet de l'Etude d'Impact et objet de cette enquête. Ainsi, il apparaît que la phase de concertation préalable, tel que rapportée dans le Bilan joint au dossier d'enquête, n'a pas réellement permis au public de mieux comprendre le projet, et d'en accepter ses contraintes.

Une 2<sup>ème</sup> approche montre que la majorité des critiques et la forte opposition au projet concernent essentiellement d'une part le choix d'implantation « sur de riches terres agricoles », et d'autre part « le déménagement », contesté sous trois aspects liés à sa pertinence et viabilité économique, à son éthique et manque de prise en compte d'alternatives, et à sa mise en œuvre.

Cependant, quelques points de convergence semblent se dessiner au travers d'observations et contributions diverses, sur les conditions minimum d'accueil à mettre en place sur la ZAC, notamment en termes de cadre de vie (logement et services) et de déplacement (accessibilité en transport en commun, Ligne 18 du GPE, TCSP, et en véhicules motorisés, circulation et parking).

La 3<sup>ème</sup> approche porte sur la comparaison entre la très faible présence du public lors des permanences, et la contribution plus importante reçue par Internet (87/93 observations). Cependant, l'adresse d'envoi des observations sur le registre électronique, permet de penser que les participants n'étaient pas présents en Île-de-France, et qu'ils se sont portés par nécessité sur le registre électronique, resté accessible pendant toute la durée de l'enquête

Par ailleurs, il convient d'indiquer que les statistiques établies à partir du site Internet livrent les chiffres suivants : 1561 affichage du dossier et 560 du recueil d'observations, ainsi que de nombreux téléchargement, notamment de l'Etude d'Impact (# 100) ce qui laisse supposer l'existence d'un « public absent » lors de l'enquête publique, mais intéressé par le projet.

Force est donc de constater que l'enquête publique s'est bien inscrite comme une étape du processus de concertation engagé depuis 2015.

Le commissaire enquêteur partage la conclusion de l'observation déposée par « Terres fertiles » : « Cette enquête publique est encore une occasion d'exprimer nos choix de vie, nos valeurs éthiques présidant au rapport à l'environnement qui nous entoure et que personne ne possède, puisqu'il s'agit d'un bien commun à préserver pour les générations futures au-delà de nos propres existences ».

## II. EVALUATION DU PROJET DU CAMPUS AGROPARISTECH-Inra

*Le projet de construction AgroParisTech-Inra s'inscrit dans le périmètre de l'opération d'intérêt national (OIN) Paris-Saclay, définie par décret en 2009.*

*Une OIN est une opération d'aménagement du territoire à laquelle s'applique un régime juridique particulier en raison de son intérêt majeur. L'Etat y conserve la maîtrise d'ouvrage de la politique d'urbanisme. C'est ce dernier qui délivre les autorisations d'occupation des sols et en particulier les permis de construire.*

### II.1.1. Démarche d'évaluation dressée par le commissaire enquêteur

L'enquête publique porte sur l'évaluation du projet de construction du Campus d'AgroParisTech-Inra, à travers l'analyse de toutes les pièces du dossier, de la synthèse des observations du public, et des éléments du mémoire en réponse

Le commissaire enquêteur rappelle que sa mission n'est pas d'évaluer le projet scientifique, ou la déclaration d'utilité publique de la ZAC, mais d'évaluer l'inscription du projet immobilier dans le contexte de son site d'implantation à partir des éléments suivants :

- le projet s'inscrit au sein de la ZAC de l'Ecole polytechnique, développée sur le plateau de Saclay, sur le territoire de la commune de Palaiseau ;
- d'une surface de plancher supérieure à 4.000m<sup>2</sup>, il est soumis à étude d'impact, à évaluation environnementale par l'autorité environnementale (MRAe), et mémoire en réponse du maître d'ouvrage à la MRAe ;
- d'un coût estimé supérieur à 150 M€ mais inférieur à 300M€, il est soumis à une concertation publique avec communication à la CNDP ;
- le projet a été évalué par le CGI (commissariat général à l'investissement) et par le CIE (conseil immobilier de l'Etat).

En conséquence, il apparaît que le dossier doit communiquer les informations sur ces points. Ainsi après avoir rapidement rappelé le projet scientifique et le projet immobilier, puis donné mon avis sur les thèmes retenus et les observations et commentaires recueillis au cours de l'enquête, je ferai part de mon appréciation globale, en fonction des différents points retenus ci-dessus.

### II.1.2. Le projet de construction du Campus AgroParisTech-Inra *Ce point a été présenté ci-avant (cf. 1. rapport)*

#### Le contexte

Le projet s'inscrit dans le périmètre de l'Opération d'intérêt national (OIN) Paris-Saclay qui s'articule autour du vaste espace agricole et naturel du plateau de Saclay, au sud-ouest de Paris, entre les agglomérations de Palaiseau, Massy, Versailles et Saint-Quentin-en-Yvelines

L'aménagement de la frange sud du plateau, qui s'étend sur 7 km de long, vise à créer un pôle d'excellence scientifique et technique de dimension internationale en regroupant grandes écoles, universités, organismes de recherche et entreprises privées. La coordination et la supervision de l'aménagement de ce pôle sont assurées par l'Établissement Public d'Aménagement Paris-Saclay.

La ZAC de l'École Polytechnique, à l'intérieur de laquelle s'implante le projet, a été créée le 12/04/12 par arrêté préfectoral désignant ainsi l'EPPS comme aménageur d'un programme global prévisionnel de 870.00 m<sup>2</sup> de SHON sur 232 ha.

Le projet de ZAC de l'École Polytechnique a déjà fait l'objet de trois avis de l'Ae :

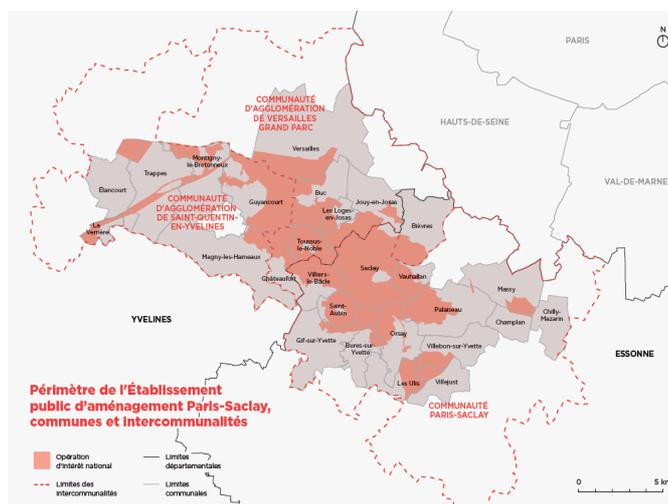
- l'avis (n° 2011-53) du 09/11/2011 rendu par le CGEDD lors de la création de la ZAC ;
- l'avis (n° EE-660-12) du 19/12/2012 rendu par le préfet de région lors du modificatif de la ZAC ;
- l'avis (n° EE-673-13) du 04/02/2013 rendu par le préfet de région de la DUP et LEMA.

Son projet d'aménagement a été déclaré d'utilité publique, par arrêté préfectoral, le 24/03/14.

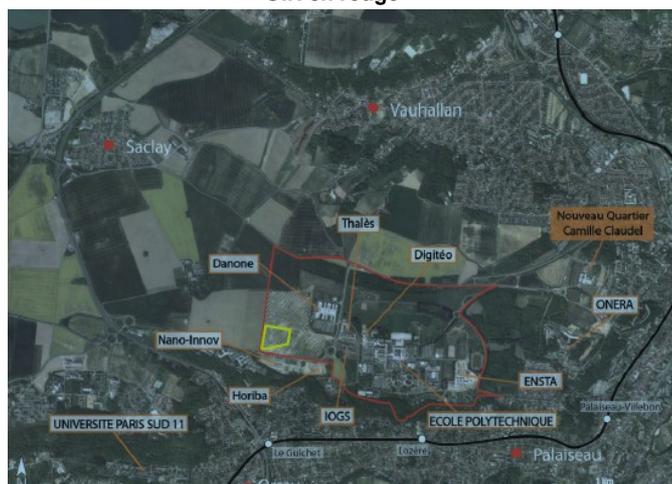
Outre l'aménagement de la ZAC de l'École Polytechnique, le plateau de Saclay est concerné par plusieurs autres projets structurants :

- le transport en commun en site propre (TCSP) reliant Massy au Christ de Saclay ;
- le projet de requalification de la RD 36 qui dessert le nord de la ZAC en plate-forme multimodale ;
- la ligne 18 du métro GPE, qui reliera l'aéroport d'Orly au plateau de Saclay à l'horizon 2024 ;
- l'aménagement de la ZAC du Moulon à l'ouest ;
- l'aménagement du quartier Camille Claudel à l'est, à composante dominante de logements.

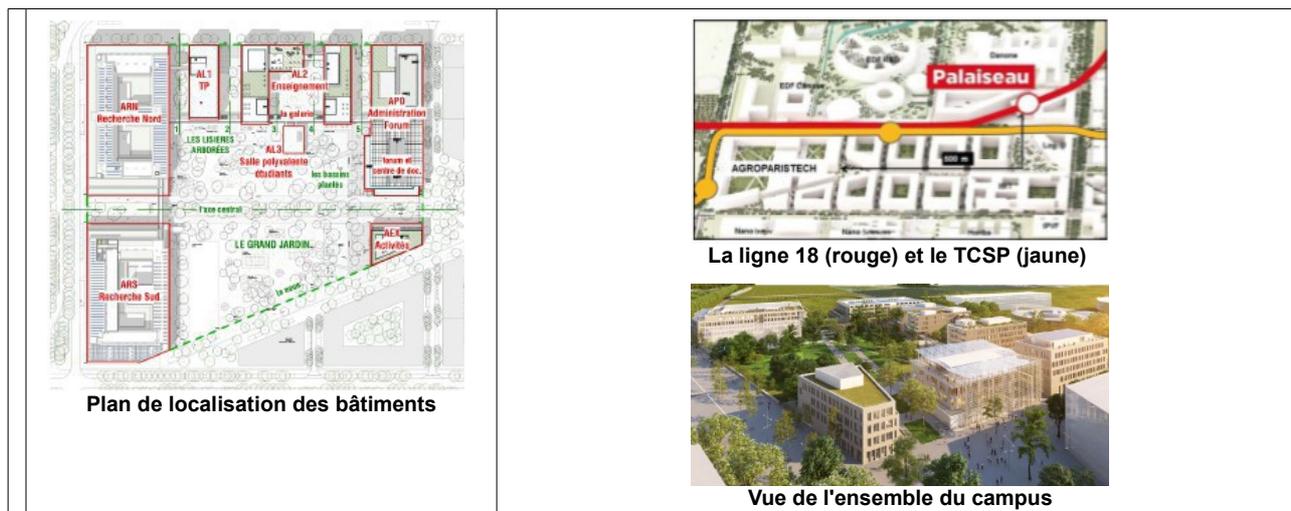
Le projet doit être compatible avec les documents d'urbanisme opposables, et s'articuler avec les plans, schémas et programmes mentionnés à l'article R122-17 du Code de l'Environnement.



OIN en rouge



Périmètre de la ZAC du quartier de l'École Polytechnique implantation AgroParisTech-Inra en jaune



### Le projet

Les Etablissements de l'AgroParisTech et l'Inra envisagent le regroupement sur un seul site des 4 entités franciliennes du premier ci-dessus cité, et de la recherche commune à ces 2 acteurs.

La société de projet, Campus Agro SAS a été créée, en partenariat avec la CDC, pour porter la maîtrise d'ouvrage de cette opération qui sera réalisée dans le cadre d'un contrat global CREM d'une durée de 30 ans, attribué au groupement Vinci, dont GTM est mandataire, le 02/10/17

Le projet se développe au sein du campus Paris-Saclay, pôle scientifique de recherche, d'enseignement et de transfert technologique, d'excellence mondiale, structuré en six thématiques, le regroupement d'AgroParisTech et de l'INRA représentant la thématique « Agriculture, Alimentation, Environnement ».

Le projet immobilier vise à construire, autour d'un jardin central, sept bâtiments d'enseignement et de recherche (66.000 SDP) afin d'accueillir environ 3.650 personnes (dont 2.200 étudiants) au sein de l'îlot C1.1 de la ZAC de l'Ecole Polytechnique de Palaiseau.

L'emplacement choisi pour la réalisation de ce projet est à proximité directe de la future ligne 18 du métro du Grand Paris Express qui sera mise en service en 2024.

De par son programme et sa surface (> 40.000m<sup>2</sup>), le projet est soumis à Etude d'Impact, et fait l'objet de cette présente enquête publique préalable à la délivrance du Permis de construire qui pourra être délivrée par l'Etat, à la l'issue de la procédure d'enquête

### **II.1.3. Avis du commissaire enquêteur sur les thèmes**

Le déroulement de l'enquête publique a permis de recueillir les observations du public sur le projet de construction du Campus AgroParisTech-Inra, à Palaiseau. Elles ont été rapportées par le commissaire enquêteur dans le procès verbal de synthèse qu'il a présenté au maître d'ouvrage, en lui communiquant la grille de dépouillement et en l'invitant à produire des éléments de réponse.

Dans son procès-verbal de synthèse, le commissaire enquêteur avait identifié quatre thèmes qui lui semblaient être les plus représentatifs des préoccupations du public (Information-concertation, Impacts socio-économiques, Cadre de vie et environnement, Déplacements), à partir desquels le maître d'ouvrage a élaboré son mémoire en réponse.

Le tableau ci-dessous présente les avis du commissaire enquêteur sur ces quatre thématiques.

Thèmes	Avis du commissaire enquêteur
<p><b>N°1</b></p> <p><b>Information- concertation</b></p> <p>thème abordé dans 25% des observations du public</p>	<p>- Le commissaire enquêteur souligne la forte contestation manifestée par le public sur le dispositif de concertation mis en œuvre en 2015, et la demande d'une meilleure prise en compte de ses propositions ;</p> <p>- Cependant, les éléments de réponse du maître d'ouvrage sur la nécessité de confidentialité pendant la phase du dialogue compétitif apporte un éclairage très utile pour une meilleure compréhension du montage du projet, et laisse envisager une meilleure prise en compte des demandes des usagers, notamment exprimées lors de l'enquête.</p> <p>Le commissaire enquêteur recommande la poursuite du processus de concertation, pour permettre un emménagement dans les meilleures conditions, notamment en termes de logement et de transport.</p>
<p><b>N°2</b></p> <p><b>Impacts socio-économiques</b></p> <p>thème abordé dans 65% des observations du public</p>	<p>- <u>Concernant le coût du projet et sa soutenabilité</u>, le commissaire enquêteur note l'appréciation favorable émis par le CIE (conseil immobilier de l'Etat) le 18/10/17, qui complète l'avis émis avec réserve par le CGI (commissariat général de l'investissement) le 26/09/14, et recommande d'insérer l'avis du CIE dans le dossier.</p> <p>- <u>Concernant la qualité de vie sur le campus</u>, le commissaire enquêteur rappelle que ce point avait déjà été abordé dans le mémoire en réponse du maître d'ouvrage à la MRAe(cf. PJ n°1).</p> <p>- <u>Concernant la qualité de la formation / attractivité de l'école</u>, le commissaire enquêteur a bien compris qu'au vu des engagements pris par AgroParisTech-Inra depuis 2013 (Idex), en 2014 (Université Paris-Saclay), l'Etablissement peut difficilement modifier son projet sur le fond (regroupement) et sur la forme (intégration dans le cluster).</p>
<p><b>N°3</b></p> <p><b>Cadre de vie -Environnement</b></p> <p>thème abordé dans 64% des observations du public</p>	<p><u>Concernant les patrimoines</u>, le maître d'ouvrage explique que le regroupement est nécessaire pour offrir réunir l'ensemble d'une promotion, que le site de Grignon se heurte à de nombreux obstacles (financement, isolement, acceptabilité des usagers), mais le commissaire enquêteur souligne que l'acceptabilité sociale de l'implantation du projet sur le plateau de Saclay semble également contestée, et que la question des patrimoines concerne aussi ceux du site d'accueil que le public estime « absents ».</p> <p><u>Concernant le paysage</u>, la hauteur des bâtiments (25m) est le seul point contesté par le public, mais le maître d'ouvrage le justifie pour limiter l'emprise au sol des bâtiments et permettre la création d'un jardin central en pleine terre.</p> <p><u>Concernant l'environnement</u>, le maître d'ouvrage demande de comparer la superficie des terres protégées par la ZPNAF (4.115ha) à celles qu'occuperait le projet (4ha), et explique que « Si AgroParisTech et l'Inra ne rejoignent pas la parcelle qui leur est dédiée, elle ne retournera pas à l'agriculture car elle est incluse dans la ZAC, mais bénéficiera à un autre projet de construction ». En effet, le programme de la ZAC a été déclaré d'utilité publique en 2014.</p>
<p><b>N°4</b></p> <p><b>Déplacements</b></p> <p>thème abordé dans 72% des observations du public</p>	<p><u>Concernant la ligne 18</u>, le maître d'ouvrage explique être membre actif de l'association POLVI qui travaille à un plan de mobilité, visant le renfort de lignes de bus existantes, et autres actions.</p> <p><u>Concernant la circulation automobile</u>, le maître d'ouvrage complète les éléments communiqués dans son mémoire en réponse à la MRAe (cf. PJ n°2)</p> <p>Le commissaire enquêteur note la démarche entreprise par le maître d'ouvrage face à la difficulté d'implanter un Etablissement devant accueillir 3.650 personnes sur un site desservi par aucun transport en commun lourd, un TCSP surchargé et des routes saturées : d'associer tous les acteurs décideurs.</p>

En résumé, le commissaire enquêteur considère que :

- face à l'exposé des difficultés internes des établissements, le choix de regroupement d'AgroParisTech et de l'Inra peut apparaître comme une réponse aux nouveaux besoins en termes de structure, de fonctionnalité, de volumétrie et de technicité ;
- au vu des financements (plan campus et programme des investissements d'avenir), le transfert de leurs activités à Palaiseau, dans le cadre du « plan campus du plateau de Saclay » (projet retenu par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche), visant à constituer l'un des premiers pôles scientifiques européens, dans le périmètre de l'Opération d'intérêt national (OIN) Paris-Saclay, peut apparaître comme une opportunité d'inscrire les deux établissements dans le pari de la dynamique portée par l'Université du Paris-Saclay, au sein du cluster scientifique de l'OIN ;
- face à une incapacité du programme budgétaire concerné à mobiliser les budgets d'investissement nécessaires sur une période courte si la réalisation se faisait en maîtrise d'ouvrage publique, le recours à ce type de montage, partenariat Public-public, est apparu comme la seule solution permettant de différer les paiements (cf. avis du CGI)

Après avoir procédé à une reconnaissance de terrain et une analyse approfondie des nombreuses inquiétudes du public, voire de leur opposition fortement manifestée dans des observations souvent bien argumentée à l'égard du projet scientifique, du projet immobilier et de ses impacts socio-économiques et environnementaux, le commissaire enquêteur rappelle que :

- la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement de la ZAC de l'Ecole polytechnique, a été prononcée par arrêté préfectoral en date du 24/03/2014,
- le programme de la ZAC indique la destination des opérations projetées sur son périmètre, à savoir créer un pôle d'excellence scientifique et technique de dimension internationale en regroupant grandes écoles, universités, organismes de recherche et entreprises privées,
- le projet du campus AgroParisTech-Inra répond à l'objectif de programmation de la ZAC,
- la CIE (conseil immobilier de l'Etat) a émis un avis favorable au projet, le 18/10/17,
- l'Etude d'Impact a été évaluée favorablement dans l'avis émis par la MRAe « l'étude d'impact aborde l'ensemble des thématiques environnementales » qui recommande toutefois de préciser les dispositifs transitoires envisagés pour desservir le secteur dans l'attente de la mise en service de la ligne 18 du métro Grand Paris Express,

Enfin, le commissaire enquêteur considère que les éléments de réponse apportés par le maître d'ouvrage, et son engagement à poursuivre la concertation avec tous les acteurs, pourraient lui permettre de procéder à de nombreux ajustements à opérer, notamment en période de transition avant la mise en service de la ligne de métro L18 du Grand Paris Express, et avant la livraison des logements étudiants et services attendus dans ce nouveau cadre de vie actuellement en mutation.

En conséquence de ce qui précède, le commissaire enquêteur estime que le projet de construction du Campus semble répondre aux contraintes liées à son programme, et au contexte du site dans lequel il s'implante, notamment relatives aux prescriptions réglementaires en termes d'occupation du sol, et de compatibilité avec les documents d'aménagement du territoire.

Cependant, il apparaît également que si globalement, le projet de construction semble répondre aux textes réglementaires régissant le permis de construire d'un projet, situé dans une OIN et délivré par l'Etat, certains points pourraient être complétés, voire corrigés, et/ou mériteraient un accompagnement de la part de la maîtrise d'ouvrage

### III. CONCLUSIONS MOTIVEES ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Après une étude attentive et approfondie du dossier d'enquête préalable à la délivrance du permis de construire du Campus AgroParisTech-Inra, au sein de la zone d'aménagement (ZAC) de l'Ecole Polytechnique sur le territoire de la commune de Palaiseau, située dans le département de l'Essonne (91120) ;

Après avoir participé à la réunion de présentation du projet, organisée par les représentants de l'autorité organisatrice (sous-préfecture de Palaiseau), et présentée par les représentants de la maîtrise d'ouvrage (Campus Agro SAS, AgroPariTech et l'ADIM) ;

Après une visite de terrain détaillée et commentée par les représentants de la maîtrise d'ouvrage, permettant de mieux comprendre les objectifs visés par le projet de construction du Campus AgroParisTech-Inra, de visualiser concrètement la topographie des lieux dans leur environnement, de se rendre compte de la situation géographique particulière de la parcelle d'implantation dans l'ensemble des secteurs et de pouvoir ainsi mieux appréhender la réalité des problèmes ;

Après avoir, une fois l'enquête terminée, dressé un procès verbal de synthèse, relatant la qualité de la participation à l'enquête publique et les attentes manifestées par le public, ainsi que les interrogations du commissaire enquêteur, et reçu en retour le mémoire en réponse établi par le maître d'ouvrage ;

***A l'issue de cette enquête publique ouverte au public à la Mairie de Palaiseau, pendant 31 jours consécutifs, il apparaît :***

#### **concernant le déroulement de l'enquête publique,**

- que la publicité par affichage a été faite dans les délais et maintenue pendant toute la durée de l'enquête ;
- que les publications légales dans les journaux ont été faites dans deux journaux d'annonces légales paraissant dans le département de l'Essonne plus de 15 jours avant le début de l'enquête et répétés dans ces mêmes journaux dans les huit premiers jours de l'enquête, et dans deux journaux d'audience nationale ;
- que le dossier d'enquête publique préalable à la délivrance du permis de construire du Campus AgroParisTech-Inra a été mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête à la Mairie d'Palaiseau, et mis en ligne sur un site Internet dédié ;
- que deux registres d'enquête « format papier » ont été également mis à la disposition du public à la Mairie de Palaiseau, pendant toute la durée de l'enquête ;
- qu'une adresse mel a également été mise en ligne, ainsi qu'un registre dématérialisé pendant toute la durée de l'enquête, permettant au public de consulter le dossier et de déposer ses observations par voie électronique, à tout moment de la journée ;
- que le commissaire enquêteur a tenu les quatre permanences prévues pour recevoir le public, répondre à ses éventuelles interrogations et accueillir ses propositions ;

- que les termes de l'arrêté préfectoral n°2018/SP2/BCIIT/n°25, ayant organisé cette enquête publique, ont été intégralement respectés ;
- que le commissaire enquêteur n'a à rapporter aucun incident notable qui aurait pu perturber le bon déroulement de cette enquête préalable à la délivrance du permis de construire du Campus AgroParisTech-Inra, au sein de la ZAC du quartier de l'Ecole polytechnique, à Palaiseau ;
- que 93 observations ont été déposées sur les registres mis en place à la Mairie de Palaiseau, et sur l'adresse mel dédiée, recueillies sur le registre dématérialisé.

**concernant l'objet de l'enquête publique préalable à la délivrance du permis de construire du Campus AgroParisTech-Inra**

- que le CGI (commissariat général à l'investissement) a émis un avis favorable au montage du projet, avec réserve d'actualiser l'étude socio-économique, en date du 26/09/14 ;
- que le CIE (conseil immobilier de l'Etat) a émis un avis favorable, en date du 18/10/17 ;
- que le projet a fait l'objet d'une Etude d'Impact, datée de Novembre 2017 ;
- que le bilan de la concertation publique a été communiqué à la CNDP dans un document, en date du 30/07/15 ;
- que l'avis de la MRAe d'Île-de-France, émis le 21/02/18, ainsi que le mémoire en réponse du maître d'ouvrage à la MRAe, daté Mars 2018, figuraient bien au dossier d'enquête,
- qu'il émane des 93 observations recueillies au cours de l'enquête beaucoup de remarques critiques sur le projet de déménagement et sur le le choix du lieu d'implantation du nouvel établissement, mais majoritairement sans remise en cause fondamentale des grandes orientations du projet de construction du Campus AgroParisTech-Inra ;
- que l'Etude d'Impact, datée de Mars 2018, est un document clair et synthétique, lisible par tous les publics, permettant de comprendre les enjeux et les contraintes du projet implanté sur l'OIN Paris-Saclay ;
- que la MRAE a émis un avis favorable à l'évaluation de l'Etude d'Impact, en recommandant notamment d'approfondir l'analyse des déplacements et de préciser les dispositifs transitoires envisagés pour desservir le secteur en attendant l'arrivée de la ligne 18 du métro du Grand Paris Express ;
- que le maître d'ouvrage a apporté des éclairages importants sur l'ensemble des points relevés par la MRAe ;
- que les avantages de réalisation de ce projet l'emportent sur les inconvénients qu'ils génèrent, et qu'ils inclinent en faveur de son application ;

mais il apparaît également que si l'Etude d'Impact semble globalement répondre aux prescriptions réglementaires, la mise en œuvre du projet de construction du campus, pose toutefois quelques

sujets de préoccupations qu'il conviendrait de mieux renseigner, notamment relatifs à l'actualisation du dossier, aux déplacements et à la concertation ;

ces points pouvant faire l'objet d'accompagnement de la part du maître d'ouvrage,

En conséquence des points qui précèdent,  
en premier lieu, je recommande de prendre en compte les trois éléments suivants :

La recommandation n°1, relative à l'actualisation du dossier,  
est d'insérer tous les compléments d'informations que le maître d'ouvrage a communiqués dans son mémoire en réponse, et rapportés ci-avant dans le rapport.

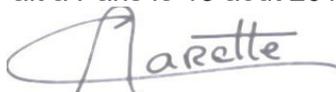
La recommandation n°2, relative aux déplacements,  
est de mettre en place les dispositifs permettant aux usagers d'accéder au site, en transport en commun et en voiture individuelle, avant l'emménagement du Campus.

La recommandation n°3, relative à la concertation,  
est de poursuivre le processus de concertation avec les différents acteurs (utilisateurs, aménageur, collectivités, autorité organisatrice de transports, riverains), comme s'y est engagé le maître d'ouvrage dans son mémoire en réponse.

**En conclusion, j'émet un AVIS FAVORABLE**

**au projet de construction du Campus AgroParisTech-Inra, au sein de la Zone d'aménagement Concerté (ZAC) du quartier de l'Ecole Polytechnique, sur le territoire de la commune de Palaiseau (91120).**

Fait à Paris le 13 août 2018



Catherine Marette  
commissaire enquêteur

ANNEXE UNIQUE

*RECUEIL DES GRILLES DE DÉPOUILLEMENT DES REGISTRES  
DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE*

*A LA DELIVRANCE DU PERMIS DE CONSTRUIRE DU CAMPUS AGROPARISTECH-Inra,  
AU SEIN DE LA ZAC DE L'ECOLE POLYTECHNIQUE  
SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE PALAISEAU  
SITUEE DANS LE DEPARTEMENT DE L'ESSONNE (91120)*

*annexe du procès-verbal de synthèse  
présenté le 20/07/2018*

*au directeur général de Campus Agro SAS  
société du projet de construction du Campus AgroParisTech-Inra  
au sein de la ZAC de l'Ecole Polytechnique  
sur le territoire de la commune de Palaiseau  
située dans le département de l'Essonne (91120)*

*réunion organisée par la sous-préfecture de Palaiseau*

<b>SOMMAIRE</b>		
<b>REGISTRES</b>	<b>OBSERVATIONS</b>	<b>PAGES</b>
R1 : Registre n°1 <i>(format papier)</i>	6 observations <i>consignées manuellement</i>	Page 4 à page 8
R2 : Registre n°2 <i>(impression format électronique)</i>	87 observations <i>adressées par Internet</i>	Page 9 à page 48
<b>2 registres</b>	<b>93 observations</b>	

**93 observations dont 5 contributions portées en nom collectif :**

- mairie de Palaiseau (délibération du Conseil municipal) ;
- Graal (Groupement de Réflexion et d'Animation de Lozère) ;
- Jouy Ecologie ;
- Terres Fertiles (Société civile pour le développement d'une agriculture durable en Île-de-France) ;
- Collectif Moulon 2020.

### BILAN DU DÉPOUILLEMENT DES REGISTRES D'ENQUÊTES

REPARTITION DES OBSERVATIONS ENREGISTREES %	FAVORABLE	CRITIQUE	DEFAVORABLE
	<b>3,00%</b>	<b>23,00%</b>	<b>72,00%</b>

THEMES	N°1 INFORMATION CONCERTATION	N°2 IMPACTS SOCIO- ECONOMIQUES	N°3 CADRE DE VIE & ENVIRONNEMENT	N°4 DEPLACEMENTS
	- actualisation - lisibilité - accessibilité	- qualité de vie - qualité de formation - coût du projet	- patrimoines - paysage - environnement	- Ligne L18 - TCSP - circulation automobile - parkings
%	<b>25,00%</b>	<b>65,00%</b>	<b>64,00%</b>	<b>72,00%</b>

**ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE A LA DELIVRANCE DU PERMIS DE CONSTRUIRE  
DU CAMPUS AGROPARISTECH-Inra  
AU SEIN DE LA ZAC DE L'ECOLE POLYTECHNIQUE  
SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE PALAISEAU  
SITUEE DANS LE DEPARTEMENT DE L'ESSONNE (91120)**

**GRILLE RÉCAPITULATIVE  
de dépouillement et d'analyse des observations consignées aux deux registres  
ouverts au Service de développement urbain de la Mairie de Palaiseau**

Les numéros des thèmes abordés dans les observations figurant dans la colonne de droite correspondent aux thèmes suivants :

- **Thème 1 : Information - Concertation** (actualisation du dossier, lisibilité, accessibilité)
- **Thème 2 : Impacts Socio-économiques** (qualité de vie, qualité de formation, coût du projet)
- **Thème 3 : Cadre de vie & Environnement** (patrimoines, paysage, environnement)
- **Thème 4 : Déplacements** (métro Ligne 18 du GPE, TCSP, circulation automobile, parkings)

OBSERVATIONS				REGISTRE N°1 (R1)				THEMES							
N°	Date de l'observation	Identité du public	Particulier	Association - groupement	Favorable	Critique	Défavorable	SYNTHESE DE L'OBSERVATION							
								Information - 1	Socio-économie - 2	Cadre de vie - 3	Déplacements - 4				
R1-1	01/02 /18	Nom et signature illisible	X		X			X	X	X	X				
<p>- Indique : « Palaisienne depuis 34 ans et travaillant à Créteil depuis 26 ans » ;</p> <p>-Estime « le développement du cluster scientifique du plateau pose des questions relatives aux transports, aux habitations des personnels et étudiants, à l'environnement et aux zones vertes sanctuarisées, et à l'unité architecturale ou plutôt le désastre architectural » ;</p> <p>- S'interroge « je ne suis pas sûre que les dossiers présentés répondent à toutes ces questions » ;</p> <p>- Explique « les personnels ne souhaitent pas soit déménager, soit faire des transports en quantité qui vont prendre du temps sur leur vie professionnelle, leurs recherches, et leur temps personnel et familial » ;</p> <p>- Demande « une bonne politique des transports en commun est nécessaire ».</p>															

R1- 2	02/07 /18	Contribution Mairie de Palaiseau	X	X	X	<p>Séance du 25 juin 2018 délibération n°2018-06-35</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- « Vu les annonces gouvernementales du 22 février dernier relative à la nouvelle feuille de route de réalisation du Grand Paris Express » ;</li> <li>- « Considérant que le projet de construction objet de l'enquête publique s'inscrit dans les objectifs qui fonde le projet de cluster Paris Saclay » ;</li> <li>- « Considérant l'importance stratégique de la ligne 18 dans ce dispositif, seul infrastructure de transport lourde susceptible d'apporter une amélioration significative rapide à la situation d'engorgement du plateau observé actuellement et qui risque de s'aggraver » ;</li> <li>- « Considérant que la livraison simultanée d'AgroParisTech côté quartier de l'École Polytechnique et du pôle Biologie-Pharmacie-chimie Moulon à l'horizon 2021/2022 drainera sur le plateau plus de 10.000 personnes supplémentaires alors mêmes que le secteur et déjà saturé » ;</li> <li>- « Considérant le retard annoncé de la mise en service de la ligne 18 du Grand Paris express » ;</li> <li>- le Conseil municipal « émet un avis favorable sur le projet de construction du Campus AgroParisTech-Inraavec une réserve majeure relative à la nécessité de mieux coordonner l'aménagement du cluster scientifique Paris-Saclay avec le calendrier de mise en service de la ligne 18 du Grand Paris express » ;</li> </ul> <p>Avis adopté par 30 voix pour et 9 voix contre.</p>	X			X
R1- 3	07/07 /18	Michel Chochon Palaiseau	X		X	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Indique « il est prévu sur ce site 3500 salariés » ;</li> <li>- Estime nécessaire la réalisation de « la ligne 18 que l'on ne sait pas payer » ;</li> <li>- Explique « les déblais de la ligne 18 doivent aggraver les errements de talutage en bordure de l'Yvette dans la zone de la prairie alors qu'il faudrait un bassin de rétention » ;</li> <li>- Demande « Pour les salariés et les étudiants déjà sur le site, faisons un tramway en surface » ;</li> <li>- Conclut « Il faut arrêter d'entasser des entreprises et des institutions en mettant ainsi tous les œufs dans le même panier, sur le plateau de Saclay ».</li> </ul>	X	X	X	X

R1-4	13/07/18	Catherine Giobellina	X	X	- Indique « Membre du bureau de France Nature Environnement »  - écrit « je soutiens l'avis de Jouy-écologie » qui est déposé sur le registre électronique <i>cf. obs R2-73</i>	X	X	X	X
R1-5	13/07/18	Jacques Cadelec Palaiseau  + contribution R2 (feuillet n°15)	X	X	- Ecrit « Gaspillage d'argent public » ;  - Emet un « Avis défavorable ».  <u>Contribution manuscrite déposée le 10/07/18 dans le registre n°2 (cf. R2 feuillet n°15)</u>  -Dénonce « C'est miraculeux que quelques citoyens et citoyennes participent encore à des enquêtes publiques. En effet, ceux qui l'ont déjà fait ont appris que cela ne servait à rien et beaucoup ne savent pas que cela existe » ;  - Déclare « je suis opposé à la stupidité de l'urbanisation du plateau de Saclay qui crée un ghetto de grandes écoles élitistes et détruit des terres agricoles fertiles proches de la métropole parisienne tout en augmentant la dette publique » ;  - Cite pour exemples « EDF aurait pu installer son centre de recherche en Normandie près des centrales nucléaires et des champs éoliens maritimes et quel sens y-a-t-il à supprimer un centre le que Grignon installé au cœur d'un domaine national agronomique ? »  Ecrit « Quelques observations cependant » :  1- sur le nombre de places de parking : 500 places pour 2200+1450 personnes « dans un monde idéal dont 50% des intéressés utiliserait les transports en commun ce serait jute, mais croyez-vous au monde idéal ? » et propose de vérifier la situation autour des écoles déjà installées ;  2- sur l'arrivée de la ligne 18 : « à plusieurs endroits la documentation se réfère à une arrivée de la ligne 18 en 2024 alors que 2027 est déjà acté (page 23 par exemple de l'Etude d'Impact) » ;  3- sur le paysage : « il est totalement mensonger de parler d'une implantation face à un « grand paysage ouvert agricole du plateau » (cf. page 39 de l'Etude d'Impact et page 37 de la PJ n°3 du Mémoire en réponse à l'avis de la MRAe) » ;  4- sur les prévisions de trafic : « Page 43 de l'Etude	X	X	X	X

					<p>d'Impact, il est écrit que les voiries ont été dimensionnées pour supporter le trafic simulé à l'horizon 2020. C'est étrange, car en page 35 on peut lire que le quartier de l'École Polytechnique qui comptait 8.200 habitants, employés et étudiants en 2016, en comptera 23.000 en 2020 et 33.000 en 2024 » ;</p> <p>5- sur des mesures conservatoires : « Page 28 de l'Etude d'Impact, on apprend que des mesures conservatoires sont prises pour équiper 30% des surfaces de toiture avec des panneaux solaires photovoltaïques. On le prévoit mais on ne le fait pas ! C'est un véritable scandale ! Notre pays qui a obtenu un accord lors de la COP 21 et veut faire du plateau de Saclay un exemple et leader mondial n'est pas fichu de financer 4105m2 de panneaux solaires dans un projet annoncé à 280 millions d'euros dans l'avis du CGI » ;</p> <p>6- sur le financement, partenariat public/public : « renseignement pris cela signifierait que si 131 millions d'euros viennent de la vente de locaux actuels, le reste serait apporté par la CDC .../... la CDC restera-t-elle propriétaire ? Percevra-t-elle un loyer ou des intérêts signifiant qu'il s'agit d'un prêt ? La réponse à cette question concerne directement la viabilité du modèle économique du campus agro » ;</p> <p>7- sur la prise en compte des études des associations : « si dans la PJ n°2 du Mémoire en réponse à l'avis de la MRAe, il est évoqué que des groupes de travail ont été créés pour étudier les conséquences de la non arrivée de la ligne 18, il n'est pas précisé que les associations qui ont fait depuis longtemps des propositions alternatives, en ont été soigneusement écartées » ;</p> <p>8- sur le déplacement des amphibiens : « l'avis de la MRAe mentionne que les amphibiens ont été déplacés en 2015. Comment vont-ils ? »</p> <p>- S'interroge « Il est fait mention d'une trame noire. N'est-ce pas contradictoire avec la façade illuminée représentée page 77 ? ».</p>		
R1-6	13/07/18	Signature illisible	X	X	<p>- « Je prends connaissance « en survol de ce projet AgroParisTech-Inra » ;</p> <p>- Note « tous les espaces INA-PG sont réduits à des mouchoirs de poche » ;</p> <p>- Souligne « montage innovant mais une fois de plus dispendieux .../... des dépenses au-delà de ce</p>	X	X

						<p>qui est prévu » ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Estime « l'INA-PG et l'Inra perdront en compétitivité et en recherche pour y exercer sur un mouchoir de poche » ;</li> <li>- Demande « quelle concordance des temps entre la construction et l'arrivée de la ligne 18 ? » ;</li> <li>- Affirme « encore un projet pharaonique de plus » ;</li> <li>- Donne « un Avis défavorable » ;</li> <li>- Cite un proverbe bigourdan « pas de trop de lièvres dans le buisson ».</li> </ul>									
				5	1	1	1	4	<b>TOTAL : 6 observations portées au registre « papier »</b>			5	5	4	6

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

OBSERVATIONS				REGISTRE N°2 (R2) impression du Registre Electronique		THEMES							
N°	Date de l'observation	Identité du public	Particulier	Association Favorable	Critique Défavorable	SYNTHESE DE L'OBSERVATION				Information - 1	Socio-économie - 2	Cadre de vie - 3	Déplacements - 4
R2-1	13/06/18	Philippe Alliaume 92170 - Vanves	X		X	« juge »  -Déclare : « Le déménagement d'AgroParisTech sur le plateau de Saclay est un non sens » : 1- « cela contribue à l'artificialisation des sols d'une des régions les plus fertiles de la région parisienne, ce qui, de la part d'une école d'agronomie est un premier scandale » ;  2- « cela conduit à éloigner l'école des zones d'expérimentations de Grignon, et génère des transports qui sont une perte de temps et une source de pollution » ;  3- « cela consiste à construire des bâtiments .../... l'école n'a pas les moyens de financer » ;  4- « la pauvreté durable de la desserte en transports du plateau de Saclay, qui ne serait nullement réglée par la L18, constituera une entrave, un étouffement de cette école » ;  5- « la Silicon valley à la Française prévue sur le plateau de Saclay est maintenant un échec reconnu, sanctionné par l'école des Mines qui a renoncé à y aller et par Polytechnique qui a fait sécession de l'université locale. Quel besoin d'envoyer AgroParisTech se noyer dans ce naufrage ? ».	X	X	X				
R2-2	13/06/18	Non renseignée				« essai »							
R2-3	13/06/18	Linda Quiles 60240 - Monneville				Erreur de site : Copie d'un courrier relatif à une enquête de PLU, adressé à Jacques Nicolas, commissaire enquêteur							
R2-4	14/06/18	Linda Quiles 60240 - Monneville				Demande d'annulation de observation précédente.							
R2-5	30/06/18	Contribution Mairie de Palaiseau				Séance du 25 juin 2018 délibération n°2018-06-35  contribution déposée et enregistrée dans le registre « papier » cf. R1-2							
R2-	02/07	Mariotti	X		X	« enseignant chercheur »	X	X	X				

6	/18	75005 - Paris					<p>- Conteste les éléments d'information relatifs aux déplacements, notamment en référence de l'Etude d'Impact :</p> <p>1- page 37, il est écrit que la ligne 18 sera mise en service en 2024 entre Orly et le Christ de Saclay « Ceci est faux- la mise en service sera au mieux pour 2027 selon le premier ministre. Et il est probable qu'elle ne sera jamais construite, de l'avis de tous. C'est un élément critique de l'installation d'AgroParisTech » ;</p> <p>2- Ce report à 2027 doit faire revoir toutes les implications dans tout le dossier. 80 incidences du terme métro, dont beaucoup « en attendant la ligne de métro L 18 » » ;</p> <p>3- La mise en service du TCSP permet de relier Massy en 10 minutes « je vous conseille de faire l'expérience. Les bus sont déjà hyper saturés .../... avec une augmentation de trafic, mettre plus de bus ne réglerait rien, car on serait bloqués dans les embouteillages » ;</p> <p>4- « Comme écrit : la hausse des trafics automobiles en lien avec la fréquentation du campus AgroParisTech-Inra, ainsi que l'augmentation du nombre des usagers empruntant les TC desservant le site » ;</p> <p>4- il est écrit qu'afin d'optimiser les déplacements (dont réduction des coûts et nuisances), AgroParisTech et Inra étudieront ensemble la mise en place de systèmes de transport (navettes, covoiturage, etc.) pour assurer la liaison avec l'Ouest (Grignon et ses environs), en propre ou en partenariat avec les autres programmes installés sur le plateau pour répondre aux besoins particuliers des personnels ... « Mais comment faire ça avec la hausse du trafic : tout le monde sera coincé dans les embouteillages aux heures de pointe ! » ;</p> <p>5- « Comme écrit : compte tenu notamment du relief, aucune infrastructure lourde de TC ne dessert le plateau de Saclay qui se trouve ainsi enclavé » ;</p> <p>- Conclut et demande : « L'Etude d'Impact est à refaire ».</p>			
R2-7	02/07/18	M. Damblé 57970 - Yutz	<b>X</b>		<b>X</b>	<p>« étudiante »</p> <p>- Conteste « A l'heure où une surface de terres agricoles équivalente à un département français disparaît tous les 10 ans, du fait de l'artificialisation</p>	<b>X</b>	<b>X</b>		

						<p>des sols, construire une école d'agronomie sur des sols très fertiles est une aberration » ;</p> <p>- Explique « la mobilisation étudiante contre le déménagement » :</p> <p>1- « une baisse évidente de qualité de vie des étudiants qui seront bloqués dans les embouteillages en l'absence de la L18 » ;</p> <p>2- « une baisse de l'aspect appliqué de l'enseignement car cela éloigne de Grignon » ;</p> <p>3- « une perte de l'attractivité de l'école qui en découle, sans que l'Université Paris Saclay atténue cette tendance du fait de la sécession de polytechnique et de l'école des mines » ;</p> <p>- Conclut « empêcher le déménagement , c'est laisser à AgroParisTech une chance de revoir sa ligne de conduite pour l'école, motivée par la formation et le bien-être des étudiants, des enseignants-chercheurs et du personnel .../... c'est empêcher la bétonisation de terre à haut potentiel agricole. Et c'est enfin donner la décision aux premiers concernés ».</p>				
R2-8	03/07/18	Marguerite Bathie 75014 – Paris  Cité Internationale Universitaire : Maison du Liban	X	X	X	<p>« étudiante »</p> <p>- Déclare : « je suis favorable au déménagement du campus à Saclay » ;</p> <p>- Modère sa position et émet des réserves au déménagement : « Cependant celui-ci me paraît impossible pour l'instant en raison des moyens de transports actuels .../... tant que la L18 n'est pas clairement programmée, il est inenvisageable de faire se déplacer quotidiennement élèves, enseignants et chercheurs ..../... j'alerte sur le tournure critique que pourrait prendre l'implantation du campus dès 2021 si les transports ne sont pas améliorés ».</p>				X
R2-9	03/07/18	Léna Momus	X		X	<p>« étudiante »</p> <p>- Déclare : « Je suis contre le déménagement de mon école sans la L18 » ;</p> <p>- Explique « Voyant le projet de fusion AgroParisTech et AgroCampus Ouest et MontpellierSupAgro arriver à grand pas, je crains que notre école perde toute son attractivité. Entre un beau campus ensoleillé et un plateau saturé, les futurs intégrés feront vite le choix » ;</p> <p>- Ajoute Attendons que les transports soient construits. De toute façon, c'était une des conditions du déménagement n'est-ce pas ? » ;</p> <p>- Conclut : « Sans transport, on choisit le report ».</p>	X	X	X	X

R2-10	03/07/18	Non renseignée	X	X	<p>« étudiante »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Note « La question de l'accessibilité au campus à Saclay en l'absence de métro le reliant efficacement à Paris avant 2027 n'a toujours pas été résolue, ce qui ne fait qu'accroître notre inquiétude concernant l'avenir de ce projet » ;</li> <li>- Explique que « l'avis de la MRAe indique que seules 1000 places dans les futures résidences étudiantes seront disponibles pour les étudiants .../... reste 1200 étudiants dépendants des TC .../... auxquels il faut ajouter les 1450 personnels.../... nous nous exposons à une hausse sans précédent de déplacements routiers non souhaitables du point de vue environnemental, et à une saturation du moyen de transport actuel (ligne de bus) également non souhaitable du point de vue social en raison du stress, de la fatigue et de la discrimination envers les personnes n'ayant pas de voiture » ;</li> <li>- Estime « un projet de cette ampleur et tant promotionné par les autorités ne peut faire fi de cet aspect, au risque de faire perdre au campus son attractivité tant attendue ».</li> </ul>	X	X	
R2-11	03/07/18	Alexandra Engler	X	X	<p>« étudiante »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Souligne « le principal problème du projet de déménagement est le transport .../... sans la L18, seule une ligne de bus dessert les campus à partir des gares des RER B ou C .../... bus déjà engorgé » ;</li> <li>- Demande « l'école gardera ses résidences parisiennes pour une part non négligeable d'étudiants.../... qu'en est-il de l'égalité de traitement entre étudiants d'une même école ? » ;</li> <li>- Estime « les solutions transitoires de covoiturage ne sont pas une réponse viable puisque les routes sont déjà engorgées .../... changement climatique, pollution de l'aire, promouvoir ainsi la voiture pour compenser le manque de préparation d'une politique publique, est dérisoire et un peu absurde » ;</li> <li>- Ajoute « Qu'en est-il pour les gens logés sur le campus .../... sans commerce ni infrastructure .../... le plateau est un quartier d'affaire, seuls les étudiants y vivent .../... la vie associative, culturelle et sportive repose exclusivement sur la bonne volonté des écoles à partager les infrastructures » ;</li> <li>- Conclut « ce projet de déménagement n'a pas été voulu par la communauté étudiante et du personnel »</li> </ul>	X	X	X

						d'AgroParisTech, mais a été imposé par le ministère de l'Agriculture. En l'état actuel du projet, il s'agit d'un non-sens d'urbanisme, où l'on créé artificiellement des zones de vie, des zones de travail, comme on l'a fait pour les villes nouvelles .../... ironie de bâtir de toutes pièces un établissement agricole, sur des terres fertiles »					
R2-12	03/07/18	Caroline Legardinier 50100 - Cherbourg	X		X	<p>« étudiante »</p> <p>- Déclare « Je suis contre ce projet qui est pour moi une aberration » ;</p> <p>- Explique :</p> <p>1- « mauvaise idée de déménager une école d'enseignement supérieur dans un lieu isolé quand « son campus actuel se trouve idéalement situé dans Paris, permettant un épanouissement culturel et personnel très important » ;</p> <p>2- « construire de nouveaux bâtiments va à l'encontre des valeurs de développement durable et de de protection de la nature qu'est censée porter l'école.../... l'impact carbone d'une construction est désastreux, surtout quand il y a déjà suffisamment de constructions existantes.../... à cela s'ajoute l'imperméabilisation des sols » ;</p> <p>3- « non logés sur place, et sans TC, les enseignants, chercheurs, étudiants et personnels devraient prendre leur voiture « et donc augmenter l'impact carbone global du projet » ;</p> <p>4- « perte d'attractivité , perte de la valeur du diplôme » ;</p> <p>- Conclut « faire déménager l'école est une très mauvaise idée pour des raisons environnementales, d'épanouissement et de qualité de vie des étudiants et des enseignants-chercheurs, pour des raisons d'attractivité de l'école et de qualité d'enseignement ».</p>		X	X	X	
R2-13	03/07/18	Léa Cochard	X		X	<p>« étudiante »</p> <p>- Affirme « La mobilité des étudiants est primordiale dans le projet de déménagement .../... d'autant qu'on ne prévoit pas d'assurer le logement d'une grande majorité d'entre eux » ;</p> <p>- Conclut : « Afin d'éviter la dégradation de la qualité de vie des étudiants et du personnel , le report du déménagement est une nécessité !!! ».</p>				X	
R2-14	04/07/18	Alexandre Jobin 20200 - Bastia	X		X	- Déclare « Ce projet doit obtenir un avis défavorable pour plusieurs raisons » ;		X	X	X	

					<p>- Explique « Tout l'enjeu pour l'enquête publique est de dissocier la construction du campus en lui-même et ses implications à la fois pour AgroParisTech, pour la communauté étudiante du plateau et des riverains /habitants alentour ».</p> <p>- Analyse et critique :</p> <p>1- « Surface éducative : la comparaison montre entre l'actuel et le projet montre un grand déficit .../... on passe de 21098m2 à 9295m2, de 1600 étudiants à 2200 « avec une surface diminuée de 50% et un effectif augmenté de 25%, cela risque d'être serré. Pourquoi ne pas construire plus grand ? Parce que la place se fait rare désormais sur le plateau »;</p> <p>2- Logement étudiant : « AgroParisTech sera le parent pauvre.../.. manquent environ 1000 logements étudiants.../... en cause encore une fois le manque de place.../... pour compenser l'école conservera ses logements étudiants sur Paris à la Cité universitaire et au Kremlin-Bicêtre »;</p> <p>3- Transport : « 3h00 aller-retour entre le futur campus et la résidence du Kremlin Bicêtre et report de la L18 « la démonstration s'arrête là » ;</p> <p>- Déploire « Y-a-t-il encore un pilote au volant de monstrueuse et coûteuse usine à gaz qu'est le déménagement d'AgroParisTech ? Ne soyons pas résigné devant une volonté politique empreinte de la plus cynique des légèretés et qui met en mouvement de façon inconséquente le fleuron de l'enseignement agricole français » ;</p> <p>-Conclut « de façon plus globale, ce projet est la négation totale de tout ce qui est enseigné dans cette vieille maison , destruction de terres agricoles fertiles et urbaines, construction de neuf au de rénover l'ancien, concentration des compétences au lieu d'un rééquilibrage territorial .../... avec une limite du projet passant à 10km du campus de Grignon, riches d'espaces constructibles, d'existant modéré, d'aménités pédagogiques et de prestige, on est en droit de se demander à qui profite le crime ? Alors plutôt Vinci ou Bouygues ? ».</p>				
R2-15	04/07/18	Loris Veron 35000 - Rennes	X	X	<p>« étudiant »</p> <p>- Rappelle « Manque de logements pour les étudiants, absence de L18 et temps de transport, manque d'espaces d'enseignement .../... construction du neuf au lieu de rénover l'ancien, cela sur des terres agricoles » ;</p> <p>- Constate « Ce n'est pas la première fois que la</p>	X	X	X	

						<p>construction d'un bâtiment fait débat. Les décideurs sont souvent enclins à changer pour des locaux neufs.../... pour diverses raisons, agrandissement, rayonnement, création d'emploi ou je ne sais quelle pression mise par le secteur de la construction bien ancré dans le gouvernement » ;</p> <p>- Estime « Ce qui manque déraisonnablement de sens au sein de ce projet.../... c'est le campus lui-même qui devrait s'il vient à être réalisé, inclure en priorité ses besoins, puis ses valeurs » ;</p> <p>- Demande « Pourquoi ne pas écouter les recommandations de ses futurs utilisateurs ? .../... leur refus n'est-il pas éclairant sur l'absurdité du projet ? » ;</p> <p>- Explique « Au quotidien, on nous enseigne la lutte contre le morcellement des espaces naturels, des terres agricoles, l'extension urbain, le règne du ciment et de la bétonnière, la règle des trois R (réduire, réutiliser, recycler) .../... pourquoi ne pas les appliquer au projet sensé les représenter devant le monde entier ? » ;</p> <p>Conclut « Dans l'état actuel des choses, le projet présenté est tout simplement une honte : un désastre environnemental, un bourbier impraticable pour les usagers. Les bâtiments porteront la marque de fabrique des entreprises les moins respectueuses de l'environnement en France .../... le déménagement de la honte titreront les journaux. A partir du moment où la quasi-intégralité des futurs usagers est contre, j'estime que le projet est à revoir.../... ce n'est pas un exemple de démocratie »</p>				
R2-16	04/07/18	Gaëtan Ayache 93330 - Neuilly-sur-Marne	X	X	<p>« étudiant en 3ème année à AgroParisTech très concerné par ce projet »</p> <p>- Explique « sans la L18 un tel déménagement serait une véritable catastrophe pour mon école et pour toutes les autres sur le plateau .../... aucune information sur le manque de logement étudiant et sur l'insuffisance des moyens d'accès au campus » ;</p> <p>- Conclut « il est donc vital de faire évoluer ce projet ».</p>	X	X	X		
R2-17	04/07/18	Chavez 94270 – Le Kremlin-Bicêtre	X	X	<p>« étudiant »</p> <p>- Estime « il est inconcevable de lancer un tel projet de déménagement sans que toutes les dispositions soient mises en place pour assurer que le campus soit desservi correctement ».</p>			X		

R2-18	04/07/18	Non renseigné	X		X	<p>- Estime « il est inconcevable que le projet se fasse sans la L18 » ;</p> <p>- Interroge « l'étude annonce plus de 3000 personnes concernées et la solution proposée est le covoiturage .../... peu d'étudiants ont une voiture .../... il faudrait répartir les 2200 étudiants sur les 1450 personnels .../.. il reste Uber ou Blablacar .../... qui coûtent plus cher que le Pass Navigo » ;</p> <p>- Ajoute « que dire de la réputation de notre école ? »</p>	X			X
R2-19	04/07/18	Arthur Blancpain 75013 -Paris	X		X	<p>- Ecrit « Un organe sans artère pour l'irriguer est un organe mort et donc inutile. Irrigué de quelques capillaires, une partie peut survivre, mais au prix de la nécrose du reste » ;</p> <p>- Explique «c'est ce qui attend un plateau de Saclay bâti trop tôt, avant l'arrivée de moyens de transport suffisant. La voiture individuelle ou partagée n'est pas une solution pérenne tant pour l'environnement, les citoyens locaux ou les usagers de ces voitures » ;</p> <p>- Conclut « le plateau de Saclay sans logement attractif et sans raccord direct et rapide à Paris est destiné à se nécroser en quelques années ».</p>	X	X	X	X
R2-20	04/07/18	Philippe Beunon 69200 - Vénissieux	X		X	<p>« étudiant »</p> <p>- Rappelle « la grande qualité des ingénieurs agronomes est leur approche systémique, concept qui leur permet d'approcher les problèmes dans leur globalité » ;</p> <p>- Conteste « le projet proposé difficile à justifier dans son ensemble, loin de faire consensus dans la communauté étudiante et enseignante, mal présenté et surtout bancal, et dont on s'attache à trouver de fausses solutions pour panser les plaies. On croirait un agronome d'antan qui se contente de conseiller comme solution l'application de produits phytosanitaires, essayant d'ignorer le fait que cela ne fasse pas disparaître de manière pérenne les problèmes, mais en cause d'autres » ;</p> <p>- Estime « les projets de cette ampleur qui n'aboutissent pas, ont la fâcheuse tendance à avoir été conçus en amont par des gens dans de hautes tours et n'offrant qu'un simulacre de concertation » ;</p> <p>- Conclut « sans transports, sans une capacité de logement adaptée, le déménagement n'est pas possible, et quand bien même serait-il réellement</p>	X	X	X	X

						souhaitable ou aurons-nous le courage de rebrousser chemin ? »					
R2-21	04/07/18	Non renseignée	X		X	<p>« étudiante »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Estime « en lien avec les cours dispensés à AgroParisTech, il est utile de posséder un centre à Grignon où vivent les étudiants.../... la présence d'un environnement agricole et forestier ainsi que d'une ferme expérimentale est nécessaire aux élèves de première année pour comprendre les enjeux .../... la construction du campus à Palaiseau va à l'encontre de l'enseignement dispensé concernant biodiversité, environnement, protection des terres fertiles et productives du plateau et mitage des espaces ruraux » ;</li> <li>- Conteste « La qualité de vie sur le plateau est loin d'être idéale (pollution, embouteillage, vie sociale) et les tentatives pour recréer de la biodiversité en ville, détruite par les travaux d'aménagement, est anecdotique au regard des enseignements » ;</li> <li>- Explique « Les routes sont saturées.../... la construction de la L18 ne suffira pas à rendre les transports possibles aux heures de pointe et présente de nombreux désavantages (empiétement sur les terres agricoles, augmentation du prix du foncier, coût élevé des transports dans un budget étudiant, etc.) .../... le logement étudiant à Palaiseau n'est pas du tout abordable, contrairement à Grignon » ;</li> <li>- Conclut « Quelle est la place d'un futur ingénieur AgroParisTech, ouvert sur le monde et ses problématiques .../... dans un cluster scientifique orienté vers la recherche, la technologie, l'industrie de précision et le profit ? .../... avez-vous réfléchi à l'importance des liens entre les grandes écoles scientifiques et les universités de sciences humaines (Sorbonne, Paris-Descartes, Paris-Panthéon) .../... qu'en est-il de l'accès à la Culture, et de l'environnement social .../... il ne s'agit pas seulement de bibliothèque, médiathèques et autres zones de rassemblement et lieux de vie, mais aussi de la présence de monuments et lieux historiques, grands musées .../... ceci est indispensable à notre formation de citoyen .../... la vie étudiante ne se limite pas à la vie entre étudiant .../... ne risquons-nous pas d'être sur nous-mêmes dans le cluster de Saclay ? ».</li> </ul>		X	X	X	
R2-22	04/07/18	Non renseignée	X		X	<p>« étudiante »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ecrit « Je m'inquiète des conséquences du déménagement de mon école à Saclay » ;</li> </ul>			X	X	

						<p>- Explique :</p> <p>1- accessibilité au plateau déjà complètement saturé, avant même l'arrivée d'AgroParisTech ;</p> <p>2- demande de TC est supérieure à l'offre ;</p> <p>3- routes saturées ;</p> <p>- Conclut « l'impact environnemental de tout ce projet est inquiétant ».</p>					
R2-23	04/07/18	Nicolas Malevre 94270 – Le Kremlin-Bicêtre	X		X	<p>« étudiant »</p> <p>- Estime « plusieurs problèmes devraient bloquer la construction du campus tan qu'ils ne sont pas résolus » ;</p> <p>- Explique :</p> <p>1- inaccessibilité du site ;</p> <p>2- contexte économique « rien aux alentours » ;</p> <p>3- construire un campus agronomique sur des terres agricoles est une aberration.</p>		X	X	X	
R2-24	04/07/18	Max Edet 35330 - Campel	X			<p>« étudiant »</p> <p>- Rappelle « le projet de déménagement a été pensé pour regrouper des centres d'étude afin de favoriser les échanges de savoirs et de connaissances. Le choix de déplacer la première école d'agronomie française ne peut être pris à la légère » ;</p> <p>- Estime « Dans le cas d'un déménagement en 2021, la quasi totalité des étudiants fera le choix de transport le moins pénible : la voiture .../... routes déjà trop embouteillées » ;</p> <p>- Conclut « Si le projet n'est pas mûrement construit avec des étudiants, des chercheurs et des enseignants, il ne pourra qu'être contré par ceux-ci .../...dans toute la France d'excellentes écoles fournissent une formation agronomique de qualité .../... à long terme ce projet risque d'affaiblir l'ancien INA-PG comme jamais il n'a été affaibli ».</p>					X
R2-25	04/07/18	Nicolas Berthomé 83470 – St-Maximin-La-Ste-Baume	X		X	<p>« profession apprenti ingénieur »</p> <p>- Annonce « Etudiant à AgroParisTech où l'on m'apprend l'esprit d'analyse et de synthèse, je suis complètement outré face au manque de cohérence globale du projet d'implantation de mon école à Palaiseau » ;</p> <p>- Explique : comment peut-on imaginer passer 2h30 dans des TC sans que cela affecte la scolarité, la qualité de vie des étudiants et l'image de l'école ?;</p> <p>- Estime : il convient d'agir, soit en construisant des</p>		X		X	

						logements pour les étudiants, soit attendre la mise en service de la ligne L18 ;  - Conclut « La cohérence pour de nobles causes, cela est bien de l'enseigner, mais l'essentiel est de l'appliquer ».				
R2-26	05/07/18	Patrick Bernert 91400 - Orsay	X	X		«retraité»  Affirme sans commentaire : « Il est normal qu'une grande école et un centre de recherche comme AgroParisTech et l'Inra soient implantés sur le grand pôle scientifique de Paris-Saclay ».				
R2-27	05/07/18	Lucie Liège 09000 - Foix	X	X		« étudiant »  - Estime « projet inadapté et irréfléchi qui ne prend pas en compte les contraintes actuelles (transports, logements, etc.) et continue aveuglement la démarche par motivation financière » ;  - Conclut « La création d'un pôle d'excellence peut être une bonne idée mais le projet devrait être repoussé et repensé tant que la L18 n'est pas construite, au risque de faire mourir le prestige d'AgroParisTech ».	X	X	X	
R2-28	05/07/18	Sandra Helinck 91120 - Palaiseau	X	X		- Témoigne « Le plateau de Saclay n'est pas encore occupé par AgroParisTech et c'est déjà un calvaire pour y circuler aux heures de pointe » ;  - Estime « L'arrivée de l'Inra et AgroParisTech va amplifier ce phénomène .../... l'implantation de ces 2 organismes ne sera que soucis et plainte. Aucune plus-value pour eux ni pour les habitants de Palaiseau qui vont souffrir encore plus des bouchons » ;  - Conclut « Sans métro, voiture obligatoire et les places de parking sont rares .../... Palaiseau n'est pas responsable de ce bazar et ne peut pas faire grand chose à part appuyer la ligne 18. ça sera utile pour tous »	X	X		
R2-29	06/07/18	Sophie Martin 75005 - Paris	X	X		- Estime « Le projet n'est pas réalisable si les agents et les étudiants ne peuvent se rendre sur leur lieu de travail et d'étude sans passer 3h (AR) dans les transports » ;  - Conclut « Il faut trouver des solutions comme par exemple des bus partant de la gare Montparnasse faisant un trajet direct.../... EDF fait cela pour leurs agents pourquoi pas AgroParisTech-Inra ? »				X
R2-30	06/07/18	Michel Burban 78850 – Thiverval	X	X		«technicien Inra»				X

		Grignon				<p>- Estime « Ce projet part d'un bon sens pour réunir les 4 sites d'AgroParisTech, mais devient irréaliste sans moyens de transport supplémentaire .../... » ;</p> <p>- Conclut « On marche sur la tête dans ce pays et on se demande ce que nos dirigeants ont dans la tête, enfin ils ne seront plus là pour voir.../... ».</p>				
R2-31	07/07/18	Carlo 91120 - Palaiseau	X		X	<p>«cadre financier»</p> <p>- Affirme « Il faut cesser de construire sur le plateau de Saclay. »</p> <p>- Estime « L'implantation d'AgroParisTech ne se justifie pas et les étudiants et enseignants sont opposés à ce projet » ;</p> <p>- Conclut « En outre je ne vois aucune organisation coopérative (Invivo, Sodial, etc.) ou Interprofessionnelle (Céréaliers de France, CHBT, Intervbev) ambitionnant de s'implanter sur cet espace péri-urbain à l'accès malaisé. Pour quoi faire ? »</p>	X	X	X	
R2-32	07/07/18	Stéphanie Vernay 94270 - Kremlin-Bicêtre	X		X	<p>«étudiante»</p> <p>- Estime « L'idée de ce projet semble inadaptée dès lors que les conditions de vie des étudiants et personnels ne sont pas favorables .../... absence de logements, retard dans la construction de la L18 » ;</p> <p>- Conclut « Il semble donc indispensable de reculer ce projet jusqu'à l'obtention de ces conditions minimales pour travailler décemment ».</p>	X	X	X	
R2-33	08/07/18	Floris Schruijer 05200 - Embrun	X		X	<p>«étudiant»</p> <p>- Estime « Le projet de construction est satisfaisant pour la visibilité de l'école à l'international, la logique interne et pour un regroupement avec d'autres écoles » ;</p> <p>- Demande le report du déménagement pour les raisons suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- construction L18 prévue en 2027, soit 6 ans après l'ouverture de l'école ;</li> <li>2- aucun moyen alternatif de transport viable ;</li> <li>3- manque de logements, absence de commerce et de centre culturel ;</li> <li>4- détérioration de la qualité de l'enseignement, de l'image et de la légitimité, de la renommé de l'école ;</li> </ol> <p>- Conclut « report du déménagement en attendant la construction du métro ».</p>	X	X	X	
R2-	09/07	Non renseignée	X		X	« Chercheur Inra »	X		X	

34	/18					<ul style="list-style-type: none"> <li>- Estime que le déplacement sur le site de Saclay va entraîner une hémorragie dans les effectifs ;</li> <li>- Explique « ce projet est depuis le démarrage, il y a dix ans, mené avec une vision complètement dogmatique dépassée de l'organisation de la recherche, méconnaissant totalement les conséquences des outils numériques qui réduisent le besoin de proximité » ;</li> <li>- Conclut « Dépenser autant d'argent pour tuer des collectifs d'enseignement et de recherche, c'est scandaleux »</li> </ul>				
R2-35	09/07/18	Marie-Noël Mistou 91410 - Dourdan	X		X	<p>«Ingénieur Inra»</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Demande « Quel est l'intérêt de rapprocher physiquement des équipes qui collaborent déjà ? » ;</li> <li>- Conteste « Chercheurs en agroécologie sans terrain d'expérimentation » ;</li> <li>- Conclut « AgroParisTech va déménager en 2021 alors que les écoles déjà sur site se désolidarisent du projet, que les salariés se plaignent de l'insuffisance des transports et de la saturation du réseau routier »</li> </ul>		X		X
R2-36	09/07/18	Victor Lebeau 78850 - Thiverval-Grignon	X		X	<p>«étudiant»</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Estime « le projet incohérent » ;</li> <li>- Explique « on amène des milliers d'emplois et d'étudiants sur le site sans construire les infrastructures nécessaires pour les y amener dans de bonnes conditions ».</li> </ul>				X
R2-37	09/07/18	Vincent Couly 37500 - Chinon	X		X	<p>«étudiant»</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Estime « Sans transports adéquats, il s'agit d'une aberration écologique économique et sociale de déplacer cette école sur le plateau » ;</li> <li>- Conteste « comment imaginer déplacer 3000 personnes de plus sur une zone déjà saturée ? » ;</li> <li>- Constate « Sans aucun bonus dans l'enseignement ou liens entre écoles » ;</li> <li>- Conclut « Arrêtons ces aberrations et repartons sur un projet plus neuf et plus adapté aux besoins de cette école et du plateau. Cela a bien évolué depuis 20 ans ».</li> </ul>		X	X	X
R2-38	09/07/18	Non renseignée	X		X	«étudiante»		X	X	X

						<p>- Affirme « Je suis défavorable au déplacement et à la construction du nouveau campus sur Saclay pour plusieurs raisons » ;</p> <p>- Explique :</p> <p>1- impacts environnementaux et artificialisations de terres agricoles ;</p> <p>2- accessibilité et mobilité sur le plateau contraignantes .../... L18 aberration écologique et économique ;</p> <p>3- sans attractivité .../... certains centres de recherche seront toujours plus attractifs que les PPP de Saclay construits au milieu de nulle part et difficilement accessible ».</p>				
R2-39	09/07/18	Non renseignée	X		X	<p>- Estime « ce projet est une triste suite à l'histoire d'AgroParisTech. Les problématiques de logement et de transport devraient suffire à réviser le projet en profondeur ;</p> <p>- Explique « Le projet est un gouffre financier qui ne trouvera pas de retour » ;</p> <p>- Conclut « La perte des sites de Grignon et Claude Bernard est déplorable ».</p>	X	X		
R2-40	09/07/18	Caroline Moriaux 76310 – Sainte-Adresse	X		X	<p>« étudiante en 2<sup>ème</sup> année »</p> <p>- Fait part de « ses réticences quant à ce projet .../... le rassemblement des écoles du réseau de Paris paraît initialement une bonne idée, mais plusieurs points noirs apparaissent » ;</p> <p>- Explique :</p> <p>1- moins de place en résidence que d'étudiant ;</p> <p>2- report de la L18 ;</p> <p>3- nombre trop faible de places de parking ;</p> <p>- Conclut « un projet initialement destiné à augmenter le prestige de mon école devrait mener finalement à une baisse de ce prestige. Quel est est donc l'intérêt ? ».</p>	X	X	X	
R2-41	09/07/18	Fanny Kling 74140 – Massongy	X		X	<p>« étudiante »</p> <p>- Estime « le projet de rassemblement des écoles du réseau de Paris me paraît intéressant .../...et bénéfique » ;</p> <p>- Modère « les conditions dans lesquelles c'est annoncé, porteront préjudice à l'établissement » ;</p> <p>- Explique « les conditions d'accès et le faible nombre de logements étudiants annoncé seront en défaveur de l'établissement .../... conditions de travail pas convenables » ;</p>	X	X	X	

						- Conclut « dommage qu'un projet initialement destiné à augmenter le prestige et l'enseignement de l'école et de son réseau, finisse par lui porter préjudice ».					
R2-42	09/07/18	Nicolas Gauthier	X		X	<p>« étudiant »</p> <p>- Estime « L'objectif louable d'un campus à l'américaine en France est parfaitement compréhensible .../... une utopie qu'il faut viser » ;</p> <p>- Modère « malheureusement des erreurs élémentaires entachent le projet » ;</p> <p>- Explique « un campus est un lieu de vie, le projet tel qu'il est fait, est un lieu de travail, il manque donc tout ce qui apporterait de la valeur et une faisabilité à l'idée : des logements, des transports, des infrastructures pour les activités » ;</p> <p>- Conclut « il est urgent de bloquer la construction tant que le projet n'est pas viable pour son personnel et ses étudiants .../... l'utopie du campus s'est transformée en dystopie .../... la mauvaise foi entourant ce projet, avec des responsables disant des choses à l'oral non retranscrites dans les comptes rendus de réunion ».</p>	X	X	X	X	
R2-43	09/07/18	Olivier Billaud 92120 – Montrouge	X		X	<p>«étudiant»</p> <p>- Estime « ce projet est une aberration écologique qui ne se justifie pas et décrédibilise la grande école d'ingénieurs .../... participer à l'artificialisation des terres dans un processus d'urbanisation qui vise à créer un nouveau centre urbain au détriment des espaces agricoles et naturels » ;</p> <p>- Explique « en région parisienne, les réseaux de transports en commun permettent déjà de créer des liens entre les organismes de l'université Paris Saclay » ;</p> <p>- Demande d'arrêter « le projet engagé depuis dix ans qui fait face à des contradictions (sans transports, aberration écologique, etc.) .../... il serait beaucoup plus intelligent (coût écologique et financier) de réaliser la rénovation des sites existants » ;</p> <p>- Constate « seuls des arguments administratifs et politiques nous en empêchent : la loi ne permet le déblocage de fonds que pour la construction de bâtiments sur le campus de Saclay et non pour un projet alternatif » ;</p> <p>- Conclut « ce projet est un moyen d'accentuer les</p>	X	X	X	X	

						inégalités sociales parmi la population en isolant une élite .../... ce n'est pas du tout les besoins actuels de solidarité écologique et sociale et je n'y suis pas du tout favorable. Faisons preuve de courage politique, donnons des messages positifs pour l'environnement et respectons l'esprit de ces instituts ».					
R2-44	09/07/18	Delphine Lemery	X		X	<p>« étudiante en 2<sup>ème</sup> année »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Souhaite « donner son avis sur ce projet qui semble une aberration tout autant sur le plan écologique que pour des questions d'organisation » ;</li> <li>- Estime « Ce projet va accroître l'artificialisation des terres et créer des obstacles écologiques dans un endroit où la productivité agricole est parmi les plus importantes de France » ;</li> <li>- Demande « pourquoi au lieu de rénover, on préfère installer de nouvelles infrastructures dont l'accessibilité sera très difficile sans métro et en quantité de logements insuffisante ? » ;</li> <li>- Conteste l'argument concernant le rassemblement des écoles sur le plateau car les écoles sont déjà en lien, et peu de choses sont prévues pour y créer une vie étudiante » ;</li> <li>- Conclut « dans l'espoir de voir ce projet modifié/annulé/reporté »</li> </ul>	X	X	X		
R2-45	09/07/18	Lola Kekaron Paris	X		X	<p>«étudiante ingénieure»</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Estime « le projet de déménagement à Palaiseau soulève de grandes inquiétudes » ;</li> <li>- Explique « si le projet est contestable en soit du fait de la disparition d'excellentes terres agricoles .../... l'absence de transports suffisants pour acheminer professeurs, étudiants, chercheurs et personnel est préoccupant » ;</li> <li>- Conclut « sachant qu'il n'y aura pas assez de logements et que le métro n'arrivera pas avant 2027, comment accepter la construction de ce campus ? »</li> </ul>	X	X	X		
R2-46	09/07/18	Claire Le Floch 92500 – Rueil-Malmaison	X		X	<p>«étudiante»</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rappelle « dans le cadre de la réflexion sur la non perte de sols non artificialisés, en accord avec la séquence ERC et avec le principe de non perte de la biodiversité .../... le projet n'est pas raisonnable » ;</li> </ul>	X	X			

						<p>- Explique « ce projet représente la mise en place d'un projet basé sur le un fantasme du futur des années 70-80 » ;</p> <p>-Estime « il serait temps de repenser les grands projets et pas seulement de mettre en place des projets anciens. Il faut repenser la mobilité et l'éducation certes, mais pas au dépend du maintien de la naturalité du sol, pour le bien des générations futures, et de notre souveraineté alimentaire ».</p>				
R2-47	09/07/18	Léa Nicod 83100 - Toulon	X		X	<p>«étudiante»</p> <p>Ecrit sans commentaire « Je suis défavorable au projet de construction du campus au sein de la ZAC de l'Ecole Polytechnique sur le territoire de la commune de Palaiseau »</p>	X	X	X	
R2-48	09/07/18	Corentin Barbu 78650 – Beynes	X		X	<p>«chercheur»</p> <p>- Propose « pour voir si cette implantation est susceptible d'être un succès, il faudrait regarder les autres implantations qui l'ont précédé, sur le même site » ;</p> <p>- Évalue « c'est un désastre .../... accès par véhicule personnel est rédhibitoire-ment problématique .../... la direction du STIF est très critique sur l'évolution du nombre de personnes à acheminer sur le plateau » ;</p> <p>- Estime « En plus d'un désastre écologique à la construction se profilent une désaffection pour cette école .../... une pression sur les routes et sur les transports en commun sans réponse satisfaisante de la puissance publique » ;</p> <p>- Conclut « un énorme gâchis qui doit être refusé »</p>	X	X	X	
R2-49	09/07/18	Sébastien Fluhler 33200 – Bordeaux	X		X	<p>«étudiant»</p> <p>- Estime « au stade actuel des choses, déménager les sites sur le plateau semble être une erreur fatale pour l'avenir de l'école » ;</p> <p>- Explique :</p> <p>1- temps de transport en l'absence de la L18 ;</p> <p>2- désaffection du personnel et baisse de la qualité de l'enseignement;</p> <p>3- inversion du classement de l'école « cela sonnera le glas de la première école d'agronomie française » ;</p> <p>4- dévaluation du diplôme et du prestige de l'école.</p>	X	X	X	
R2-50	09/07/18	Non renseignée	X		X	<p>- Estime « le projet d'implantation sur le plateau est une aberration et le fait qu'il soit toujours en suspens depuis 10 ans devrait tirer la sonnette</p>	X	X	X	

						<p>d'alarme » ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rappelle que les membres élus du conseil d'administration ne cessent de voter contre le projet ;</li> <li>- Explique les raisons de cette opposition :             <ul style="list-style-type: none"> <li>1- artificialisation des sols alors que d'autres solutions existent ;</li> <li>2- flou sur les transports en commun, et Ligne 18 ;</li> <li>3- « flou sur le prix de l'école .../... des frais d'inscription plus élevés » ;</li> <li>4- « les plans envisagés ne permettent aucune évolution de l'école. Les surfaces sont déjà calculées au minimum possible » ;</li> </ul> </li> <li>- Conclut avec d'autres raisons qui ne sont peut-être pas prioritaires :             <ul style="list-style-type: none"> <li>5- l'éloignement du terrain, pour une école d'agronomie .../... le site de Grignon offrait une proximité indispensable ;</li> <li>6- la déconnexion de l'école de ses pôles en région .../... avoir voulu fusionner l'école forestière de Nancy pour finalement l'éloigner de nouveau de l'école n'a aucun sens.</li> </ul> </li> </ul>				
R2-51	10/07/18	Non renseignée	X		X	<p>« étudiante en première année »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déclare « Je me joins à toutes les voix dénonçant les aberrations du projet. L'idée de cette cité des sciences paraît intéressante, mais est bien trop mal menée, voire bâclée. Je m'oppose donc vivement au projet dans l'état actuel des choses, en me basant sur les mêmes arguments évoqués dans les observations de mes congénères » ;</li> <li>- Conclut : « Pour mener à bien un projet, il me semble nécessaire que toutes les instances fassent preuve de transparence et de coopération ».</li> </ul>	X			
R2-52	10/07/18	Non renseignée	X		X	<p>« étudiante en seconde année »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déclare « je voudrais joindre ma voix à toutes celles qui s'élèvent contre ce projet de déménagement, du moins en l'état actuel des choses » ;</li> <li>- Explique « Je ne listerai pas à nouveau les arguments logistiques, environnementaux, humains ou matériels détaillés à de nombreuses reprises dans les observations précédentes, auxquelles je souscris complètement .../... Un déménagement, une aberration, tant pour les membres de la communauté d'AgroParisTech qui choisiront de continuer leurs études ou leur profession dans les locaux de Saclay que pour ceux qui démissionneront, pour les futurs élèves qui ne</li> </ul>	X	X	X	

						<p>souhaiteront plus intégrer AgroParisTech dans ces conditions ou pour l'environnement du plateau de Saclay, déjà bien mis à mal par ce projet » ;</p> <p>- Conclut : « le fait qu'aucun membre de la communauté AgroParisTech, qu'il soit élève, enseignant et/ou chercheur ou membre du personnel ne défende ce déménagement est révélateur. L'opinion des personnes directement impactées par ce déménagement et ses conséquences devrait, à mon sens, primées sur celle de quelques décideurs éloignés des réalités concrètes et pratiques ».</p>					
R2-53	10/07/18	Thomas Maheo	X		X	<p>- Estime : « le projet pose tout de même quelque problèmes » ;</p> <p>- Explique :</p> <p>1- gâchis de terres les plus productrices de France en les recouvrant de béton ;</p> <p>2- sursaturation d'un plateau qui n'a pas la capacité de recevoir toutes les personnes que l'on veut y faire venir ;</p> <p>3- abandon d'autres lieux d'étude ayant toujours la capacité d'accueillir les générations suivantes ;</p> <p>- Conclut « le projet va soit trop vite pour être viable, soit le projet n'est pas une si bonne idée, il serait beaucoup plus simple d'améliorer des infrastructures déjà existantes au lieu d'en créer de nouvelles en abandonnant les anciennes. Cela éviterait de laisser à l'abandon des bâtiments encore utilisables et d'en créer des nouveaux juste pour bétonner encore plus la planète et de supprimer de la SAU alors que l'un des objectifs principal dans le monde est de produire assez pour nourrir tout le monde ».</p>			X	X	
R2-54	10/07/18	Non renseignée	X		X	<p>- Estime « le déplacement de l'école serait une erreur surtout dans la configuration actuelle où rien n'est sûr » ;</p> <p>-Explique :</p> <p>1- « l'école est vendue mais les transports se font bien trop rares pour supporter tous ceux qui arriveront de Paris ou même de Grignon pour certains qui ne peuvent pas déménager car leur vie familiale est en jeu ;</p> <p>2- « le déménagement de l'école en 2021 sachant que le conseil de la ville à refuser de démarrer les travaux sans être sûr que le métro arrive » ;</p> <p>- Constate : « les grandes entités AgroParisTech ne cherchent pas à écouter l'avis des personnes concernées et ne voient que l'argent, ont agi sans</p>			X	X	X

						<p>réfléchir et ont signé précipitamment la vente de Claude Bernard et donc la mort de l'école. En effet, sans école en 2021, où donner cours aux élèves? Mettre 900 élèves à Grignon qui peine à en accueillir 300? Diviser les promos entre Massy et Grignon jusqu'à ce que l'on trouve une solution? Envisageable mais difficile à mon avis » ;</p> <p>- Demande « penser à l'avenir de l'école, comme l'ont fait beaucoup d'autres instances d'autres écoles qui ont reculé pour trouver une solution provisoire. Si le déménagement est un bien dans le long terme, il ne l'est pas avant 2024 au plus tôt si le métro est construit à ce moment là. D'ici là il faut une vraie solution pour protéger les étudiants, le corps enseignant, le personnel de l'école de déplacements affligeants, de burn-out, de démotivations ce qui amène également à sauver l'école et sa réputation » ;</p> <p>-Conclut « Un étudiant, un enseignant, un membre de personnel va fuir l'école si ses conditions de travail ne sont pas décentes .../... il serait temps de le prendre en compte sérieusement dans vos calculs politiquement incorrects ».</p>				
R2-55	10/07/18	Pauline Drain	X		X	<p>«étudiante»</p> <p>- Estime « Le diplôme d'AgroParisTech perd de sa valeur à cause du manque de transport.../... campus non accessible inutile, fatigant. Ce projet entraîne l'école dans la folie parisienne des heures à n'en plus finir de transport » ;</p> <p>- Conclut « Le but du projet est de favoriser le rayonnement de l'école à l'international, mais aujourd'hui c'est l'inverse ».</p>				X
R2-56	10/07/18	Non renseignée	X		X	<p>« étudiant en deuxième année »</p> <p>- Déclare : « je m'insurge contre la manière dont ce projet a été réalisé » ;</p> <p>- Explique :</p> <p>1- « Manque de consultation des étudiants et du corps enseignant » ;</p> <p>2- « Dénier de démocratie » ;</p> <p>3- « Engagements pris sur des suppositions » ;</p> <p>4- « Impossibilité de revenir en arrière, même avant la signature de la promesse de vente » ;</p> <p>- Conteste « Ce déménagement n'est qu'un vaste projet de spéculation immobilière. Dans les faits, il signifie la mort de l'école :</p> <p>1- la L18 ne verra jamais le jour, ou du moins pas avant 2027, et aucune solution alternative crédible n'est proposée aux étudiants ;</p>	X	X		X

						<p>2- bilan environnemental d'un tel projet : destruction d'excellentes terres d'Île-de-France pour installer un campus d'agronomie » ;</p> <p>- Conclut « Ce projet s'accompagnera aussi forcément d'une utilisation massive de la voiture, puisque les transports en commun sont trop faibles : pollution, bilan carbone .../... sachez que je suis contre ».</p>			
R2-57	10/07/18	Non renseignée	X		X	<p>Case profession non renseignée</p> <p>- Indique « tous les acteurs concrètement concernés par le déménagement sur le campus de Saclay y sont opposés et ont manifesté leur désaccord » ;</p> <p>- Estime « projet perdant-perdant .../... un campus avec un nombre insuffisant de logements étudiants et pour seul accès en transports en communs le bus 91-06 déjà au maximum de ses capacités d'accueil et de déploiement » ;</p> <p>Explique :</p> <p>1- « Le risque est que les enseignants-chercheurs ne veuillent pas y travailler, que les étudiants délaissent AgroParisTech pour d'autres écoles .../... avec pour effet une baisse de renommée de l'école, une chute dans les classements nationaux et internationaux » ;</p> <p>2- « -Le déménagement à l'horizon 2021 paraît donc suicidaire pour la communauté pédagogique, d'autant plus que la commune de Palaiseau a annoncé qu'elle refuserait tous les permis avant 36 mois de la mise en place de la ligne 18 » ;</p> <p>-Conclut « Il serait donc plus raisonnable, plus pragmatique ... /... de reporter le déménagement de l'école afin de le coordonner avec la mise en service de la ligne 18, donc 2027 ».</p>	X	X	
R2-58	10/07/18	Non renseignée	X		X	<p>« étudiante en troisième année »</p> <p>- Déclare « je suis défavorable au déménagement du campus sur le plateau » ;</p> <p>- Explique « La question de l'accessibilité au plateau de Saclay n'ayant pas été résolue, il apparaît inconcevable d'infliger à l'ensemble du personnel et élèves, des déplacements quotidiens avec les transports actuels car le nombre de place en résidence sur le plateau est inférieur au nombre d'étudiants prévus » ;</p> <p>- Demande « Qui choisira d'étudier à AgroParisTech avec des temps de trajets d'une</p>		X	

						durée de plus de deux heures ? » ; - Conclut « Ce projet, en plus d'avoir des impacts environnementaux directs et indirects, va diminuer le prestige de l'école ».				
R2-59	10/07/18	Bolla 13006 – Marseille	X		X	«étudiant» - Note « la légitimité politique, économique, ou environnementale de la construction d'un nouveau campus à Saclay, fortement discutable » ; - Estime « d'un point de vue scolaire et pratique, ce projet est insensé » ; - Explique « notre formation se focalise sur les sciences du vivant et nous amène à régulièrement nous rendre sur le terrain .../... cette étape essentielle à notre formation est trop peu abordée .../... l'éloignement de zones où se former est un inconvénient majeur de ce lieu. Les campus existants d'Agroparistech, notamment le site de Grignon, possèdent cette caractéristique essentielle » ; - Ajoute « le manque de logement étudiant sur le site augmenterait le temps de transport pour les étudiants .../... source importante de pénibilité ».	X	X		
R2-60	10/07/18	Tanguy Ruth 05100 – Val-des-Prés	X		X	«étudiant en première année» - Déclare « je suis en désaccord avec le principe de mettre l'Agro à Saclay pour des raisons de qualités de l'enseignement et de bien être des élève » ; - Explique : 1- projet très mal-conçu et bien trop hâtif. 2- la qualité de vie des étudiants va être mis à rude épreuve avec une charge de stress et de désagrément lié au transport difficile à gérer. 3- le site ne conviendra pas à leurs activités et n'est pas du tout adapté à une école d'agronomie. Les TP déjà peu nombreux au sein de l'école vont perdre leur sens et les associations permettant aux élèves de se rapprocher de l'agriculture et de l'élevage vont tout simplement disparaître » ; - Conclut « une école a pour but de former des élèves et si on ne prend pas en considération la qualité de formation des élèves dans les décisions, on ne peut qu'aller droit dans le mur ! »	X	X	X	
R2-61	10/07/18	Marie Gillet 75020 – Paris	X		X	«étudiante» - Estime « Le volet "cumul d'incidences" de l'étude d'impact (p. 307) me semble insuffisant : bien que	X	X		

					<p>les différents impacts sur l'environnement soient listés et évalués de manière générale, aucune conclusion pertinente n'en est tirée » ;</p> <p>- Explique « Sur l'aspect "milieux naturels", la consommation de milieu est avérée pour tous les projets retenus, et il est indiqué que des mesures ERC seront mises en place. Or les mesures prescrites sont des mesures en faveur de la biodiversité sur le campus, et n'abordent que très peu le fait que l'urbanisation du plateau a des impacts écologiques à long terme, notamment par l'artificialisation d'espaces écologiques (zones humides en particulier) situés en bordure de corridor écologique » ;</p> <p>- Constate « A ce titre, l'étude d'impact signale bien que l'impact écologique du projet est "significativement négatif" (p. 284). Mais cet élément n'est repris dans aucune conclusion ».</p>				
R2-62	10/07/18	Camille Julliard 57000 – Metz	X	X	<p>«étudiante»</p> <p>- Estime « le déménagement précipité sur le plateau va induire des temps de trajets déraisonnables au vu des infrastructures de transport proposées .../... personne ne sait si la construction de la ligne 18 sera effective » ;</p> <p>- Ajoute « manque de logements prévus à cet effet » ;</p> <p>- Déploie « Outre cet aspect pratique, c'est la formation toute entière qui risque d'être compromise, avec certes une infrastructure plus moderne mais des possibilités de sorties sur le terrain réduites .../... La renommée de l'école risque alors d'être particulièrement impactée par ce déménagement précipité »</p> <p>- Conclut « le déménagement gagnerait à être fait dans des conditions optimales, c'est-à-dire en attendant la construction de la L 18 sur le plateau ».</p>	X	X		
R2-63	11/07/18	Mathilde Calmes 3000 – Nîmes	X	X	<p>Case profession non renseignée</p> <p>- Rappelle « Malgré les nombreux doutes soulevés par la Cour des Comptes dans son rapport annuel 2017, au titre évocateur '<i>Le projet Paris-Saclay - le risque de dilution d'une grande ambition</i>', sur la réussite du projet Paris-Saclay, celle-ci estime que le projet en est à un niveau opérationnel tel qu'il n'est plus possible de faire machine arrière. Le déménagement d'AgroParisTech semble donc déjà acté, malgré le fait que l'enquête publique ne soit pas encore finie et que ce projet n'ait pas encore</p>	X	X	X	X

						<p>obtenu sa déclaration d'utilité publique » ;</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Estime : »Pourtant, le déménagement d'AgroParisTech à Saclay n'est ni pertinent, ni d'utilité publique au regard des éléments du dossier d'enquête » ;</li><li>- Analyse la pertinence du projet et sa mise en œuvre : <u>Concernant la pertinence initiale du projet :</u><ol style="list-style-type: none"><li>1- « L'argument principal du déménagement est le rapprochement géographique d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche pour créer un "cluster" au rayonnement mondial .../... pari gagnant sans réelles garanties, la proximité géographique n'étant pas une condition suffisante pour créer des synergies entre les futurs acteurs du cluster.../... à titre d'exemple, l'Université Paris Sciences et Lettres (UPSL) est la première université française à être entrée dans le top 75 de classement du Times Higher Education en 2018, l'un des trois classements mondiaux des universités visé par le futur cluster Paris-Saclay. Pourtant, les membres d'UPSL.../... n'ont pas eu besoin de déménager au sein d'un méga campus, ils ont seulement pris la forme d'une COMUE » ;</li><li>2- « La scission fin 2017 du projet initial d'Université Paris-Saclay en deux pôles complémentaires NewUbi et l'Université Paris-Saclay fragilise le projet initial de mutualisation et de coopération pour la création d'un cluster de renommée mondiale » ;</li><li>3- « L'installation sur le plateau se fera sur des terres agricoles parmi les plus fertiles de la couronne parisienne, et entraînera l'expropriation d'agriculteurs. La totale incohérence entre les valeurs et enseignements portés par AgroParisTech et l'Inra et ce projet d'aménagement décrédibilise ces deux institutions. Sans compter l'artificialisation supplémentaires des terres prévues pour le développement économique du territoire censé accompagner la mise en place du cluster » ;</li><li>4- « Du point de vue économique, le chiffrage de scénarios alternatifs (réhabilitation des locaux existants) était inférieur à celui du déménagement à Saclay, pourtant ceux-ci n'ont pas été retenus » ;</li><li>5- « Les sorties de terrain sur le site de Grignon et à la ferme expérimentale ne seront plus possibles .../... déménager pour créer un cluster scientifique alors que cela entraîne la perte d'un pilier de la formation en sciences du vivant, quelle</li></ol></li></ul>				
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

					<p>cohérence ? » ;</p> <p>6- « Du point de vue de la formation initiale, des partenariats existent déjà entre les établissements d'enseignement supérieur puisque l'école AgroParisTech propose des doubles diplômes et Masters avec les écoles du réseau ParisTech. Par ailleurs, qu'advindra-t-il du partenariat d'AgroParisTech avec les universités parisiennes (Paris I, Paris V, UPMC, Dauphine...) au vu de l'éloignement géographique ? » ;</p> <p>7- « Le cluster est censé favoriser la recherche scientifique et technologique, or le budget alloué au financement de la recherche publique ne cesse de diminuer. Quel financement assurera le développement de la recherche à Paris-Saclay ? La proximité avec des établissements privés pourrait constituer une solution, avec le "risque" que ces établissements en garde le profit alors que ce projet est financé par les deniers publiques » ;</p> <p>8- « Le regroupement de grandes écoles dans un lieu excentré et isolé ne favorise pas l'ouverture sociale et culturelle des étudiants, à mettre en regard avec la faible mixité sociale au sein des grandes écoles. Le risque de voir naître un pôle d'élite vivant dans l'entre-soi n'est pas négligeable » ;</p> <p><u>Concernant la mise en oeuvre du projet :</u></p> <p>9- « La décision du Conseil d'administration d'AgroParisTech d'acter le déménagement à Paris-Saclay a été permise par le soutien des personnalités qualifiées aux représentants du Ministère de l'Agriculture siégeant au conseil, ainsi que de quelques élus, mais ne remporte aucunement l'adhésion du corps enseignant et des étudiants, principaux concernés par ce déménagement. Bien que la décision du CA était nécessaire pour lancer l'enquête publique, l'Etat n'a pas attendu la fin de cette consultation pour signer la promesse de vente du site de la rue Claude Bernard, reniant par ce fait les demandes des membres élus du CA. Le caractère politique, arbitraire et non concerté de la décision fragilise l'adhésion générale à ce projet, nécessaire au fonctionnement optimal du futur cluster. »</p> <p>10- « D'un point de vue logistique, le nombre de logements prévus sur le futur campus (1000) ne couvre pas les besoins pour les 2200 étudiants attendus en 2021 .../... cela impliquera des déplacements pour les étudiants.../... Or, le métro 18 devant relier Paris au plateau ne sera pas en place avant 2024 (voire 2027).../...La solution</p>			
--	--	--	--	--	---	--	--	--

					<p>transitoire de TCSP n'est pas pertinente au regard de la saturation actuelle du trafic et des bus. Les déplacements en voiture personnelle sont difficilement réalisables pour les étudiants dont la majorité ne possède pas de voiture, sans parler des impacts environnementaux et de l'augmentation du trafic. Le covoiturage n'est pas non plus une solution viable pour faire transiter 1200 étudiants. Les enseignants et les chercheurs (1200 personnes) et le personnel (250 personnes) sont confrontés aux mêmes problèmes de manque d'offre de logements et de transports. Sans solution opérationnelle pour le logement et le transport, le déménagement ne peut se faire sans que les étudiants et le personnel en subissent les conséquences (stress, pénibilité d'accès, etc.) et que la réputation de l'école en pâtisse. Le rapport annuel 2017 de la Cour des Comptes pointe le risque <i>d'une attractivité limitée par le déficit de logements étudiants et l'insuffisance des transports collectifs</i> » pour le projet Paris-Saclay. »</p> <p>11- Le montage financier du déménagement est incertain quant aux produits issus des ventes des sites franciliens, ainsi qu'aux dépenses liées à la maintenance des sites pendant la période transitoire .../... Sans garanties réelles sur le financement du projet, comment être sûr que le nouveau campus offrira un environnement adéquat à la formation des étudiants ? Le déménagement des 4 sites franciliens sur le plateau ne doit donc pas voir le jour au vu de la façon dont ce projet a été décidé, de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux, et de sa mise en œuvre. Les dépenses déjà engagées (montant total des financements publics prévus pour le projet Paris-Saclay estimé par la Cour des Comptes à 5,3 milliard d'euros, comprenant des crédits déjà engagés et d'autres simplement envisagés) et les promesses de vente des sites franciliens ne doivent pas jouer le rôle de verrou à une décision qui doit juger de l'utilité publique réelle d'un tel projet »</p> <p>Conclut « En espérant qu'il soit fait preuve de courage politique dans l'arbitrage de la DUP ».</p>				
R2-64	11/07/18	Non renseignée	X	X	<p>Case profession non renseignée</p> <p>Estime « Le déménagement d'AgroParisTech à Saclay, tel qu'il est prévu, semble être très hasardeux et préjudiciable au rayonnement de l'école » ;</p> <p>Explique : 1- « Une école, c'est avant tout une communauté</p>	X	X	X	

					<p>de personnes, étudiants, professeurs, personnel, membres de l'administration. C'est une communauté qui doit se rendre tous les jours à cette école, et qui doit pouvoir le faire dans des conditions adéquates, sans que cela ne devienne un périple qui vient alourdir le quotidien de chacun » ;</p> <p>2- « Le déménagement sur le plateau est prévu pour 2021 avec aucune garantie de construction de la ligne de métro 18, supposée le desservir » ;</p> <p>3- « Les résidences de l'école ne prévoyant pas assez de places pour tous les étudiants et encore moins pour le personnel, ces nouveaux flux de personnes viendront s'ajouter aux flux qui surchargent déjà les transports en place en direction de Saclay » ;</p> <p>4- « La ligne 91-06, bus qui est "le moyen de monter sur le plateau" et "explose" selon Laurent Probst, directeur général d'Ile-de-France mobilités. Les bus sont bondés .../...de quoi rebuter de se rendre sur le site de l'école, surtout s'il s'agit de subir cette situation tous les jours, pour une durée indéterminée » ;</p> <p>5- « Certains membres du personnel envisagent même de quitter l'établissement en cas de déménagement .../... même raisonnement chez les futurs étudiants, qui privilégieront plutôt d'autres écoles d'agronomie plus accessibles et mieux desservies » ;</p> <p>- Conclut « Ce déménagement uniquement s'il y a construction du métro L18. La décision de déménager malgré la suspension du projet L18 a été prise par des gens qui n'auront pas à subir les conséquences de ce déménagement au quotidien. La communauté d'AgroParisTech, qui en sera la première à en vivre les conséquences, s'est mobilisée fortement contre un déménagement sans L18, sans jusqu'à présent obtenir gain de cause ».</p>					
R2-65	11/07/18	Théo Lenormand 29600 – Morlaix	X	X	«étudiant»			X	X	X
					Description romancée CRITIQUE de la vie d'un étudiant, ciblée sur les problèmes de logements, de transports, de qualité de vie, de qualité d'enseignement, de cadre de vie, d'impacts socio-économique.					
					« Une chronique étudiante du déménagement à Saclay. Une production AgroParisTech. - Site AgroParisTech de Saclay - 2021 »					
R2-	12/07	Sophie Pietrucci	X	X	«enseignante»			X	X	

66	/18	75014 – Paris				<p>- Estime « Ce projet ne prend absolument pas en compte les difficultés que vont rencontrer les personnels pour se rendre sur leur lieu de travail( 2 heures de transport éprouvantes dues au manque d'infrastructures prévues) » ;</p> <p>- Interroge « Il faudrait attendre 2025 pour pouvoir aller travailler sereinement. Outre le stress que génère un déménagement de cette ampleur, où est le bien fondé de ce genre de projet qui va impacter toute une région » ;</p> <p>- Explique « Les terres agricoles du plateau sont réputées les plus fertiles d'Île-de-France, comment peut-on ne pas tenir compte de la viabilité de notre futur alimentaire ? Pourquoi s'acharner à construire toujours plus alors que chaque école a déjà un lieu pour rayonner » ;</p> <p>- Conclut « Aucune consultation n'est réellement mise en place, c'est un projet inutile et imposé d'en haut. On nous parle d'un cluster d'excellence alors que les enseignant et les chercheurs sont atterré par ce changement. Cette école risque de devenir une coquille vide avec un nom ronflant ».</p>					
R2-67	12/07/18	Yves Mignoton	X		X	<p>Case profession non renseignée</p> <p>- Estime « ce projet d'installation/déménagement s'inscrit dans les délires mégalomanes, de soi-disant excellence, de gabegie financière du plateau de Saclay » ;</p> <p>- Explique et critique les points suivants : 1- « Vitriifier des terres agricoles alors que Grignon est adapté depuis des siècles à cette activité est une folie » ; 2- « Concentrer des populations sur le plateau sans logements suffisants » ; 3- 3- « Déplacer des mains d'œuvre alors que les réseaux sont saturés et que la ligne 18 ne répondra pas aux besoins malgré son coût » ;</p> <p>- Ajoute « Ce projet est aberrant fonctionnellement, financièrement, écologiquement, il ne sert que des égos assoiffés, des gros bétonneurs avides de pognon. Réaliser ce projet laissera aux générations futures un cadeau empoisonné » ;</p> <p>- Déclare « Opposition claire et ferme à ce projet déplacement d'APT ».</p>	X	X	X		
R2-68	12/07/18	Christian Roze 78180 – Montigny-le- Bretonneux	X		X	<p>«retraité ex consultant en informatique»</p> <p>- Estime « La construction du campus AgroParisTech-Inra n'est pas une bonne idée » ;</p>	X	X	X	X	

						<p>- Explique :</p> <p>1- « Concentrer en un point de plus petites unités existantes mieux réparties sur l'IDF est néfaste car elle oblige à construire tant des bâtiments que de nouvelles structures de transport. Tout ceci est cher, énergivore et polluant » ;</p> <p>2- « Se déplacer plus loin et plus longtemps avec tous les inconvénients inhérents (perte de temps, embouteillages, pression/spéculation foncière, etc.) » ;</p> <p>3- « Abandon des unités actuelles existantes et bien réparties, encore des m<sup>2</sup> laissés à l'abandon, de la spéculation foncière à venir, et de la perte d'activités localisés sachant que chaque petite unité répartie fait vivre toutes sortes d'activités annexes et limite donc les besoins de mobilité » ;</p> <p>4- « Au moment où le réchauffement climatique nous demande de devenir sobre en énergie est-il bien raisonnable d'abandonner des installations opérationnelles, de les détruire sans doute et de reconstruire du neuf ailleurs ? »</p> <p>5- « le projet de Paris Saclay est un corollaire du projet du Grand Paris. Ce projet pharaonique et obsolète vise à améliorer la mobilité en IDF ; c'est là une fuite en avant sans fin car la mobilité améliorée incite la population à se déplacer toujours plus loin! Ne serait il pas plus judicieux de faire la Grande Multifonctionnalité de nos territoires ? Quand les gens trouvent emplois, écoles, loisirs, petits commerces à proximité de chez eux, les besoins de mobilité diminuent fortement. De plus la cohésion sociale est bien plus forte » ;</p> <p>6- « depuis la COP21 et la prise de conscience du réchauffement climatique : le projet de construction nouvelle est inutile puisque les anciennes structures existent déjà et sont opérationnelles, contraire à cette prise de conscience » ;</p> <p>- Conclut « Pour toutes ces raisons je suis fermement opposé au projet de construction du campus AgroParisTech-Inra ».</p>				
R2-69	12/07/18	David Durivaux	X		X	<p>Case profession non renseignée</p> <p>- Emet « Avis défavorable pour les raisons suivantes » ;</p> <p>- Explique :</p> <p>1- « Destruction des unités Inra existantes et perte</p>	X	X	X	X

					<p>de terres agricoles de qualités utilisées par l'Inra depuis des dizaines d'années » ;</p> <p>2- « Coût très élevé pour des bâtiments nouveaux qui n'apportent pas de surfaces supplémentaires (et même moins de surfaces de laboratoires) » ;</p> <p>3- « Obligation pour les personnels de déménager afin de conserver des temps de transports domicile-travail correct » ;</p> <p>4- « Absence de transports en commun adaptés »</p> <p>5- « Absence d'étude prospectives comparatives de projets alternatifs potentiellement moins coûteux, avec conservation des terres actuellement utilisées et amélioration des unités Inra existantes »;</p> <p>- Conclut « C'est un projet digne des années 1970, totalement inadapté à la situation actuelle (changement climatique, CO2 dans l'atmosphère, évolution des transports) et qui n'obéit à aucun choix stratégique connu de l'Inra en terme de recherche à moyen et long terme ».</p>				
R2-70	12/07/18	P. Clerc 78850 – Thiverval-Grignon	X	X	<p>«administrateur territorial»</p> <p>- Rappelle « Ce projet est une suite logique : Polytechnique s'est installé sur un campus d'une centaine d'ha, CentraleSupélec sur environ 14 ha, APT va rentrer au chausse-pied sur 4ha (un exploit de culture intensive pour des agronomes !) » ;</p> <p>- Demande des compléments d'information « MA QUESTION : je ne trouve pas, dans tous les documents à peu près lisibles sur le site internet de consultation, une information cohérente structurée sur la prise en considération ANTICIPÉE .../... des questions de sécurité : chimique, biologique...il va y avoir sur le site, dans une promiscuité inédite, plusieurs milliers de personnes avec des laboratoires, notamment Inra, qui vont manipuler des fluides de toute sorte, des chambres de confinement ...avec l'obligation de respecter les normes actuelles. Comment les questions de sécurité sont elles abordées dans tous leurs détails ? » ;</p> <p>- Explique « Quand on connaît la complexité d'un seul ensemble laboratoire sur un bâtiment isolé !! là, avec l'enchevêtrement des unités sur 4 petits ha, cette question doit absolument être réglée avant toute délivrance du Permis de construire. Il y va de la crédibilité du projet et, surtout, de la responsabilité de ceux qui l'ont préparé et de ceux</p>	X	X		

					<p>qui vont délivrer les autorisations » ;</p> <p>- Ajoute « Je n'oublierai pas cette question si, par négligence "collective", un accident survenait après construction alors que doit s'appliquer à un projet exemplaire le principe de précaution ainsi qu'une obligation de moyens sur ce point essentiel » ;</p> <p>- Conclut « Des milliers de personnes peuvent survivre entassés, loin de tout et sans transport, mais personne ne doit être exposé à des risques évitables. Et rien du projet ne doit être abandonné au cours de la construction sous l'explication que "finalement ça ne tient pas". Il faut l'étudier maintenant ».</p>					
R2-71	13/07/18	Marie-Claire Méry présidente de « Graal » 91120 – Palaiseau	X	X	<p>« GRAAL : Association défense de l'environnement»</p> <p>- Déclare « Nous sommes opposés à l'installation d'AgroParisTech dans la ZAC de Polytechnique, un regroupement à Grignon nous semble plus adapté pour une école d'agronomie, d'autant que les terres expérimentales s'y trouvent » ;</p> <p>- S'inquiète « l'imperméabilisation massive des sols qui entraînera des risques d'inondation supplémentaire en vallée ; ce point est d'ailleurs relevé par l'Ae (page 10, vol3) ; le règlement du PLU impose une rétention à la parcelle (débit de fuite inférieur à 0,7l/s/ha) où sont les bassins de rétention ? » ;</p> <p>- Constate « Compte tenu du décalage d'au moins 3 ans de la L18 prévue en 2023, quels sont les moyens de transports prévus ? Comme le souligne l'Ae, il n'y a pas d'évaluation de l'impact du projet sur les déplacements routiers » ;</p> <p>- Demande à avoir connaissance des analyses, relatives à des risques de pollution « Des analyses réalisées en 2012, ont révélé la présence de métaux lourds (Cr, Ni, Pb) dans les limons", soit entre 1,5 m et 2,7m; ces limons vont être déplacés ailleurs pour réaliser les fondations et les parkings (cf. page 7, vol 3) ; où? »</p>	X	X	X	X	
R2-72	13/07/18				<i>Texte de la Contribution de Graal cf. obs. R2-71</i>					
R2-73	13/07/18	Claudine Parayre présidente de Jouy Ecologie 78350 - Jouy-en-Josas	X	X	<p>« JOUY ECOLOGIE : Association»</p> <p>- Présente l'objet de l'association « soutenir le développement de l'agriculture sur le territoire du plateau de Saclay » et à ce titre est opposée au projet.</p>	X	X	X	X	

						<p>- Considère « le choix de regroupement de plusieurs établissements de l'Inra sur un même site est obsolète au regard des enjeux environnementaux » :</p> <p>1- « Abandonner des bâtiments existants .../... pour en construire des neufs imposent des consommations de ressources naturelles non renouvelables (sables notamment), la production de déchets à transporter ( et de gaz à effet de serre), leur stockage car on ne sait comment les utiliser » ;</p> <p>2- « Augmenter les déplacements, donc accroître les effets sur le dérèglement climatique et la pollution .../... donc accroître la consommation énergétique liée aux transports (selon la SGP, le GPE va doubler la consommation énergétique du réseau de transport francilien avec un report modal très faible) ;</p> <p>3- « Artificialiser des sols, perdant ainsi les bénéfices de nombreuses fonctions (absorption de l'eau, stockage du carbone, biodiversité, lutte contre les îlots de chaleur urbains, etc).</p> <p>- Souligne s'agissant de Grignon « plus difficile de faire plus absurde que de déplacer étudiants et chercheurs implantés dans un haut lieu de l'agronomie en les obligeant ainsi à abandonner leurs terres expérimentales pour aller dans un nouveau campus où ils ne trouveront pas de terres pour travailler .../...(25ha disponibles sur le Moulon).../... et le coût carbone de leur transport n'est pas évalué dans les études d'impact actuelles » ;</p> <p>- En déduit « la disparition de terres agricoles d'une part va rendre impossible le travail sur place des chercheurs et d'autre part s'ajoute plus globalement à la disparition de terres agricoles ».</p> <p>- Observe donc :</p> <p>4- « Insuffisance d'évaluation des conséquences de la disparition de terres agricoles : aucun chiffrage du coût environnemental immédiat et à moyen terme, du coût économique (chiffrage de la perte d'activité agricole) et du coût sanitaire et social » ;</p> <p>5- « Absence d'évaluation économique des effets cumulés prenant en compte l'artificialisation liée au Campus et l'urbanisation en cours.../... rappel de l'avis de l'Ae concernant l'enquête préalable de la L18, d'un doublement de la consommation de sols en espaces ruraux et urbains ouverts par rapport à la version initiale de l'Etude d'Impact ».</p>			
--	--	--	--	--	--	---	--	--	--

						<p>- Insiste sur les points suivants :</p> <p>6- « Ruissellement des eaux : il est choquant de transformer des terres agricoles de qualité agronomique remarquable en bassin de rétention (quelle évaluation économique de ce type d'absurdité?) .../... dégâts liés à l'imperméabilisation des sols, la logique de compensation à la parcelle ne tient pas car elle ne prend pas suffisamment en compte les effets cumulés, et les risques d'inondation sur le plateau et les rivières existantes sont insuffisamment évalués » ;</p> <p>7- « Destruction d'une espèce protégée : la MRAe indique que l'exutoire final des eaux du site est la Rigole des Granges .../... habitat de campagnols amphibiens .../... compte tenu des obligations de protection vis-à-vis d'une espèce protégée, il est impératif de trouver une autre solution que le déversement dans la Rigole des Granges » ;</p> <p>8- « Absence de transport efficaces : la L18 ne répond pas aux problèmes de transport .../... ni pour les habitants de Plaisir, ni pour ceux de Paris .../... d'autres solutions existent .../... Pourquoi ces alternatives ne sont-elles pas versées au dossier ? ».</p> <p>- Conclut :          « Le projet proposé va concourir à l'urbanisation du plateau de Saclay au détriment des terres agricoles et de l'équilibre du territoire.          Sa légitimité scientifique est fortement remise en cause car ce modèle de regroupement de la recherche sur un même lieu est jugé obsolète par de nombreux experts.          De plus, très concrètement les conditions de la recherche seront détériorées : absence de terres expérimentales, dégradation des conditions de vie (temps de transport), absence de patrimoine culturel attractif (contrairement à Grignon et son histoire, ou Claude Bernard en plein Paris).          N'est-il pas temps d'entendre l'avis des gens concernés, étudiants, salariés d'AgroParisTech soucieux de conserver leur outil de travail et les habitants du plateau de Saclay soucieux de maintenir l'agriculture ? »</p>						
R2-74	13/07/18					<p><i>Texte de la Contribution de Jouy Ecologie cf. R2-73</i></p>						
R2-75	13/07/18	Anne Launay 91430 - Igny	X	X		<p>«Conseillère départementale de l'Essonne (Canton de Palaiseau)»</p> <p>- Estime « Le regroupement d'AgroParisTech sur le Plateau de Saclay est une décision de</p>	X	X	X	X		

						<p>technocrates rejetée par l'ensemble des personnes concernées par ces déménagements, enseignants, chercheurs, salariés et étudiants, par les voix de leurs représentants au Conseil d'Administration » ;</p> <p>- Explique « Ce projet est un non-sens voire une absurdité. AgroParisTech forme les Agriculteurs, les techniciens, les ingénieurs et les chercheurs de l'agronomie de demain. Leur outil de travail est la terre » ;</p> <p>- Ajoute « Ce projet propose de bétonner des terres agricoles de grande qualité sur le plateau de Saclay pour quitter des terres d'expérimentations d'une plus grande valeur encore (Grignon) ».</p> <p>- Considère que</p> <p>1- « Le réchauffement climatique ne fait plus débat.../...l'économie doit se tourner vers des solutions de circuits courts de proximités, pour réduire l'empreinte carbone, notamment en réduisant les transports » ;</p> <p>2- « Paris dispose d'une autonomie alimentaire de 2,5 jours » ;</p> <p>3- « Les collectivités ont obligation d'augmenter la proportion de bio et/ou de local dans les restaurations collectives.../... la disparition des terres agricoles en Île-de-France ne permettra pas de répondre à la demande si nous n'enrayons pas ce phénomène » ;</p> <p>4- « Les terres agricoles, naturelles et forestières captent 30% du CO2 et contribuent à lutter contre le dérèglement climatique » ;</p> <p>5- « AgroParisTech-Inra, tout comme la faculté d'Evry, pourrait être rattaché à Paris-Saclay sans pour autant déménager » ;</p> <p>6- « L'éloignement des terres d'expérimentations du site du projet de campus et les difficultés que cela entraînera (praticité, perte de temps, transports,...).</p> <p>- Conclut « À l'heure des nouvelles technologies, du télétravail .../... ce projet est dépassé et ne répond ni aux enjeux du dérèglement climatique ni à une recherche de qualité supérieure des enseignements. C'est avant tout la spéculation foncière qui a guidé ce rapprochement physique, comme nombre des projets du cluster Paris-Saclay. Mon avis sur le projet de construction du Campus AgroParisTech-Inra sur la ZAC de Polytechnique est donc négatif ».</p>			
--	--	--	--	--	--	---	--	--	--

R2-76	13/07/18					Texte de la Contribution d'Anne Launay cf. R2-75					
R2-77	13/07/18	L. Sainte Fare Garnot gérant de « Terres Fertiles » 78350 – Jouy-en-Josas	X	X		<p>« TERRES FERTILES Groupement Citoyen propriétaire foncier» Société Civile pour le développement d'une agriculture durable en Île-de-France</p> <p>- Présente l'objet de la SCI « maintenir les terres fertiles en Île-de-France, par l'acquisition, la gestion, la mise en valeur de terres à vocation agricole, arboricole, forestière ou d'élevage ainsi que le bâti éventuellement nécessaire à l'exploitation ».</p> <p>- Estime « le déplacement de l'Inra depuis Plaisir Grignon jusqu'au plateau de Saclay est inapproprié en raison de plusieurs motifs » :</p> <p>1- « aucune possibilité de surfaces expérimentales sur le plateau » ;</p> <p>2- « destruction de surfaces agricoles, fragilisation de l'équilibre économique des exploitations et des possibilités de mutualisation des engins » ;</p> <p>3- « contraire à la lutte contre le réchauffement climatique « rappelons la recommandation du Ministre de l'environnement du zéro artificialisation nette de terres agricoles » ;</p> <p>4- « aberration économique de délaisser Grignon où ont été investis 40 millions ces dernières années » ;</p> <p>5- « aberration du coût de construction de 280 millions sur le plateau de Saclay alors que la rénovation de Grignon coûterait 63 millions » ;</p> <p>6- « le premier enjeu environnemental est la consommation d'hectares agricoles, et non pas l'insertion paysagère et la gestion des transports, comme l'indique l'Avis de la MRAe » ;</p> <p>7- « artificialisation des 2/3 des terres agricoles expérimentales (50 sur 75ha) appartenant à l'Inra (ZAC Moulon) » ;</p> <p>8- « autorisation de hauteur de bâtiment de 5 étages (PLU Palaiseau) et recommandation de l'Ae de les masquer par une lisière arborée, maquillage d'une grave destruction environnementale » ;</p> <p>9- pouvoir de l'OIN depuis 2007 : - « impose son ordre par la force, et ici, contre l'avis des chercheurs et salariés, en détériorant la première ressource économique du territoire :</p>	X	X	X	X	

					<p>l'agriculture »,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- « est un modèle vétuste continuant d'exporter les zones urbaines dans les zones agricoles en les détériorant avec toujours la logique économique d'une croissance reposant sur le BTP et la spéculation immobilière »,</li> <li>- « est déjà un échec patent, mais continue d'obliger à se déplacer des Ecoles et Instituts comme l'Inra par un chantage financier alors que la collaboration entre chercheurs se fait déjà par des protocoles de recherche et par Internet »,</li> <li>- « l'Etat (OIN) n'a toujours pas intégré de fait dans sa logique économique le modèle du 21<sup>ème</sup> siècle : préservation absolue des terres agricoles, aide à la reconversion vers le bio, sanctuarisation des espaces naturels pour sauver la biodiversité, classement des espaces forestiers, arrêt de l'extension urbaine, construction de la ville sur la ville ».</li> </ul> <p>- Souligne : « Vivre au 21<sup>ème</sup> siècle, c'est remettre l'environnement au centre, et il y a urgence » ;</p> <p>- Estime que les termes « d'agriculture péri-urbaine ou de pôle agri-urbain renvoient à la primauté urbaine dans la logique d'aménagement.../... époque révolue où les territoires ruraux devaient s'adapter à la ville » ;</p> <p>- Explique « Si l'agriculture est réhabilitée dans sa fonction première : nourrir les populations voisines, ce sont les zones urbaines importantes qui deviennent « péri-agricole ou intra-agricole et qui doivent s'adapter à ces zones agricoles et naturelles qui constituent alors la nouvelle centralité de l'aménagement du territoire ».</p> <p>Conclut :          « Cette enquête publique est encore une occasion d'exprimer nos choix de vie, nos valeurs éthiques présidant au rapport à l'environnement qui nous entoure et que personne ne possède, puisqu'il s'agit d'un bien commun à préserver pour les générations futures au-delà de nos propres existences ».</p>					
R2-78	13/07/18				<p><i>Texte de la Contribution de Terres Fertiles cf. R2-77</i></p>					
R2-79	13/07/18	Frédéric Suffert 78340 – Les-Clayes-Sous-Bois	X		X	«chercheur Inra»		X	X	X
						<ul style="list-style-type: none"> <li>- Déclare «En tant que scientifique Inra, j'estime que le projet est inepte »</li> <li>- Explique : 1- « Ce projet a pour objectif de regrouper des</li> </ul>				

					<p>milliers de chercheurs, ingénieurs, techniciens et étudiants sur un site sans construire les infrastructures de transport nécessaires pour les y amener quotidiennement » ;</p> <p>2- « Le résultat en terme écologique et de bien-être au travail va être catastrophique » ;</p> <p>3- « Le maintien d'un site Inra et AgroParisTech à Grignon aurait été bien plus pertinent en terme de développement durable et de crédibilité scientifique » ;</p> <p>- Conclut « Réserver seulement 4 ha de terrain pour la première école agronomique française et l'Inra laisse sans voix... quand on sait que Polytechnique a été implanté avec une centaine et Supélec quelques dizaines ».</p>			
R2-80	13/07/18	Non renseignée	X	X	<p>Analyse, contestation et demandes d'information sur le traitement des EAUX.</p> <p>- Estime « Le bassin et les noues présentées (pluies de 10 mm et les pluies vingtennales) ne suffisent pas à couvrir la concentration en polluants et l'accélération des eaux pluviales du fait de l'imperméabilisation des surfaces du campus. Le projet en l'état actuel va engendrer un risque accru pour la sécurité des communes situées en aval et dans les vallées ceinturant le plateau » ;</p> <p>- Affirme « le projet empire le risque de pollution chronique des rivières où se déverseront les flux d'eaux pluviales qui n'auront pu être absorbées à cause de l'imperméabilisation engendrée par le projet » ;</p> <p>- Déplore « que la réutilisation d'eau pluviale pour les sanitaires ne soit pas évoquée » ;</p> <p>- Demande « La partie sur le raccordement des réseaux est insuffisante pour l'Etude d'Impact et ce manquement justifie obligation de complément avant toute décision sur l'autorisation du projet » ;</p> <p>- Conteste « Le manque de transparence sur les rejets finaux des eaux usées et eaux traitées et leurs impacts sur les milieux aquatiques est inadmissible et en conséquence la partie IV.3.3 (Pollution des eaux) non étayée, trop vague et vraisemblablement fausse » ;</p> <p>- Ajoute « Le raccordement aux réseaux avec l'exportation prévue par le projet des eaux usées est contraire à la politique d'économie circulaire avec un traitement au plus proche et réutilisation</p>	X	X	

					des eaux traitées et boues ».				
					- Conclut « Le projet est aux antipodes avec les enseignement agronomiques du campus et cette piètre qualité dans la gestion des eaux nuit à son image d'Excellence dans les sciences du vivant ».				
R2-81	13/07/18	Collectif Moulon 2020	X	X	<p>« COLLECTIF MOULON 2020 »</p> <p>- Présente le collectif « Né en janvier 2014 de l'idée que les habitants du territoire, et plus particulièrement les Giffois, connaissaient mal le projet Paris Saclay .../... le collectif s'est doté d'un site qui reçoit jusqu'à 1000 visites par mois, de 500 acteurs différents, suivi par de nombreux acteurs du territoire » ;</p> <p>- Rappelle la contribution du Collectif lors de l'enquête CDT (2015) :</p> <p>1- « Insuffler dans l'enseignement supérieur et la recherche publique.../...tout l'argent consacré à déplacer les établissements .../... en additionnant le coût de construction de 3 nouveaux établissements on atteignait le demi milliard ! Centrale 255M€, ENS Cachan 171M€, Mines Télécom 140M€ . Cet argument reste vrai : le coût de construction d'AgroParisTech prévu est de 180 millions alors que la rénovation de Grignon ne coûterait que 63 millions » ;</p> <p>2-« Préserver des terres agricoles supplémentaires pour le déplacement de ces écoles/instituts de recherche » ;</p> <p>3- « Consacrer le temps et l'énergie dépensés à ces déménagements à créer ces liens de complémentarité ».</p> <p>- Insiste « sur le non sens de ce déménagement puisqu'il s'agit d'une école d'agronomie installée à Grignon ayant sur place les parcelles d'expérimentation nécessaires .../... que l'école ne retrouvera pas sur le plateau. En effet, les 2/3 des terres agricoles expérimentales de la ferme de Moulon ont été artificialisées » ;</p> <p>- Rappelle « la Silicon Valley fait 80km de long » ;</p> <p>- Souligne l'opposition des chercheurs, étudiants et enseignants « Quand va-t-on enfin écouter les gens concernés ? » ;</p> <p>- Conclut « L'avis de notre Collectif sur le projet de construction du Campus AgroParisTech sur la ZAC de Polytechnique est donc complètement négatif ».</p>	X	X	X	X

R2-82	13/07/18	Martine Debiesse 91190 – Gif-sur-Yvette	X		X	<p>- Estime « totalement absurde, surtout dans un contexte de volonté du gouvernement « zéro urbanisation des terres agricoles », d'imaginer qu'une grande école d'agronomie puisse déménager de Grignon, où les chercheurs et les étudiants ont à disposition sur place des parcelles expérimentales pour conduire leurs travaux, sur le Plateau de Saclay où la construction de leur campus se ferait en sacrifiant des terres agricoles très fertiles .../... en rendant leurs conditions de travail et d'études beaucoup moins faciles » ;</p> <p>- Demande « Où est la légitimité scientifique du projet ? »</p> <p>- Conclut « Je m'oppose donc au déménagement du campus AgroParisTech-Inra sur le Plateau de Saclay ».</p>	X	X		
R2-83	13/07/18	Vincent Bombail	X		X	<p>« chercheur Inra »</p> <p>- S'interroge « Exclusivement utilisateur de transports en commun, attaché au service public, et soucieux de l'impact environnemental des activités humaines: comment vais je pouvoir me rendre efficacement au travail? » ;</p> <p>- Demande « Ce projet est-il vraiment efficacement géré en terme de dépense de finances publiques et bien-être des collègues? » ;</p> <p>- Conclut « Est-ce vraiment nécessaire de bétonner des surfaces supplémentaires? »</p>	X	X	X	
R2-84	13/07/18	Michèle Simonnet	X		X	<p>- Déclare « Je m'oppose au déménagement du campus sur le Plateau de Saclay car cela va bétonner de façon totalement inutile encore plus d'hectares de terres agricoles très fertiles » ;</p> <p>- Estime « Cette école d'agronomie est installée à Grignon, dispose sur place de parcelles expérimentales permettant aux chercheurs et étudiants de travailler dans d'excellentes conditions. La légitimité scientifique de ce déménagement est donc à réfuter puisqu'ils perdront la proximité de ces parcelles » ;</p> <p>- Conclut « Les chercheurs, étudiants et salariés ont voté contre ce déménagement, celui-ci n'étant envisagé que parce que des décideurs hors sol l'ont appuyé ».</p>				
R2-85	13/07/18	Guy Weider	X		X	<p>- Déclare « J'abonde de dire le Non-Sens de déménager de Grignon au Plateau de Saclay, avec tous les arguments évoqués: terres de Grignon ad</p>		X	X	

					<p>hoc pour les expérimentations prévues, bétonnage inutile pour refaire ce qui existe à 30 kms .../... les Équipes habitent autour de Grignon pour partie, donc des kms inutiles tous les jours, alors que la communication avec Internet ne nécessite pas d'être dans le même bâtiment ! » ;</p> <p>-Conclut « Sachons raison garder ! »</p>				
R2-86	13/07/18	ESCANDE 91400 – Orsay	X	X	<p>«Ingénieur»</p> <p>- Estime « Le projet de déménager Agro-Paritech sur le plateau de Saclay est une erreur que nous allons faire payer sur plusieurs dimensions aux générations futures » ;</p> <p>- Explique :</p> <p>1- « le coût du déménagement se traduit par un partenariat public privé qui va obliger à verser des loyers excessifs et augmenter le coût global pour la collectivité et /ou pour les étudiants » ;</p> <p>2- « l'artificialisation inutile de terres arables, un comble pour une école d'agronomie! » ;</p> <p>3- « la justification d'une ligne de métro inutile alors qu'un tramway pourrait rendre le même service à des coûts bien plus raisonnables » ;</p> <p>4- « la concentration sur une petite surface d'une école qui étudie les grands espaces et qui a besoin de plus d'espace que ce qui lui est alloué » ;</p> <p>- Conteste « les notions de cluster utilisées pour justifier l'importance du projet .../... Agro Paritech dans sa disposition actuelle pourrait être intégré à l'Université Paris-Saclay tout comme va l'être l'université de Saint-Quentin ou celle d'Evry » ;</p> <p>- Conclut « Le projet n'est pas compatible avec les engagements de la France dans les Accords de Paris sur le Climat. Dommage AgroParisTech devrait montrer l'exemple car l'agronomie est une clé pour lutter contre le changement climatique ».</p>	X	X	X	X
R2-87	13/07/18	Robin Lalu 89000 – Auxerre	X	X	<p>-Estime « Étrange manière de conduire un projet de développement et d'aménagement du territoire à l'heure où l'on prétend tendre vers un développement durable garant d'une consultation sincère des parties prenantes du projet » ;</p> <p>- Souligne un paradoxe « La volonté affirmée des trois derniers gouvernements de doter la France d'un campus universitaire de renommée internationale contraste avec le peu d'empressement dont ils ont fait preuve pour mettre en face de ces ambitions des moyens crédibles » ;</p> <p>- Cite pour exemple « l'accessibilité du futur</p>	X	X	X	X

						<p>campus dans laquelle la L18 joue un rôle clé, et dont la mise en route a été reportée à 2027, laissant présager des années très compliquées pour ceux qui devront se rendre sur le plateau avant cela » ;</p> <p>- Conteste le coût global « le report du déménagement coûterait trop cher. Oui, tel qu'il a été chiffré mais si on prend en compte le temps perdu dans les transports, les impacts sociaux et humains d'un déménagement dans de mauvaises conditions, la valeur de l'école, alors le calcul ne donne peut-être pas le même résultat » ;</p> <p>- Ajoute « La rue Claude Bernard sera vendue par le ministère de l'Agriculture dans les délais prévus car l'offre est juteuse, évacuant les possibilités de report du déménagement » ;</p> <p>- Conclut « Finalement dans ce projet, par le calendrier imposé et les informations communiquées, il semble qu'aucune marge de manœuvre n'ait été laissée à l'établissement pour l'étude des possibles et pour choisir son destin ».</p>					
			8 2	5	2 1	5 3	<p><b>Total : 87 observations recueillies par Internet sur le registre électronique</b></p>	1 8	5 5	5 7	6 1